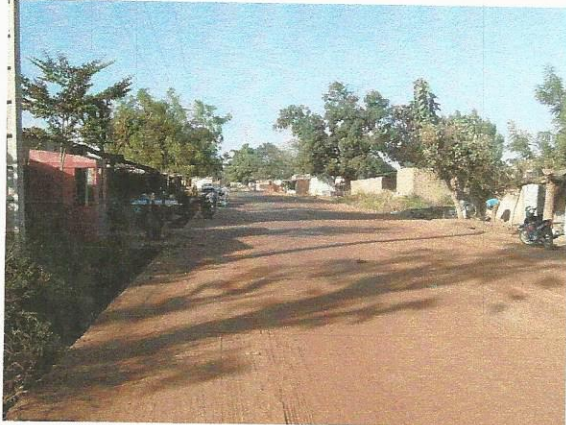


MINISTRE DE L'URBANISME ET DE  
LA POLITIQUE DE LA VILLE  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME  
ET DE L'HABITAT

Authentifié, le 16 MAR 2016  
REPUBLICQUE DU MALI  
Un Peuple - un But - une Foi  
Le Secrétaire Général  
du Gouvernement  
*Mouat Kamat*

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
D.L.E ENREGISTRE

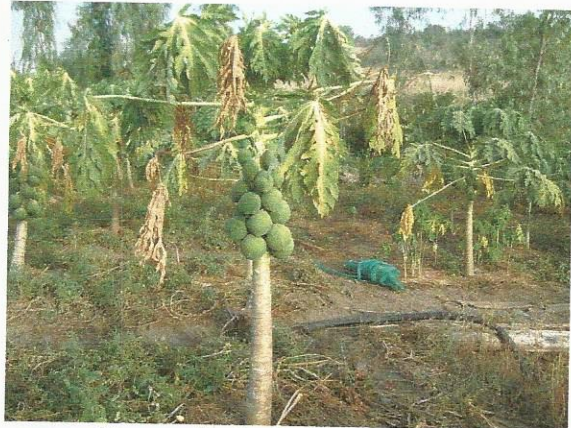
## SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE RURALE DU MANDE



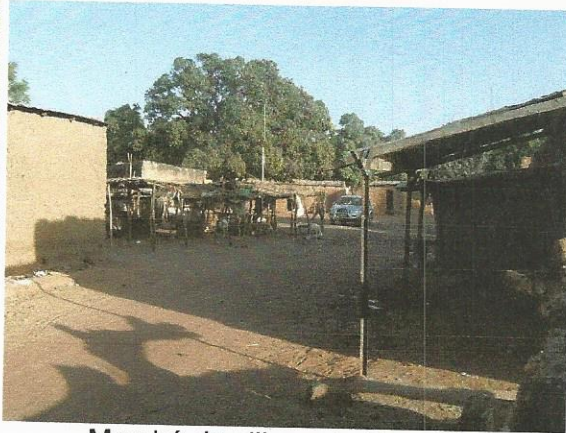
Taversée de Samaya



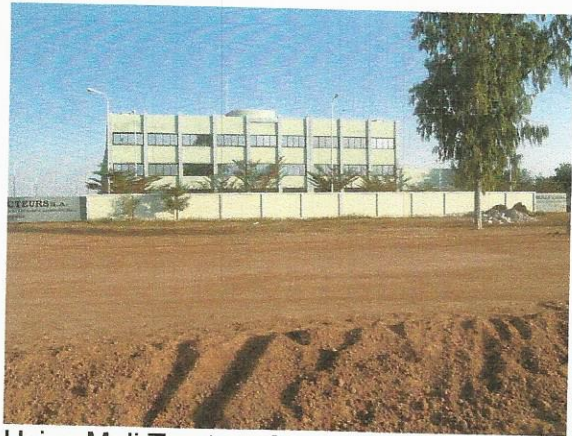
Dépôtoir Sauvage à Samaya



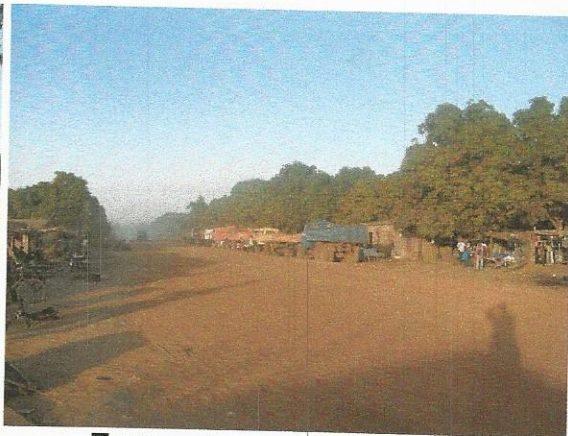
Ferme Agricole à Samaya



Marché du village de Samanko



Usine Mali Tracteur SA à Samanko



Transporteurs de sable à Katibougou

RAPPORT FINAL Janvier 2014

Bureau d'Etudes Atelier 21 Im. Sosso rue Mohamed V Bko

Tél. 20236711/66749664

# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
PREMIERE PARTIE            RAPPORT CONSTAT.....	10
I. PERIMETRE D'URBANISATION.....	11
1.1. PRESENTATION.....	11
1.2. RAISONS DU CHOIX.....	12
II.            HISTORIQUE.....	13
III.          EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE.....	22
3.1. EVOLUTION DU SITE.....	22
3.2. OCCUPATION DU SITE.....	23
3.3 ANALYSE DU SITE ET DE SES CONTRAINTES.....	24
IV.            DEMOGRAPHIE.....	28
4.1. Composition de la population.....	28
4.2. Structure de la population.....	28
4.3. Accroissement et évolution de la population.....	29
V.            ECONOMIE.....	31
5.1. SECTEUR PRIMAIRE.....	31
5.2. SECTEUR SECONDAIRE.....	40
5.3. SECTEUR TERTIAIRE.....	41
VI- VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT.....	48
6.1. VOIRIE.....	48
6.2. RESEAUX DIVERS.....	51
VII.          EQUIPEMENTS EXISTANTS.....	59
7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS.....	60
7.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	60
7.3 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES.....	65
7.4 EQUIPEMENTS COMMERCIAUX.....	70
7.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS.....	71
7.6 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS.....	71
7.7 EQUIPEMENTS CULTUELS.....	72
7.8 EQUIPEMENTS DE SECURITE.....	73
DEUXIEME PARTIE            RAPPORT DE PLANIFICATION.....	74
I. ZONAGE.....	75
1.1. ZONES D'HABITAT.....	75
1.2. ZONES D'ACTIVITES.....	78
1.3. ARMATURE VERTE.....	79
1.4. RESERVES FONCIERES.....	79
II.    VOIRIE - RESEAUX DIVERS – ENVIRONNEMENT.....	80
2.1. VOIRIE.....	80
2.2 RESEAUX DIVERS.....	82
2.3 ENVIRONNEMENT.....	83
III.          EQUIPEMENTS PROGRAMMES.....	87
3.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS.....	87
3.2. EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES.....	89
3.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	89
3.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX.....	90

3.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS .....	90
3.7 EQUIPEMENTS CULTUELS .....	91
3.8 EQUIPEMENTS DE SECURITE .....	91
IV. EVALUATION DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA .....	92
V STRATEGIES D'APPLICATION .....	93
5.1. STRATEGIE FONCIERE .....	93
5.2 STRATEGIE INSTITUTIONNELLE .....	93
5.3 STRATEGIE FINANCIERE .....	94
5.4. STRATEGIE SECTORIELLE .....	94
VI. PHASAGE DU SCHEMA .....	0
VII. RECOMMANDATIONS .....	0
ANNEXES .....	5

## Liste des Tableaux

Tableau n°1 : villages de la commune du mande .....	11
Tableau n°2 : Pluviométrie des 11 dernières années en mm .....	25
Tableau n°3 : Flore arborée .....	26
Tableau n° 4 : Structure par âge et par sexe de la population de la Commune du Mandé en 1998 .....	28
Tableau n°5 : Evolution et projection de la population .....	30
Tableau n°6 : Plan de campagne 2009- 2010 .....	32
Tableau n°7 : Plan de campagne 2009-2010 .....	33
Tableau n°8 : Réalisation des Rendement et Production sur les Cultures, Campagne- 2010/2011 .....	34
Tableau n°9 : Réalisation sur le Maraîchage, Campagne 2010/2011 .....	35
Tableau n°10 : Campagne 2009/2010 .....	35
Tableau n°11 : Campagne 2008/2009 .....	35
Tableau n°12 : Effectif du cheptel dans la commune .....	36
Tableau n° 13 : Situation des abattages controlés de Kanadjiguila, exercice 2010. ....	37
Tableau n°14 : Bétail acheté sous contrôle.....	37
Tableau n°15 : Production de viande sous contrôle .....	37
Tableau n°16 : Etat de l'exploitation forestière dans la commune.....	38
Tableau n°17 : Situation des artisans.....	40
Tableau n°18 : Effectif des opérateurs économiques inscrits aux impôts. ....	42
Tableau n°19 : Flux journalier de véhicules en direction de Bamako, Siby, Kangaba .....	43
Tableau n°20: ONG, associations, projets et programmes.....	44
Tableau n° 21 : les institutions de micro finance dans la commune du Mandé .....	46
Tableau n° 22 : Répartition des points d'eau.....	52
Tableau n° 23 : Equipements administratifs de la Commune du Mandé .....	60
Tableau n° 24 : Répartition des CDPE de la commune.....	61
Tableau n° 25 : répartition des écoles de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> Cycle de la commune : .....	61
Tableau n° 26 : Evolution de l'ensemble du nombre d'élèves, d'enseignants et des salles de classe de 2002 à 2009 .....	62
Tableau n° 27 : Situation du 1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental dans la commune .....	62
Tableau n° 28 : Besoins en salles de classe pour les Ecoles Fondamentales de la Commune. ....	63
Tableau n° 29 : Effectifs des écoles du 2 <sup>nd</sup> Cycle de l'Enseignement Fondamental.....	64
Tableau n° 30 : Effectifs des medersas dans la commune.....	65
Tableau n°31 : Repartition des infrastructures par village .....	66
Tableau n°32 : Statistique des maladies fréquentes .....	66
Tableau n°33 : Situation du personnel : .....	66
Tableau n°34 : Les localités disposant d'une structure sanitaire dans l'aire de santé de Kabalabougou.....	67
Tableau n°35 : Situation du personnel sanitaire dans l'aire de santé de Kabalabougou .....	67
Tableau n°36 : Statistiques des maladies fréquentes.....	68
Tableau n°37 : Localités disposant d'une structure sanitaire dans l'aire de santé de Djoliba..	68
Tableau n°38 : Situation du personnel socio-sanitaire : .....	68
Tableau n°39 : Campagne de vaccination dans la Commune Rurale du Mandé en 2008 (aires de Santé de Kabalabougou et Djoliba). ....	69
Tableau n°40 : répartition des bars de la commune.....	71
Tableau n°41 : localisation des mosquées dans la commune .....	72
Tableau n°42: Situation des équipements de sécurité.....	72

Tableau n° 44 : Projection de la population .....	76
Tableau n°45 : Phase 1 .....	77
Tableau n°46 : Phase 2 .....	77
Tableau n°47 : Phase 3 .....	77
Tableau n° 48 : Phase 4 .....	77
Tableau n° 49 : Equipements administratifs programmés.....	88
Tableau n° 50 : Estimation sommaire du coût de réalisations des actions prioritaires en millions de FCFA .....	92
Tableau n°51 Phasage des actions programmées (2010-2029).....	97

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- ACODEP : Appui aux Collectivités Décentralisées pour un Développement Participatif
- AGR : Activités Génératrices de Revenus
- ALAD : Association Languedocienne pour le Développement
- AMADER : Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale
- AMAPROS : Association Malienne pour la Promotion du Sahel
- ANICT : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
- ASACO : Association de Santé Communautaire
- AUAEP : Association des Usagers de l'Adduction d'Eau Potable
- BCG : Vaccin contre la Tuberculose
- CAA : Centre d'Apprentissage Agricole
- CAFO : Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali
- CANEF : Centre d'Appui Nutritionnel et Educatif pour les Femmes
- CAP : Centre d'Animation Pédagogique
  
- CED : Centre d'Education pour le Développement
- CDPE : Centre de Développement de la Petite Enfance
- CTCM : Coopérative des Transporteurs de la Commune du Mandé
- CJRM : Coordination des Jeunes Ruraux de la Commune du Mandé
- CKDK : Centre Korotoumou Dembélé de Kanadjigoula
- CSCOM : Centre de Santé Communautaire
- DNAT : Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire
- DNUH : Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- DNTTMF : Direction Nationale des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux
- DRACPN : Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
  
- DRACOOOP : Direction Régionale de l'Action Coopérative
- DRH : Direction Régionale de l'Hydraulique
- DRPSIAP : Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
  
- DRR : Direction Régionale des Routes
- DRUH : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- EDM Sa : Energie du Mali Société Anonyme
- EOK : Entreprise Oumar KONARE
- FED : Fonds Européen de développement
- GIE : Groupement d'Intérêt Economique
- HIB : Haemophilus Influenzae de Type B
- ICRISAT : International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
- IEC : Information, Education, Communication
- NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- OHVM : Office de la Haute Vallée du Niger
  
- OMATHO : Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- ONP : Office National des Postes
- PAM : Programme Alimentaire Mondial
- PDSEC : Programme de Développement Social, Economique et Culturel
- PGRN : Projet de Gestion des Ressources Naturelles
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PPTE : Pays Pauvres Très Endettés

SDU de la Commune du Mandé Janvier 2014

- PUS : Plan d'Urbanisme Sectoriel
- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
- RL : Route Locale
- RN : Route Nationale
- SB Katibougou : Secteur de Base de Katibougou
- SDR Kati : Secteur de Développement rural de Kati
- SDU : Schéma Directeur d'Urbanisme
- SLPIA : Service Local des Productions et Industries Animales
  
- SOMAPEP : Société Malienne de Patrimoine de l'eau Potable Sa
- SOTELMA : Société des Télécommunications du Mali
- SUH : Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Sup : Superficie
- SYNTRUI : Syndicat des Transports Urbains et Inter-Urbains
- UMAC : Union des Maraîchers de la Commune du Mandé

## **INTRODUCTION**

### **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

A l'instar de la plupart des autres communes du Mali, la commune rurale du Mandé a été créée par la Loi N° 96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes. Le gouvernement de la République du Mali en adoptant cette Loi a engagé le processus de décentralisation qui vise à favoriser le développement local à travers l'autonomie de gestion aux collectivités.

La commune du Mandé est située au Sud Ouest du District de Bamako. Elle entretient avec la capitale des relations très privilégiées matérialisées par l'importance des migrations alternantes : une personne sur deux travaille à Bamako et plus de deux déplacements sur trois se font en direction du District de Bamako (Travail, famille ou loisirs) selon une enquête réalisée par le consultant. La majorité des habitants de la commune du Mandé travaille ou fait des affaires dans le District. Les concessions rurales et les exploitations agricoles ou usines du Mandé appartiennent à des bamakois.

La commune du Mandé qui se trouve dans la zone d'extension favorable du District de Bamako reçoit de plus en plus des populations et des activités desserrées de cette dernière.

C'est dans ce contexte que le Ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme a programmé dans son plan d'action de l'année 2010, l'élaboration d'un certain nombre de Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) des communes rurales voisines du District de Bamako dont celui de la Commune Rurale du Mandé en tenant compte du dynamisme engendré par le développement de Bamako et des besoins régionaux que cela engendre.

Le SDU de Bamako a prévu plusieurs grands équipements et la satisfaction d'une partie de la demande de logements des populations du District dans la Commune du Mandé. Des zones d'activités y ont été également prévues.

### **2. OBJECTIFS**

#### **2.1. OBJECTIF GLOBAL**

Le Schéma Directeurs d'Urbanisme est un document de planification urbaine du premier degré qui vise l'amélioration du cadre de vie des populations en fixant la vocation première des sols ainsi que les perspectives d'évolution de la localité. Il a une validité de vingt (20) ans et est révisable tous les cinq (05) ans suivant l'exigence du développement économique, social et culturel de ladite localité.

#### **2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Le Schémas Directeurs d'Urbanisme vise à :

- promouvoir une meilleure répartition des infrastructures et des équipements ;
- organiser l'espace autour des pôles économiques et d'habitat forts pour améliorer la productivité urbaine ;
- structurer l'espace local par une restructuration et un renforcement des parties urbanisées et une meilleure organisation de l'extension de celle-ci ;
- créer et renforcer les infrastructures existantes : voirie, assainissement, réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone avec notamment la restructuration et l'organisation de la voirie urbaine ;
- promouvoir les équipements socio-collectifs.

### **3. METHODOLOGIE**

- La méthodologie utilisée comporte trois (3) phases qui sont : les enquêtes préliminaires, l'organisation et l'animation d'un séminaire atelier, la rédaction des rapports.

- Les enquetes préliminaires ont concerné les documentaires, les enquetes de terrain et établissement du fond de plan topographique ;
- L'organisation et l'animation d'un seminaire atelier, tenu à Ouezzindougou pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Urbanisme avec la participation des acteurs du développement urbain ;
- La redaction des rapports.

Le présent document comprend deux (02) parties :

- ✓ une première partie « Rapport Constat » qui a pour but de dresser le diagnostic portant sur l'histoire, la démographie, l'économie et les problèmes liés à l'aménagement de la localité dans le domaine de l'habitat, des zones d'activités de la voirie, des réseaux divers, de l'environnement et des grands équipements ;
- ✓ une seconde partie « Rapport de Planification » portant sur les propositions d'aménagement pour une période de vingt (20) ans, l'estimation du Coût des actions prioritaires, les stratégies d'application, les phasages et les recommandations

**PREMIERE PARTIE**

**RAPPORT CONSTAT**

## I. PERIMETRE D'URBANISATION

### 1.1. PRESENTATION

En raison de liens historiques et de la nécessité d'un développement concerté de la commune du Mandé, les limites du périmètre d'urbanisation ont été fixées aux limites de la commune.

La Commune du Mandé est situées dans la partie Sud de la Région de Koulikoro, au Nord-Ouest du Cercle de Kati, à l'Ouest du District de Bamako, le long du fleuve Niger. Elle est traversée par les routes nationales n°5 (RN5) Bamako-Kourémalé et n°26 (RN 26) Bamako-Kangaba-Frontière Guinée Conackry. La commune du Mandé fait partie des trente sept (37) communes du Cercle de Kati.

Elle est limitée :

- au Nord par les Communes rurales de Doubabougou, Kambila et Dogodouman (Cercle de Kati) ;
- au Nord-Est par la Commune IV du District de Bamako ;
- à l'Est par le fleuve Niger qui la sépare des communes rurales de Kalaban Coro, Sanankoroba, et Dialakoroba ;
- à l'Ouest par la Commune Rurale de Siby et celle de Bancoumana (Cercle de Kati) ;
- au Sud par la Commune Rurale de Bancoumana (Cercle de Kati).

La commune rurale du Mandé a été créée par la loi n°96-059 de l'année 1996. Elle fonctionne comme collectivité territoriale depuis le 04 Septembre 1999.

D'une superficie de 532,25 km<sup>2</sup> environ, la commune du Mandé est composée de son chef lieu (Ouezzindougou) et de 24 villages pour une population chiffrée en 2009, à 59352 habitants soit une densité de 111,5 habts/km<sup>2</sup> (RGPH 2009) contre 57,3 habts/km<sup>2</sup> pour le Cercle de Kati, 26,6 habts/km<sup>2</sup> pour la Région de Koulikoro et 12,1 habts/km<sup>2</sup> pour l'ensemble du pays.

La commune du Mandé se situe entre 12°13'44" et 12°35'27" de latitude Nord et 08°02'40" et 08°16'47" de longitude Ouest.

La distance entre les autres localités et Ouezzindougou varie de 01 à 35 km.

Une partie importante de la Commune est occupée par les monts mandingues, la forêt classée des monts mandingues et les zones inondables.

Les villages et leurs distances par rapport au chef lieu de la commune sont indiqués dans le tableau ci- après.

**Tableau n°1** : villages de la commune du mande

N°	Villages	Distance/au Chef lieu en km
	<b>Mandé</b>	
1	Ouezzindougou	-
2	Balandougou	16,5
3	Dalakana	28,5
4	Djoliba	25,5

5	Faraba	19
6	Samaya	3
7	Farabana	12
8	Kabalabougou	04
9	Kamalé Soba	27
10	Kamalé Kakélé	28,5
11	Kanadjiguila	01
12	Katibougou	7
13	Koursalé	35,5
14	Koursalé Koro	33
15	Kirina	29
16	Kirina Somono	30,5
17	Mamaribougou	3
18	N'Tanfara	8
19	N'Tékédo	6,5
20	Nafadji	25
21	Samayana	19,5
22	Samayana Somono	18
23	Samanko Plantation	2
24	Torokorobougou	8
25	Samalé	16

Source : Antenne IGM de Kati Décembre 2010.

La commune du Mandé qui est située à une altitude variable de 335 à 578 a son chef-lieu distant de Bamako la capitale de 15 km. Cette situation dans la zone d'influence directe de la capitale influe sur le développement spatial et socio-économique de la commune : migrations alternantes, implantation des unités économiques de la capitale, problèmes fonciers etc. Les villages de Kanadjiguila, Ouezzindougou, Kabalabougou, Mamaribougou et Samaya sont tournés vers le District avec lequel ils ont beaucoup plus de relations.

## 1.2. RAISONS DU CHOIX

Le choix du périmètre d'urbanisation a été beaucoup influencé par les fortes relations géographiques, sociales, culturelles, historiques, administratives et économiques qu'entretient le chef lieu de la commune avec son hinterland.

Compte tenu de ces réalités socio-économiques et culturelles, administratives et géographiques et surtout d'un nécessaire développement intégré de cet espace, les limites du périmètre d'urbanisation ont été fixées aux limites de la commune.

Celles-ci qui correspondent à une réalité géographique mais aussi socio-économique ont été fixées dans le cadre de la décentralisation.

En outre, la Commune du Mandé constitue un espace géographique et économique homogène, située aux portes du District.

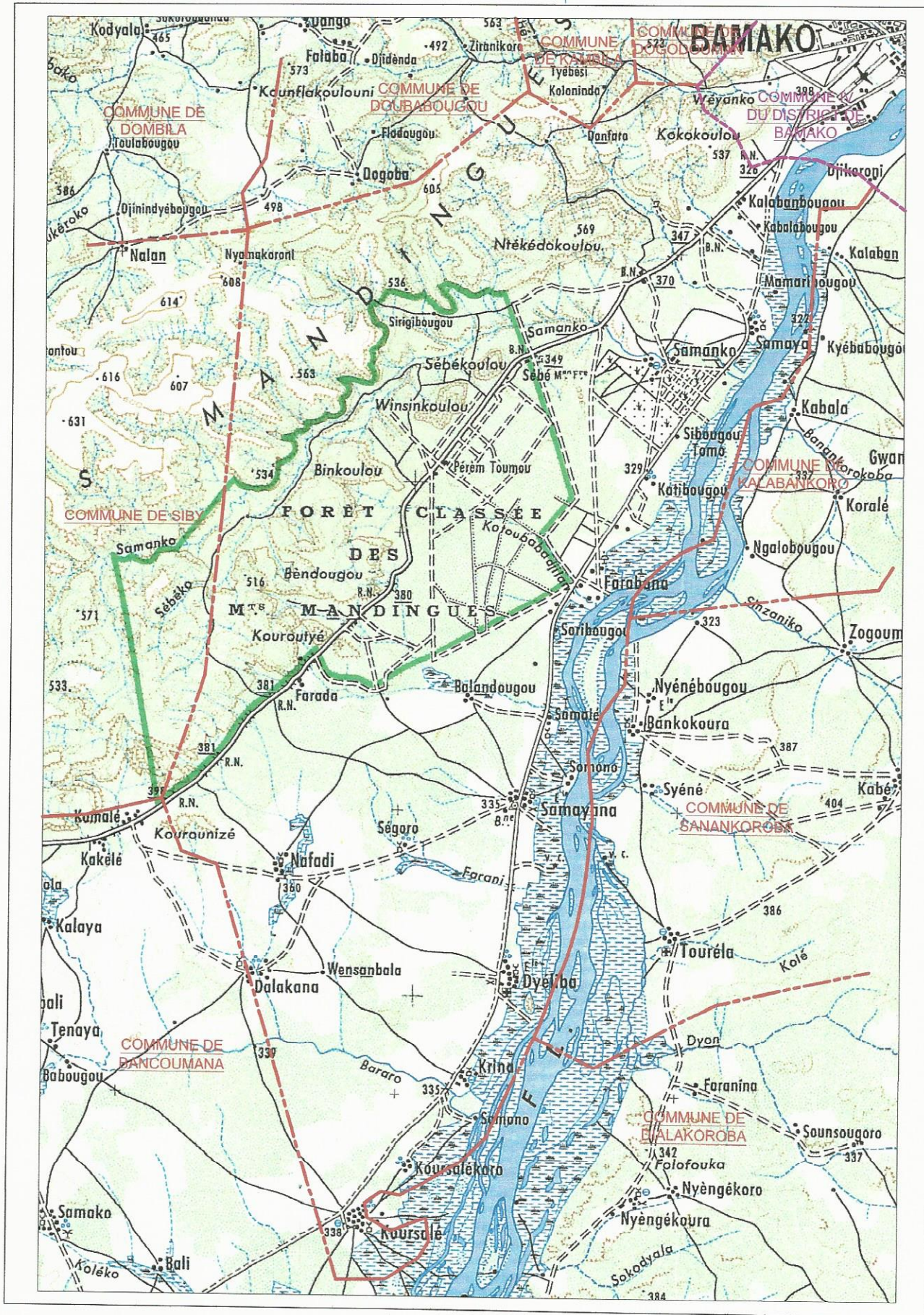
# PERIMETRE D'URBANISATION

## Legende:

- Limite du District
- Limite de la forêt classée
- Limite de la Commune



Echelle: 1/200 000



II.

## HISTORIQUE

---

Le développement de la ville de Bamako s'est fait généralement par extensions successives autour d'anciens noyaux villageois que la ville a fini par englober. La zone du Mandé ne fait pas exception à cette règle.

Le tissu urbain s'est constitué autour de noyaux villageois (Mamaribougou, Ouezzindougou, Samaya, Kabalabougou) et des routes nationales 5 et 26. Les autres villages ne sont pas encore atteints par l'urbanisation même si des titres fonciers privés sont morcelés par endroits.

L'histoire du peuplement de notre aire d'études qui commence avant le 10<sup>ème</sup> siècle est liée à celle des villages qui la composent.

La plupart des villages du périmètre ont été créés par des chasseurs venus de différents horizons. Il n'a pas été possible de trouver partout des dates précises.

### Ouezzindougou

En 1960, le Président Modibo KEITA a installé le village de Ouezzindougou ou Ouezzin ka dougou en l'honneur de son ami Daniel Ouezzin COULIBALY de la Haute Volta (Burkina Faso actuel) qui avait auparavant baptisé une rue de Ouagadougou à son nom.

Le village de Ouezzindougou devait accueillir les agriculteurs volontaires de Bamako en vue du développement de l'agriculture. Chacun des bénéficiaires de parcelles à Ouezzindougou devait recevoir en plus 4 ha de champ de culture, des vaches, une charrue et des charrettes. Il s'en suivit la réalisation de 3 puits maraîchers, de magasins de céréales, d'une coopérative et celle de l'école du village.

Le village s'est ensuite agrandi par deux grands lotissements (1978 et 1981).

Les chefs de village successifs sont :

1. M'Pa KOITA premier chef de village en 1960 ;
2. Sékou CAMARA ;
3. Diguidian COULIBALY (intérimaire) ;
4. Yaya COULIBALY en 1991 ;
5. Mady KONE actuel chef de village.

### N'Tanfara

Le village de N'Tanfara ou grotte de sacrifice a été fondé par Dioumédié NIARE, vaillant chasseur venu de N'Toniba (actuel Cercle de Kati). Ce dernier qui venait chasser dans la plaine a été mandaté par le roi Samanyana Bassi pour capturer Kobéké Koman qui était devenu son ennemi juré.

En récompense, il devait recevoir un canari rempli d'or qu'il échangea contre la terre de N'Tanfara, lieu de refuge.

Il fût rejoint par Siriman NIARE qui alla par la suite chercher Bo NIARE de Sidiankoro.

Vers 1800, le village s'agrandit avec la venue des Diarra, Coulibaly, Traoré, Diallo, Keita du royaume bambara de Ségou.

N'Tanfara signifierait selon certaines sources 'Nin i dona farbékila' ou refuge en bambara.

Le village compte deux hameaux : Dianéguebougou et N'Gondougouni.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Dioumédié NIARE fondateur du village ;
- 2 Siriman NIARE ;
- 3 Bo NIARE ;
- 4 Tjékoukoro NIARE ;
- 5 Monzon NIARE ;

- 6 Moussa NIARE ;
- 7 Zoumana NIARE ;
- 8 Coulou NIARE, actuel chef de village.

#### N'Tékédo

Le hameau de N'Tékédo a été fondé par des DIARRA venus de Piébougou. Il a été érigé en village par Boboli NIARE. Diarra DIARRA fut le premier chef de village. Les chefs de village successifs sont :

- 1 Diarra DIARRA premier chef de village ;
- 2 Tiéblé DIARRA ;
- 3 Zan DIARRA ;
- 4 Namakoró DIARRA ;
- 5 Dougoukolo DIARRA actuel chef de village ;

Le village de N'Tékédo compte un seul hammeau : Dioufébougou.

#### Samaya

Le village de 'Sama ya' ou lieu des éléphants en bambara a été créé vers 1820 par des KONE et des DIAWARA venus de Samayaba dans le canton de Figuira pour demander l'hospitalité aux NIARE de Bamako (Titi NIARE). Ils choisirent un lieu situé près de champs de cultures qu'ils baptisèrent Samaya en souvenir de leur village d'origine Samayaba.

Les chefs de village successifs sont :

1. Diarabablen KONE (1900-1909) ;
2. Fadama KONE (1909-1919) ;
3. Bouramadian KONE (1919-1932) ;
4. Mamary KONE (1932-1943) ;
5. Kalifadian KONE (1943-1958) ;
6. Seyan KONE (1958-1962) ;
7. Faboulan KONE 1962-1964 ;
8. Bourama KONE (1964-1974) ;
9. Dramanedian KONE (1974-1994) ;
10. Drissa KONE (1994-2006) ;
11. Bassidy KONE, actuel chef de village depuis 2006.

#### Kabalabougou

Kabalabougou ou 'Kabalabougoufé' (village de Kaba en malinké) a été fondé vers 1832 par des TRAORE venus de Kabala sur la rive droite du Niger par peur des guerriers de Samory TOURE.

Ils étaient conduits par Kaba TRAORE et furent rejoints par un marabout du nom de Salam et ses parents venus du Burkina Faso actuel (Mossi, Samogo, Trouka, Karakoro et Malinkés).

Après la pacification, certains TRAORE retournèrent à Kabala.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Salam TRAORE en 1918 ;
- 2 Adama TRAORE (1970-1975) ;
- 3 Mamadou TRAORE (1975-1977) ;
- 4 Daouda TRAORE (1977-1982) ;
- 5 Chacka TRAORE, actuel chef de village depuis 1982.

#### Kanadjiguila

Le site de Kanadjiguila était à l'origine un champ appartenant à Mamadou Kanadjigui de Niaréla dans lequel travaillaient une vingtaine de familles. Le lieu s'appelait Kodialani à l'origine.

C'est à partir de 1980 que Mamadou Kanadjigui entreprit le morcellement de son champ au profit d'abord des travailleurs du champ. Le premier habitant s'appelait Amadou CAMARA

Le lotissement qui se faisait par alignement sur les rues de Ouezzindougou est arrivé à saturation en 1986. Une restructuration est entreprise à partir de 1991.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Amadou CAMARA premier chef de village ;
- 2 Gassiré KEITA de 1995 à 1998 ;
- 3 Moussa KANADJIGUI actuel chef de village à partir de 1995.

#### Nafadji

'Nafa dji' ou eau utile en malinké a été fondé par deux chasseurs KONE et KEITA venus respectivement de Siby et de Samalé après un court séjour à Kourté (lieu situé derrière l'actuelle école de Kamalé). Ils sont rejoints par des COULIBALY venus de Dalakana et des TRAORE venus de Djoliba.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Niélé Dioma KEITA;
- 2 Namakan KEITA;
- 3 Noumory KEITA;
- 4 Nanténin Bandiougou KEITA;
- 5 Noumouni Sogomory KEITA;
- 6 Noumouni Laye KEITA;
- 7 Kérakono dit Djigui KEITA;
- 8 N'Mah Manfa KEITA;
- 9 Sogomorini Niaba KEITA;
- 10 Kindia Makanfing KEITA;
- 11 Sanéba Laye KEITA;
- 12 Namagnan Makan KEITA;
- 13 Kindia Makan KEITA;
- 14 Nantenin Dioman KEITA;
- 15 Nakana Makan KEITA;
- 16 Wodiaba Makan KEITA;
- 17 Sadan Dioman KEITA;
- 18 Fatouma Sogomory KEITA;
- 19 Nacouré Kanda KEITA;
- 20 Dianafing Manfa KEITA;
- 21 Maloba Tiécoro KEITA, actuel chef de village.

#### Faraba

Le village de Faraba ou 'Faraba bélé bélé', champ de riz en malinké a été fondé vers le milieu du XVIII ème siècle par des DIAKITE venus de Diassaro (Wassoulou) puis de Séné (Sanankoroba).

Le site était jadis habité par les KEITA de Ilafondo.

Les DIAKITE ont été rejoints par des COULIBALY venus de Banan (Bougouni), des TRAORE venus de Salamalé (Naréna) et des SIDIBE de la Guinée.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Nagnouman Magnan DIAKITE ;
- 2 Sokono Sory DIAKITE ;
- 3 Diguidian DIAKITE ;
- 4 Soumba Lamine DIAKITE ;
- 5 Flakoro DIAKITE ;
- 6 Moro DIAKITE ;
- 7 Moriba DIAKITE ;
- 8 Magnan DIAKITE ;
- 9 Fatou Mansa dit Lamine DIAKITE 1973-1982 ;
- 10 Sébédian DIAKITE 1982-2004 ;
- 11 Kindia Madou DIAKITE 2004-2007 ;

12 Gagny DIAKITE, actuel chef de village depuis 2007.

#### Dalakana

Le village de « Dala kana' » signifie le bord de la mare en malinké a été fondé vers le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle par Lamine DIAKITE et son gendre Zan COULIBALY venus de Kalaya, village fortifié qui était soumis aux guerres (Siby).

Le site a été découvert par Zan COULIBALY au cours d'une partie de chasse.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Lamine DIAKITE ;
- 2 Dioumé DIAKITE ;
- 3 Samadian DIAKITE ;
- 4 Kouda Mandé DIAKITE ;
- 5 Tagari Balla DIAKITE ;
- 6 Waraba Yoro DIAKITE ;
- 7 Melikoro DIAKITE ;
- 8 Kamissa Djigui Djigui DIAKITE ;
- 9 Mandénikoro DIAKITE ;
- 10 Ségou Mandé DIAKITE ;
- 11 Makadougou DIAKITE ;
- 12 Souley DIAKITE ;
- 13 Assa Mansa DIAKITE ;
- 14 Mousso Mansa Noumou DIAKITE ;
- 15 Flaba DIAKITE ;
- 16 Daṃadian DIAKITE ;
- 17 Samba DIAKITE ;
- 18 Moussa DIAKITE ;
- 19 Kamissa Dindio DIAKITE ;
- 20 Dioumé DIAKITE ;
- 21 Toumany DIAKITE, actuel chef de village.

#### Kirina Somono

Originaires de Dia, les habitants de Kirina Somono étaient d'abord installés dans une île située en face de l'actuelle usine céramique de Djicoroni.

Au XII<sup>ème</sup> siècle, ils gagnèrent Diefourou où étaient installés les KEITA avec Falaye Oulin. Ce lieu regroupait à l'époque les habitants des actuels villages de Coursalé, Coursalé Koro et Kirina Somono.

Après une attaque des partisans d'Almamy Samory TOURE, certains habitants de Sanankoro (ceux de l'actuel Coursalé) retournèrent à Balla.

Il ne restait alors que Coursalé Koro et Kirina Somono qui se sont rapprochés de l'eau.

A la suite d'une inondation en 1968, Moussoni Mory DIALLA déplaça le village au bord de la route Bamako - Kangaba.

En 1956, le village avait demandé à être recensé avec Kirina d'où le nom de Kirina Somono.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Famougué DIALLA ;
- 2 Siné DIALLA ;
- 3 Moussoni Mory DIALLA ;
- 4 Amadou DIALLA ;
- 5 Kandiafing Mory DIALLA ;
- 6 Sidy DIALLA actuel chef de village.

#### Samalé

Le village de Samalé fût fondé par Bamba KEITA dit Samalé Bamba, grand chasseur et grand guerrier de Soundiata KEITA venu de Dakadjala village situé sur la rive droite du

fleuve Niger entre les villages de Samandjou, Gongon, et Balla (actuelle commune de Sanakoroba), issu de la généalogie de Nyoumassi donc de Mansa Kourou. Ses descendants fondèrent les villages de Nafadji, Coursalé et Balla. Ces villages et leurs griots les Kamissoko formèrent le canton de « Badougou », signifiant villages riverains du fleuve Djoliba.

Badougou Djoliba,

Le village de Djoliba a été fondé vers le XIème siècle par M'Bemba Kanda KEITA et ses frères, chasseurs venus de Wanda, village situé sur les monts mandingues derrière Nana Kéniéba et dirigé par Diogo Balla Wouley KEITA.

Chasseur d'éléphants, M'Bemba Kanda KEITA s'installa d'abord à Samanko (déformation de samaniinko ou rivière des éléphants en malinké) près du marigot et allait chasser dans la plaine autour du fleuve Djoliba d'où le nom de Badougougou Djoliba « pays autour du fleuve Djoliba » en malinké.

A la suite de nombreux décès, M'Bemba Kanda KEITA et ses frères quittèrent Samanko pour s'installer à Dalabadala (près de l'actuelle mare de Samaya) puis à Djoliba.

Par la suite, M'Bemba Kanda KEITA demanda à ses frères dans leur conquête de se séparer de lui et de fonder des villages là où il pouvait les entendre.

Kémé Bandiougou KEITA créa Kamalé Soba en 1907, Komandian KEITA Kamalé Kakélé en 1912, et Makandian KEITA Balandougou.

Ses fils Balla Oulin KEITA et Tamba KEITA créèrent respectivement Niamé Bacou et Tambala derrière Kangaba.

Sous la colonisation, les villages de Djoliba, Balandougou, Kamalé Kakélé, Niamé et Kamalé Soba formèrent le canton de Balla Oulénia.

Avec l'indépendance, les villages du canton de Balla Oulénia sont rattachés administrativement à l'arrondissement central de Bamako, puis à celui de Kalaban Coro.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 M'Bemba Kanda KEITA fondateur ;
- 2 M'Béno Bokory KEITA ;
- 3 Doussou Mory KEITA ;
- 4 Noré Djigui KEITA ;
- 5 Sanaba Koman KEITA ;
- 6 Mamindia KEITA ;
- 7 Ma Koman KEITA ;
- 8 Magnéma Bedemon KEITA ;
- 9 Sanikégniba Kanda KEITA ;
- 10 Dougoufana Naman KEITA ;
- 11 Douga Sambaly KEITA ;
- 12 Nianiakalin Dioman KEITA ;
- 13 Nei Kanda KEITA ;
- 14 Bedemoundian KEITA ;
- 15 Féré Lamine KEITA à l'arrivée des français en 1882 ;
- 16 Korian Bamba KEITA ;
- 17 Niamory KEITA ;
- 18 Namani Kourou KEITA ;
- 19 Bréma KEITA 1960 ;
- 20 Makamba KEITA chef de canton ;
- 21 Alama Fodé KEITA ;
- 22 Diomadian KEITA ;
- 23 Kankouba dit Niamacolon Moussa KEITA ;
- 24 Gaoussou KEITA dit Bediaba ;
- 25 Nagnouma Sougou Mory KEITA ;
- 26 Tenimba Fodé KEITA ;
- 27 Bakaye KEITA ;

- 28 Sambaly KEITA ;  
29 Sidikiba KEITA, actuel chef de village.

Koursalé Koro-

L'histoire de Koursalé et celle de Koursalé Koro sont liées. Installés d'abord à « Kôtouda » puis Sanankorobougou (lieu du Sanan), lieux situés entre Kirina Somono et l'actuel Koursalé, les deux villages étaient une seule et unique localité.

A la suite de conflits entre les frères Keita, et du départ de certains vers l'actuel Koursalé, Sanankorobougou, lieu fondé par Fadémory Berthé (un marabout) qui a quitté Dioliba devient Koursalé Koro. Les Chefs de village successifs sont :

1. Fagnini Oulin KEITA
2. Namory KEITA
3. Fai KEITA
4. Sidiki KEITA
5. Nandjimba KEITA
6. Tamba KEITA
7. Tiécoro KEITA
8. Makandian KEITA actuel chef de village
- 9.

Koursalé

Koursalé s'appelait à l'origine « Kôtouda », lieu situé entre le collecteur naturel (« Bakaro kô ») de Kirina et Kirina Somono. Il fut déplacé sur son site actuel à la suite de conflits entre les frères KEITA de Koursalé et Faliwoulé KEITA de Sanankorobougou (Koursalé Koro) par le vieux chasseur Djigui DIAKITE de l'actuelle famille « Flaladjinda ». Le village serait le quatrième village installé entre Samalé et Kénioroba après l'abandon de DAKADIALA, site occupé après l'abandon de Wanda par les Malinkés.

A la suite d'une attaque fratricide par le village de Tiénna, actuel site de « Barikoro », qui installa le funéso à l'Est du site actuel de Koursalé, tous les braves hommes furent tués d'où le remplacement du nom KOTOUDA par « A kourousalé » (tout le monde est mort) ou Koursalé nom actuel du village. A l'époque, le village était constitués des KEITA et des DABO (chefs de guerre).

Face aux multiples attaques entre villages, les chefs de guerre de Koursalé (les familles DABO) et les chefs traditionnels de Founéso situé à 3km ont vu dans leurs recherches traditionnelles « qu'il serait nécessaire d'installer un vieux chasseur peulh pour lutter contre les attaques des voisins ou des ennemis qui traversent chaque année le terroir ».

Les indications furent portées sur un vieux chasseur peulh du nom de Djigui DIAKITE, originaire de Yanfolila et qui séjournait chaque année de 7 à 10 jours chez les chefs traditionnels de Funéso en allant voir son oncle à Briko dans le cercle de Kati. C'est ainsi que sur la demande du chef traditionnel des DABO, le vieux Djigui DIAKITE arriva à Koursalé avec trois de ses frères qu'il installa à Balla pour un et entre Nafadji et Samalé pour les deux autres.

Après l'installation de Djigui DIAKITE, Faliwoulé KEITA créa une relation de mariage avec lui pour éviter que ce dernier doté de puissances traditionnelles ne s'interpose entre lui et ses frères. Face à ces problèmes, Djigui demanda aux chefs traditionnels de Funéso de lui donner son site de chasse (actuel site de Koursalé) pour que le village puisse s'y installer en abandonnant le site qui se trouvait à côté de Kirina.

Après avoir construit le village, les frères KEITA proposèrent la chefferie à Djigui DIAKITE qui refusa « je suis seul et chasseur....Je garde le village ».

Le village fut entouré d'une enceinte dont les entrées et sorties se situent en face de la maison de Djigui DIAKITE, chef de garde et de guerre appelée Flaladjinda.

La chefferie fut ensuite proposée à Fah DABO qui refusa en disant « je me contenterai de ma mosquée ».

C'est alors que la chefferie fût donnée à Naba Famoudou KEITA.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Naba Mamoudou KEITA;
- 2 Touréba Massama KEITA;
- 3 Lancinani Koro KEITA;
- 4 Konimba N'Faly KEITA;
- 5 M'Baly Flamory KEITA;
- 6 Kamba Guimba KEITA;
- 7 Niagnouma Makan KEITA;
- 8 Naniakan Makan KEITA;
- 9 Bafing Guimba KEITA;
- 10 Konté Balla KEITA;
- 11 Faféré Balla KEITA;
- 12 Sirimanfing KEITA 1<sup>er</sup> Chef de Canton de Badougou ;
- 13 Kindia Massama KEITA ;
- 14 Nanténin Massama KEITA ;
- 15 Nanfadima Sogomory KEITA ;
- 16 Kantéba Koman KEITA ;
- 17 Fodéba KEITA ;
- 18 Sikoro Morydian KEITA ;
- 19 Niagnakalin Namory KEITA ;
- 20 Kankouba Amadou KEITA actuel chef de village.

#### Samanko

Le village de Samanko ou « Samaninko » ou marigot d'où venaient s'abreuver les éléphants en malinké a été créé en 1932 au profit des travailleurs de la ferme de cisaille qui habitaient auparavant à Samaya. De là ils s'étaient déplacés sur un site voisin du marigot qu'ils ont du quitter à la suite d'inondation.

Après l'indépendance, la ferme a été reprise par l'Etat du Mali pour en faire une Ferme d'Etat.

Dans la foulée, le président Modibo KEITA a créé à Farabana des champs de 2 ha pour les dignitaires du régime de l'époque.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Bakary FOFANA chef d'équipe, initiateur de la création du lieu ;
- 2 Arouna FOFANA ;
- 3 Lassana FOFANA chef de village actuel.

#### Kamalé Soba

Le village de Kamalé Soba a été fondé en 1907 par un chasseur du nom de Bandiougouba KEITA frère cadet de M'Bemba Kanda KEITA en compagnie duquel il quitta Wanda pour Samanko, Dalabadala et Djoliba.

Il est ensuite rejoint par des DOUMBIA et TRAORE.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Bandiougouba KEITA;
- 2 Diégueni Famourou KEITA ;
- 3 Nakani Bandiougou KEITA;
- 4 Nakaniba Kanda KEITA;
- 5 Kémé Bandiougou KEITA;
- 6 Kémé Dioma KEITA;
- 7 Nassira Bandiougou KEITA;
- 8 Sirakou Makadougou KEITA;
- 9 Koman KEITA;
- 10 Ba Koman KEITA;
- 11 Ba Massama KEITA;

Bureau d'Etudes Atelier 21 Im. Sosso rue Mohamed V Bko  
20236711/66749664

Tél.

- 12 Semeninkourou KEITA;
- 13 Bakama Kimba KEITA;
- 14 Faramata Semé KEITA;
- 15 Naima Kanda KEITA;
- 16 Naima Manfa KEITA;
- 17 Bandiougouni Oulé KEITA;
- 18 Sanaba Bobo KEITA;
- 19 Doussou Djigui KEITA;
- 20 Ouassa Dioma KEITA;
- 21 Yamoudou KEITA;
- 22 Bintou Kanda KEITA;
- 23 Massamamba KEITA;
- 24 Naré Sekou KEITA;
- 25 Fatouma Bandiougou KEITA;
- 26 Koman KEITA Chef de village actuel.

#### Kamalé Kakélé

Komandian KEITA frère cadet de Bandiougou KEITA de Kamalé Soba fonda Kakélé en 1912. Kakélé signifie entente en malinké.

Il est rejoint par des CAMARA, COULIBALY et TRAORE venus de Siby.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Komandian KEITA, fondateur ;
- 2 Taoulé KEITA ;
- 3 Balla Koroba KEITA ;
- 4 Boncáké KEITA;
- 5 Falaye KEITA;
- 6 Dakaba KEITA;
- 7 Frankoman KEITA;
- 8 Faguimba KEITA;
- 9 Mama Wéréni KEITA;
- 10 Gankokoba KEITA ;
- 11 Gangotjini KEITA actuel chef de village .

#### Kirina

Le village de Kirina a été fondé par des KAMISSOKO venus de Tona, Kayo et Balaniko (Koulikoro).

Kafaké Kamissoko et son frère Ouali sont arrivés par le fleuve à Farakoba (entre Titibougou et Boukassoumbougou). De là, ils se séparèrent : Kafaké alla s'installer à Kirina et Ouali à Kita.

Ils sont rejoints par des COULIBALY et des TRAORE.

En 1235 a eu lieu à Kirina, la célèbre bataille entre Soundiata KEITA et Soumaoro KANTE.

Les chefs de village successifs sont :

1. Kafaké Kamissoko, fondateur ;
2. M'Bemba Diélimakan Kamissoko ;
3. Magnan Koro KAMISSOKO ;
4. Morikéba KAMISSOKO ;
5. Kakou Yamarou KAMISSOKO ;
6. Sokona Sina KAMISSOKO ;
7. Daman KAMISSOKO ;
8. Dramane KAMISSOKO ;
9. Da Mory KAMISSOKO ;
10. Sagué KAMISSOKO ;
11. Séhéba Fodé KAMISSOKO ;

12. Dialikéba KAMISSOKO ;
13. Mama KAMISSOKO ;
14. Biton KAMISSOKO ;
15. Moro KAMISSOKO ;
16. Djigui KAMISSOKO ;
17. Bakary KAMISSOKO actuel chef de village.

#### Katibougou

Le village de Katibougou ou Kati ka Bougoufié (ressortissants de Kati en malinké) a été fondé en 1800 par des KONE venus de Kati.

Installé d'abord au bord du fleuve, le village rejoint la RN 26 vers 1946.

#### Balandougou

Le village de Balandougou ou 'rester bloquer là-bas' en malinké a été créé par un chasseur du nom de Mandiankoro KEITA fils de M'Bemba Kanda KEITA dans leur entreprise de conquête territoriale.

Il est rejoint par des Dianés venus de Koukouba (Selingué), des Sinayoko de Sodiény, des Camara de Siby et des Diallo de Sikorolé.

Les dix derniers chefs de village sont :

- 1 Mandiankoro KEITA;
- 2 Soma Balla KEITA;
- 3 Fakanda KEITA;
- 4 Moriba KEITA;
- 5 Karifa KEITA;
- 6 Mansa Mourou KEITA;
- 7 Mankadjan KEITA;
- 8 Takarimankandjan KEITA;
- 9 Bawassa Makandjan KEITA;
- 10 Fafré KEITA chef de village depuis 2001.

#### Mamaribougou

Le village de Mamaribougou ou Membrébougou ou Boureimabougou (case de Boureima en malinké) a été fondé par Boureima MANGANE et sa communauté venus de Sobé (Siby) vers 1900 en compagnie des Sacko, TRAORE et des CAMARA. Ils s'installèrent d'abord en un lieu proche de N'Tanfara puis regagnèrent Mamaribougou. En 1911, ils sont repoussés à l'intérieur en raison des travaux de la RN5.

Ils sont rejoints par des Sanogo venus de Cabréla (Banamba), des SAMAKE de Djitoumou Freintoumou, des TRAORE de Marako et en 1963, des COULIBALY et DIARRA venus de Messin sur les Monts Mandingues.

Les chefs de village successifs sont :

- 1 Boureima MANGANE, fondateur, décédé en 1946 après 41 ans de chefferie ;
- 2 Amara SACKO 1946-1960;
- 3 Farima Tiémoko TRAORE 1960-64 ;
- 4 Tiémoko MANGANE 1965-1995 ;
- 5 Dramane SACKO, actuel chef de village depuis 1995.

### III. EVOLUTION, OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

---

#### 3.1. EVOLUTION DU SITE

##### - Période pré-coloniale

Avant la colonisation, tous les villages existaient sauf Ouezzindougou, Samanko et Kanadjiguila.

Ces villages se limitaient à leurs noyaux dont les habitants sont les fondateurs, leurs descendances et serviteurs. Il n'y avait que quelques concessions avec des maisons en paillote, rarement en banco. Ils étaient entourés de Djinfourou ou tata pour leur protection contre les guerres et razzias.

##### - Période coloniale

Le colonisateur français qui est arrivé dans la région de Bamako à partir de 1883 (Borgnis Des Bordes), a installé les chefs de Canton de Badougou et de Balla Ouléna

On note cependant :

- l'extension des noyaux villageois existants ;
- la création de la RN 5 et de la RN 26 en latérite ;
- la création de la ferme d'Etat de Samanko avec une usine pour l'exploitation du cisaille : production de cordes pour les bateaux et de sacs ;
- l'instauration des travaux forcés pour la culture (arachide, coton, cisaille) et les travaux routiers ;
- l'apparition de nouveaux établissements humains : Samanko (1900) ;
- la création de la cité en banco stabilisé, de l'école et du dispensaire de Djoliba pour la formation des cadres subalternes.

##### - Période post-coloniale

La période post-coloniale peut être divisée en trois (3) parties :

- la période avant 1970 ;
- la période 1970-1980 ;
- et la période après 1980.

##### - Période avant 1970

On note :

- les actions réalisées par le président Modibo KEITA à Ouezzindougou et Samanko :
  - o le lotissement de Ouezzindougou pour accueillir les volontaires agriculteurs de Bamako en 1960 qui ont pu bénéficier de 4ha, de vaches, de charrues et charrettes pour leur activité ;
  - o la réalisation de 4 puits maraîchers ;
  - o la construction de l'école de Ouezzindougou ;
  - o la réalisation de magasins de stockage du matériel et de coopératives pour la vente des denrées ;
  - o la création des champs de 2ha pour les dignitaires du régime dans l'espace compris entre Samaya et Farabana ;
- l'extension des noyaux villageois.

##### - Période 1970-1980

On note

- l'extension des noyaux villageois ;
- la création des concessions rurales ;
- la réalisation d'équipements socio-collectifs (écoles, centres de santé) et de mini-adduction d'eau dans certains villages.

#### **- Période après 1980**

C'est à partir de cette date que l'urbanisation s'est accélérée à travers :

- la progression significative de l'habitat spontané à Kanadjiguila, Mamarybougou ;
- le 2<sup>ème</sup> lotissement de Ouezzindougou en 1981 ;
- les lotissements de titres fonciers privés dans les parties proches du District ;
- le mitage ;
- la réhabilitation des villages de Djoliba et Kabalabougou ;
- l'extension et la transformation des concessions rurales en titres fonciers ;
- la création d'unités industrielles ;
- la réalisation d'équipements socio-collectifs (écoles, mairies et centres d'état civil, centres de santé) et de mini-adduction d'eau dans certains villages.
- l'électrification du village de Djoliba ;
- la réalisation du centre de transformation EDM de Kodialani et des lignes très hautes tensions Manantali-Kodialani, Kodialani-Lafiabougou et Kodialani-Sirakoro Méguétana ;

### **3.2. OCCUPATION DU SITE**

Une analyse de l'occupation du site de la commune du Mandé a fait apparaître trois grandes zones : les zones d'habitat, les zones d'activités y compris les zones de cultures ou de maraîchage, et les zones vertes.

#### **3.2.1. Zones d'habitat**

On distingue :

> les noyaux anciens villageois : il s'agit des anciens noyaux villageois (Balandougou, Dalakana, Djoliba, Faraba, Samaya, Farabana, Kabalabougou, Kamalé Soba, Kamalé Kakélé, Katibougou, Koursalé, Koursalé Koro, Kirina, Kirina Somono, Mamaribougou, N'Tanfara, N'Tékédo, Nafadji, Samanyana, Samanyana Somono, Samanko Plantation, Torokorobougou, Samalé).

Les maisons de type traditionnel en banco ou en dur sont de forme rectangulaire ou conique couvertes de tôle ondulée ou de chaume.

Les concessions qui regroupent plusieurs ménages sont de grande taille avec plusieurs corps de bâtiment : maisons rectangulaires avec ou sans vérandas, cases rondes, latrines et cuisines.

Les rues sont très souvent étroites et sinueuses.

> les noyaux anciens villageois réhabilités : Il s'agit des noyaux de Kabalabougou et Djoliba.

> des zones d'extension: sous forme de lotissements tramés publics (Ouezzindougou et Kabalabougou) ou de morcellements de titres fonciers privés (principalement à Samaya, Dorodougou) avec des parcelles de dimensions variables de: 30x30m à Ouezzindougou à 12,5x20m voire 10x20m à Kabalabougou ou dans les titres fonciers privés.

La voirie respecte un maillage avec des rues de tailles variables (10 à 20m) ;

> des zones d'habitat spontané. Il s'agit d'une partie de Ouezzindougou, Kanadjiguila et Mamarybougou.

La nature du tissu est variable selon les zones. Des tentatives de restructuration ne respectant pas les normes en matière de voirie ou d'équipements sont en cours à Kanadjiguila et Mamaribougou.

### **3.2.2. Zones d'activités**

#### **- Zones commerciales**

Il s'agit essentiellement des marchés (Ouezzindougou, Kanadjiguila, Kabalabougou, Samaya, Katibougou, Coursalé, Samanyana, Samanko, Djoliba,) et des abords de la RN5 et de la RN 26 qui sont très commerciales dans les parties de traversée des villes et villages. Des marchés hebdomadaires se déroulent à Ouezzindougou, Kanadjiguila, Kabalabougou, Samaya, Katibougou, Coursalé, Samanyana, Samanko et Djoliba, Kirina, Nafadji, et Samako.

#### **- Zones de bureaux**

Il n'existe pas de zones de bureaux cependant les services sont logés dans l'enceinte des mairies.

#### **- Zones industrielles**

Il existe trois unités industrielles situées à Mamaribougou (fonderie), Samaya (usine de carton en construction) et Samanko (usine des tracteurs et centre de machinisme agricole et d'apprentissage). On note également la présence de plusieurs carrières de moellons, sable et gravier dans le périmètre d'urbanisation.

#### **- Zones agricoles**

Situé dans la zone d'influence du District, le long du fleuve Niger, le périmètre d'études compte plusieurs exploitations agricoles ou avicoles appartenant aux populations du District. Il s'agit d'espaces utilisés comme concessions rurales : vergers, champs, élevage etc. Ces espaces et les champs occupent la totalité du périmètre d'urbanisation hors de la forêt classée, des monts et agglomérations. Les bords du fleuve, des marigots et les îles sont utilisés pour le maraîchage et la riziculture. Le maraîchage est très développé à Samanko où sont prévus 120 ha pour les maraîchers du District.

On note la présence de grandes superficies ou exploitations agricoles dont certaines sont en expérimentation (Samanko, Katibougou).

On peut citer la Ferme d'Etat et les plantations de Samanko, les coopératives de maraîchers de Samanko et les concessions rurales aménagées en fermes.

Certaines de ces concessions rurales proches du District (Samaya-Dorodougou) ont été morcelées en concessions d'habitation.

#### **- Armature verte**

Il existe des bosquets au niveau des villages et des plantations ou concessions rurales qui sont très boisées ;

On note également l'existence de la forêt classée des monts mandingues d'une superficie de 15000 ha dont l'arrêté de classement n° 2340 SAVF par le Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française remonte au 20 Juillet 1939.

Les vergers et les plantations situés le long du fleuve Niger et des marigots sont très boisés.

Les pistes créées dans la Ferme d'Etat par le colon sont bordées d'essences végétales comme les manguiers ou les caillédrats.

## **3.3 ANALYSE DU SITE ET DE SES CONTRAINTES**

### **3.3.1 Aspects physiques**

**- Relief- Sol et Sous-sol**

Le périmètre urbain objet de l'étude est situé entre les monts mandingues au Nord, le fleuve Niger au Sud-Est et la forêt classée au Nord-Ouest. Il est traversé du Nord au Sud par la RN 5 et la RN 26 et une multitude de marigots d'Ouest en Est.

Son altitude varie de 335 m dans la plaine à 385 m sur les monts.

Le site s'étale en moyenne sur 40 km du Nord au Sud et 20 km d'Est en Ouest.

Le relief est partagé entre les monts mandingues au Nord, la plaine et les bas fonds au Sud. Il est en pente en direction des marigots et du fleuve Niger.

Les sols sont argilo-limoneux ou limono-sableux aux abords du fleuve, dans la plaine et latéritiques ou gréseux sur le piémont et les monts mandingues.

Le sous-sol contient principalement des matériaux de construction : sable/gravier, latérite et moellons et du fer à Dalakana, Kamalé, Nafadji et sur les monts mandingues.

**- Climat**

Il est de type soudanien caractérisé par une alternance de deux saisons :

- ✓ une saison sèche répartie entre une période froide (de Novembre à Février) et une période chaude (de Mars à Avril) avec une température maximale de 40°C et une minimale de 18°C ;
- ✓ une saison des pluies s'étendant de Mai à Octobre.

• **Température**

Les températures varient de 18°C pour les périodes les plus froides à 40°C pour les périodes les plus chaudes.

• **Pluviométrie**

La moyenne de la pluviométrie annuelle est estimée à 948 mm d'eau pour les 11 dernières années.

Le nombre de jours de pluie varie de 46 à 59 jours selon les années.

**Tableau n°2 : Pluviométrie des 11 dernières années en mm**

Années	Hauteurs en mm	Nombre de jours	Observations
2000	924,0	55	Mai à Octobre
2001	820,4	48	Mai à octobre
2002	813,6	46	Mai à Octobre
2003	1052,6	56	Mai à Octobre
2004	999,4	48	Mai à Octobre
2005	880,6	56	Mai à Octobre
2006	1041,7	57	Mai à Octobre
2007	824,3	-	-
2008	922,1	59	Mai à octobre
2009	1014,3	57	Mai à Novembre
2010	1038,8	54	Mai à Novembre

Moyenne	948,36		
---------	--------	--	--

Source OHVN Décembre 2010.

#### • Vents

Les vents dominants sont :

- ✓ l'harmattan : vent chaud et sec qui souffle du Nord-Est au Sud-Ouest pendant la saison sèche ;
- ✓ la mousson : vent chaud et humide qui souffle du Sud-Ouest au Nord-Est pendant la saison des pluies.

#### - Hydrographie

Le site est longé du Sud au Nord par le fleuve Niger sur 44km. Il est traversé par des marigots intermittents : Kodialani, Samankô, Kotoubadjitan, Samalékô, Bakarokô et ses affluents : Nafadji kô, Kouloukorokotou et Touramantou.

#### - Faune

On y rencontre des chacals, des chats sauvages, des écureuils, des reptiles, des pintades, des perdrix, des caïmans, des panthères, des lions, biches, buffles, singes, chimpanzés, lapins, hyènes, etc... surtout dans la forêt classée.

#### - Flore

La flore est constituée par une végétation de type de savane arborée et herbacée. Les différentes essences rencontrées sont indiquées dans le tableau ci-après :

**Tableau n°3 : Flore arborée**

N°	Nom bambara	Nom français	Nom scientifique	Utilité/emploi
1	Chi	Karité	Vitélaria paradoxa	Fruit, beurre de karité, pharmacopée
2	Néré	Néré'	Parkia biglobosa	Farine, préparation sauce, pharmacopée
3	Boumboun		Bombax costatum	Bois d'œuvre, préparation sauce
4	NGalama		Anagrissus léocarpus	Bois de service
5	Guelé		Prosopis africana	Bois d'œuvre, charbon
6	Guenou		Pterocarpus erinacens	Bois d'œuvre, fourrage
7	Banan	Fromager	Céiba pentadru	Fruits, pharmacopée
8	Sô		Izoberlinia docka	Bois d'œuvre
9	Wolo		Terminélia sp	Bois d'œuvre
10	N'Taba Koumba		Détarium microcarpum	Fruits, pharmacopée
11	Tiangara		Combretum gazalensé	Bois de chauffe, pharmacopée
12	M'Péku	Raisin sauv.	Lanéa microcarpa	Fruits
13	Sira	Baobab	Adansonia digitata	Fruits, pharmacopée
14	N'Tomi	Tamarin	Tamarindus indica	Fruits, feuilles
15	Toro	Figue sauv.	Ficus gnaphalocarpa	Fruits, fourrage, pharmacopée
16	N'tomono	Jujube	Ziziphus mauriciaca	Fruits
17	Mingon		Spondias monbin	Fruits
18	Balanzan		Acacia albida	Bois d'œuvre, fourrage,
19	Balimbo		Crotopterus febrifica	Fourrage, pharmacopée
20	Soun Soun		Diospiros mespiliformis	Bois d'œuvre, fruits
21	Sébé	Ronier	Borassus aethiopun	Bois de service, fruits
22	Zaban	Liane	Andolphia senegalensis	Fruits
23	Sogo sogo yirini	Eucalyptus	Eucalyptus camaldulensi	Bois de service, pharmacopée
24	Alumeti yirini	Gmelina	Gmelina sp	Bois de service
25	Sumaya yirini	Neem	Gmelina sp	Bois de service, pharmacopée

Bureau d'Etudes Atelier 21 Im. Sosso rue Mohamed V Bko  
20236711/66749664

Tél.

26

26	Siri	-	Brikéa africa	Bois de service, Bois d'œuvre
27	Taba nogo	-	Cola cordifolia	Fruits, pharmacopée

Source : Cantonnement Forêstier Décembre 2010

**Flore herbacée :**

On rencontre les plantes herbacées suivantes :

- Panicum sp ;
- Andropogon gayanus ;
- Symbopogon gigantenus ;
- Cenchrus sp ;
- Acacia occidentalis ;
- Cyperus sp.

**3.3.2 Contraintes**

**- Contraintes physiques**

Elles sont constituées par les zones inondables situées le long du fleuve et des marigots. Les zones de relief (monts mandings) avec des pentes accentuées sont également difficilement aménageables. Les carrières de matériaux de construction constituent des contraintes pour l'habitat.

Le périmètre d'urbanisation est traversé d'Ouest en Est par le projet de tracé de la voie ferrée Bamako-Konakry qui induit une servitude de 25m de part et d'autre.

Il en est de même de la ligne haute tension EDM Sa dont la servitude varie de 25 à 50m de part et d'autre.

**- Contraintes juridiques**

Il s'agit des concessions rurales et surtout des titres fonciers qui parsèment le périmètre d'urbanisation. Les terres non immatriculées sont aujourd'hui très rares, les noyaux villageois étant enclavés de titres fonciers ou de concessions rurales. La forêt classée des monts mandingues constitue également une contrainte pour l'extension des agglomérations.

**- Contraintes culturelles :**

Il s'agit de :

- lieux de sacrifice : principalement des diétous dans presque tous les villages
- ou de cimetières ;

**- Problématique foncière**

Les extensions se font au moyen de lotissements ou de mitage dans les zones de titres fonciers en dehors de toutes normes : parcellaires très souvent sans viabilisation même sommaire et équipements socio-collectifs.

La distribution des terres est faite par le Préfet, le Sous Prefet et les chefs coutumiers.

Il existe une forte demande à la fois pour les terrains à usage d'habitation et surtout les terrains à usage de concessions rurales.

## IV.

## DEMOGRAPHIE

**4.1. Composition de la population**

Selon le résultat provisoire du RGPH de 2009, la population de la Commune du Mandé s'élevait à 59352 habitants contre 30577 en 1998. Elle a donc doublé entre les deux recensements soit une période de 11 ans.

La superficie du périmètre d'urbanisation étant de 532,25 km<sup>2</sup>, la densité est de 111,52 hbts/km<sup>2</sup> en 2009.

La population du périmètre est composée en majorité de Malinkés. Les autres ethnies sont les Bambaras, Peuls, Somonos, dogons, bobos, Soninkés et Kassonkés.

La principale religion est l'islam. Les autres religions sont le christianisme et l'animisme.

Selon l'enquête du consultant, plus de deux chefs de ménage sur trois sont des agriculteurs ou éleveurs, le secteur secondaire n'occupant que 2%.

**4.2. Structure de la population**

La répartition par sexe était de :

- Homme : 29896 soit 50,37% ;
- Femme : 29457 soit 49,63

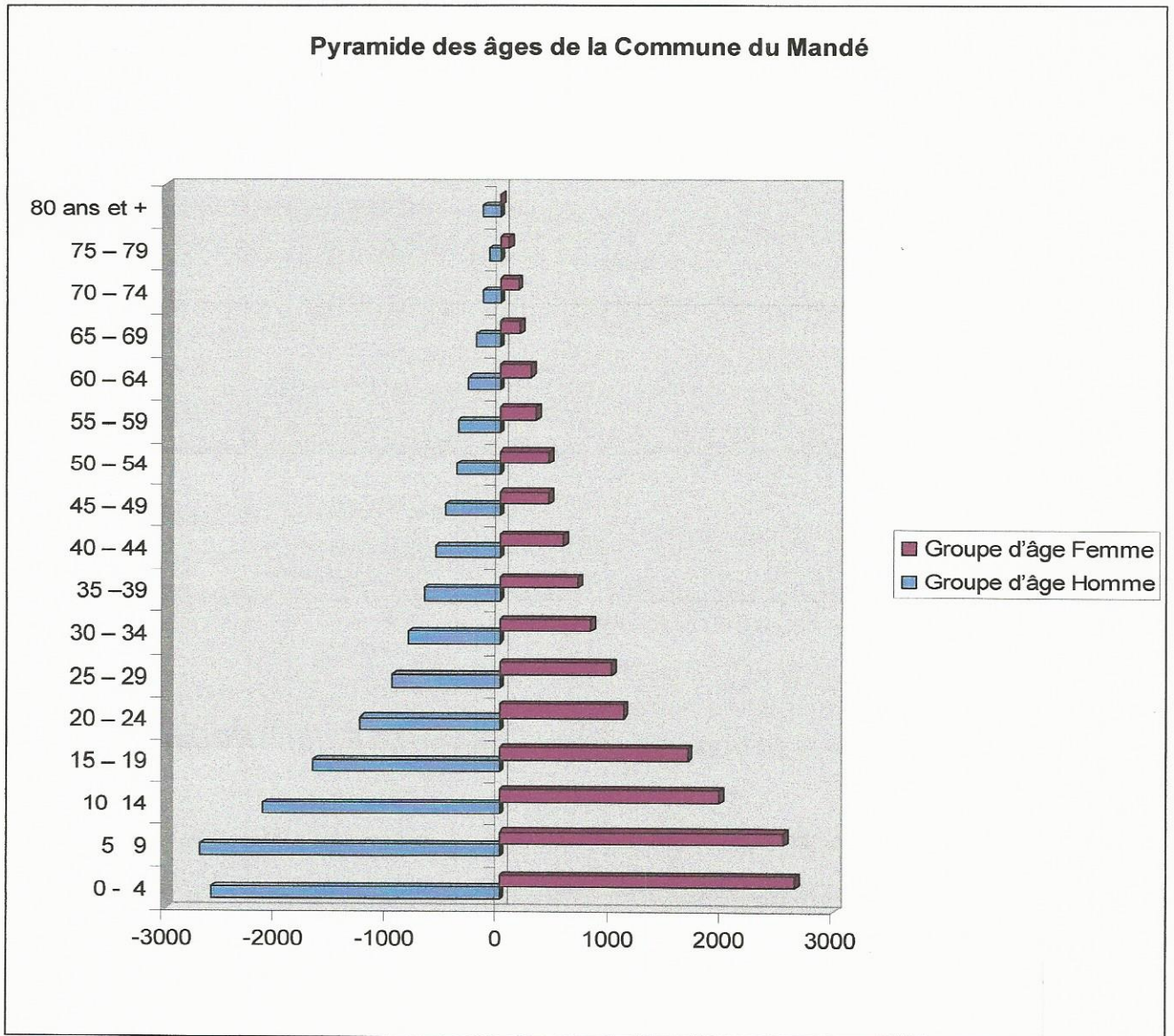
Le nombre de ménages est de 8905 soit un ratio de 6,7 habitants par ménage.

La répartition de la population de la commune du Mandé par tranche d'âge et par sexe en 1998 est indiquée dans le tableau ci-après.

**Tableau n° 4** : Structure par âge et par sexe de la population de la Commune du Mandé en 1998

Groupe d'âge	Année 1998					
	H	%	F	%	TOTAL	%
0-4	2580	08,44	2648	08,66	5228	17,10
5-9	2681	08,77	2552	08,35	5233	17,12
10- 14	2111	06,90	1971	06,45	4082	13,35
15 - 19	1666	05,45	1689	05,52	3355	10,97
20 - 24	1250	04,09	1111	03,63	2361	07,71
25 - 29	963	03,15	997	03,26	1960	06,41
30 - 34	818	02,68	817	02,67	1635	05,35
35 -39	679	02,22	694	02,27	1373	04,49
40 - 44	576	01,88	576	01,88	1152	03,76
45 - 49	486	01,59	445	01,46	931	03,05
50 - 54	380	01,24	435	01,42	815	02,66
55 - 59	376	01,23	327	01,07	703	02,30
60 - 64	286	00,94	279	00,91	565	01,85
65 - 69	210	00,69	181	00,59	391	01,28
70 - 74	153	00,50	158	00,52	311	01,02
75 - 79	102	00,33	77	00,26	179	00,59
80 ans et +	153	00,53	11	00,04	164	00,57
<b>TOTAL</b>	<b>15470</b>	<b>50,59</b>	<b>15107</b>	<b>49,41</b>	<b>30577</b>	<b>100,00%</b>

Source RGPH 1998



Source RGPH 1998

La population est constituée en majorité de jeunes puisqu'un peu plus d'une personne sur 2 (58,54%) a moins de 20 ans et que deux personnes sur trois (72,67%) ont moins de 30 ans.

Les personnes de 60 ans et plus représentent 5,31%.

Il faut donc promouvoir l'éducation, la santé et l'emploi.

Les hommes 15470 soit 50,59% sont plus nombreux que les femmes 15107 soit 49,41%. Le RGPH de 2009 confirme cette tendance puisque les hommes sont au nombre de 29896 soit 50,37% contre 29456 femmes soit 49,53%.

**4.3. Accroissement et évolution de la population**

Le taux moyen annuel d'accroissement observé de la population du Mandé entre les RGPH de 1998 et 2009 est de 6,2%, taux élevé mais largement inférieur à ceux observés dans les autres communes périphériques du District : Kalaban Coro (15,1%), Moribabougou (16,4%), Sangarébougou (17,1%). Il était de 4,4% entre les RGPH de 1987 et 1998.

L'évolution et la projection de la population de la Commune du Mandé est donnée dans le tableau ci-après.

**Tableau n°5 : Evolution et projection de la population**

Année	1987	1998	2009	2010	2015	2020	2025	2030
Mandé	18790	30577	59352	63032	85150	115028	155392	209918

Sources RGPH 1987, 1998, 2009 et progressions DRPSIAP Koulikoro.

#### **4.4. Mouvements migratoires**

##### **- Migrations alternantes**

Selon les enquêtes effectuées par le consultant au mois de Novembre 2010 sur 252 chefs de ménages, près de 50% des chefs de ménages de la Commune du Mandé travaillent à Bamako (47%).

Les déplacements quotidiens sur Bamako pour raisons professionnelles, familiales ou de loisirs sont très importants selon la même enquête (près de 60%).

##### **- Emigration**

L'exode rural saisonnier des jeunes se fait en direction de : Bamako, Manantali, Ségou, Koutiala, Côte d'Ivoire, Guinée.

Quant à l'exode rural permanent, il se fait en direction de : Bamako, Kayes, Ségou, Niono, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Libye, France.

##### **- Immigration**

Elle se fait généralement pour raison de résidence en provenance du District. Les nouveaux lotissements accueillent principalement les populations desserrées du District.

Selon l'enquête du consultant, deux chefs de ménages sur trois sont arrivés dans la commune après l'an 2000.

V.

**ECONOMIE**

---

Les activités économiques comprennent trois (3) secteurs : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Selon l'enquête effectuée par le Bureau d'Etude auprès de chefs de ménage, les activités du secteur primaire sont dominantes suivies par celles du secteur tertiaire et du secteur secondaire. Ceci s'explique par l'importance des exploitations agricoles et la situation du périmètre d'étude en zone périurbaine du District, zone favorable à l'exercice des activités du secteur primaire.

**5.1. SECTEUR PRIMAIRE**

Le secteur primaire repose sur l'agriculture, l'élevage, l'exploitation des produits ligneux, les produits de cueillette et la pêche.

**5.1.1. Agriculture**

Elle est basée sur les cultures vivrières ( le mil, le sorgho, le maïs et le riz etc.), les cultures de rente (la pastèque, le melon, le concombre, la tomate, l'arachide, le niébé etc...), le maraîchage et l'arboriculture.

**- Cultures vivrières et de rente**

Les principales spéculations produites sont :

- les céréales : le mil, le sorgho, le maïs, le fonio, et le riz etc. ;
- les cultures de rente : la pastèque; la tomate, l'arachide, le niébé, les oignons ;
- les cultures industrielles : le coton, le dah, le sésame, le pourghère etc.

L'absence de statistiques antérieures ne permet pas de donner les résultats des campagnes des quatre dernières années.

Les données relatives aux productions sur les plans de campagne des cultures vivrières et de rente de quelques villages sont indiquées dans les tableaux ci-après.

Tableau n°6 : Plan de campagne 2009- 2010

OHVN

SDR : Bancourmana

SB : Dalakana et Djoliba

Cultures	Mil			Sorgho			Maïs			Riz			Arachide		
	Prév. (ha)	Rdt. (kg/ha)	Prdt (kg)	Prév. (ha)	Rdt. (kg/ha)	Prdt (kg)	Prév. (ha)	Rdt. (kg/ha)	Prdt (kg)	Prév. (ha)	Rdt. (kg/ha)	Prdt (kg)	Prév. (ha)	Rdt. (kg/ha)	Prdt (kg)
Villages															
Dalakana	00		00	160		177 280	95		332 500	08		12 800	140		165200
Nafadji	04		3 808	180		199 440	104		364 000	05		8 000	132		155760
Kamalé kakélé	03		2 856	49		54 292	63		220 500	10		16 000	51		60 180
Kamalé saba	06		5 712	70		77 560	85		297 500	10		16 000	45		53 100
Faraba	05		4 760	20		22 160	42		147 000	03		4 800	62		73 160
Balandougou	09		8 568	50		55 400	30		105 000	04		6 400	89		105020
Djoliba	26		24 752	48		53 184	150		332 500	34		54 400	45		53 100
Samayana	14		13 328	39		43 212	77		269 500	25		40 000	36		42 480
Samalé	12		11 424	26		28 808	50		52 500	12		19 200	23		27 140
Kirina	10		9 520	43		47 644	70		245 000	23		36 800	40		47 200
Koursalé	13		12 376	42		46 536	80		280 000	16		25 600	39		46 020
Koursalé koro	09		8 568	31		34 348	60		105 000	10		16 000	28		33 040
Total	111		105 672	758		839 864	786		2 751 000	160		256 000	730	1180	861400

Source : OHVN- secteur de Bancourmana.

t= tonne ; Rdt=rendement ; Prdt°= production ; Prév= prévision

Tableau n°7 : Plan de campagne 2009-2010

S.D.R KATI  
S.B KATIBOUGOU

Culture	Mil	Sorgho	Mais	Arachide	Fonio	Niébé Pur	Niébé Associé	Riz Subm.L	Riz Pluvial	Riz Néréka	Riz Bas-fond
<b>Village</b>											
<b>Katibougou</b>											
Prévision (t)	10	110	40	21	1	5	23	50	3	10	-
Rdt (kg/ha)	952	973	2500	990	590	677	520	1100	1200	2500	-
Produit° (kg/)	9520	107030	57500	20790	590	3385	11960	16500	3600	25000	-
<b>Farabana</b>											
Prévision (t)	17	94	25	16	-	-	17	20	3	5	-
Rdt (kg/ha)	952	973	2500	990	-	-	520	1100	1200	2500	-
Produit° (kg/)	16184	25190	42500	15840	-	-	8840	14300	3600	12500	-
<b>Digato</b>											
Prévision (t)	8	30	15	8	-	-	5	15	2	-	-
Rdt (kg/ha)	952	973	2500	990	-	-	520	1100	1200	-	-
Produit° (kg/)	7616	29190	12500	790	-	-	2600	13200	2400	-	-
<b>Sodiéné</b>											
Prévision (t)	10	15	15	5	-	-	5	15	2	-	-
Rdt (kg/ha)	952	973	2500	990	-	-	520	1100	1200	-	-
Produit° (kg/)	9520	14595	12500	4950	-	-	2600	14300	2400	-	-

Source : OHVN- secteur de Katibougou Décembre 2010.

t= tonne ; Rdt=rendement ; Produit°= production Subm.L= Submersion libre

Tableau n°8 : Réalisation des Rendement et Production sur les Cultures, Campagne-2010/2011

S.B	Mil		Sorgho		Maïs		Riz		Arachide						
	Sup. ha	Rdt. kg/ha	Product° kg	Sup. ha	Rend. Kg/ha	Product° Kg	Sup. ha	Rend. Kg/ha	Product° kg	Sup. ha	Rend. Kg/ha	Product° kg			
Katibougou	24	1150	27 600	150	1210	181500	60	2255	135300	75	2480	186000	50	950	47500
Ouézzindougou	64	1150	73600	146	1210	176660	200	2255	451000	67	2480	166160	100	950	95000
<b>Campagne 2009/2010</b>															
Katibougou	35	913	31955	217	951	206367	53	1671	88563	50	1634	81700	59	1086	64074
Ouézzindougou	15	913	13695	120	951	114120	195	1671	325845	19.5	1634	31863	35	1086	38010
<b>Campagne 2008/2009</b>															
Katibougou	35	872	30520	215	958	205970	45	1440	64800	67	1068	71556	45	1155	51975
Ouézzindougou	40.5	872	35316	193.5	958	185373	155	1440	223200	19.75	1068	21093	74	1155	85470
<b>Campagne 2010/2011</b>															
	Niébé		Fonio		Sésame										
	Sup. ha	Rend. Kg/ha	Product° kg	Sup. Ha	Rend. Kg/ha	Product° kg	Sup. Ha	Rend. Kg/ha	Product° kg	Sup. Ha	Rend. Kg/ha	Product° kg			
Katibougou	10	-	-	20	410	8200	-	-	-	-	-	-			
Ouézzindougou	73	-	-	50	410	20500	-	-	-	-	-	-			
<b>Campagne 2009/2010</b>															
Katibougou	62	737	45694												
Ouézzinougou	28	737	20636												
<b>Campagne 2008/2009</b>															
Katibougou	53	588	31164	1	590	590	25	-	-	-	-	-			
Ouézzinougou	75,5	580	43790	-	-	-	-	-	-	-	-	-			

Sources : secteur de base OHVN de Kati.

Sup= superficie

**- Maraîchage :**

Deux types de maraîchages sont pratiqués dans la commune : le maraîchage hivernal et le maraîchage de contre saison.

Les spéculations portent sur les légumes feuilles, fruits et racines.

- **les légumes feuilles** : laitue, épinard, échalote, et choux etc. ;
- **les légumes fruits**: tomate, concombre, melon, papaye, banane, courge, courgette, haricot, aubergine, gombo, poivron et piment;
- **les légumes tubercules ou racines** : oignon, ail, betterave, carotte, manioc, pomme de terre, patate douce, et navet etc.

Il existe un site de 120 ha à Samanko destiné à l'ensemble des maraichers du District de Bamako. Les productions des cultures maraîchères des trois dernières années sont indiquées dans les tableaux ci-après.

**Tableau n°9 : Réalisation sur le Maraîchage, Campagne 2010/2011**

SB	Tomate			Chou			Oignons			Laitue		
	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> kg	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> kg	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> kg	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> kg
Katibougou	2,75	21580	59345	3,5	9788	34258	15	17250	258750	1,75	3500	6125
Ouèzzinougou	3,5	21580	75530	4	9788	39152	8	17250	138000	1,5	3500	5250

**Tableau n°10 : Campagne 2009/2010**

SB	Tomate			Chou			Oignons			Laitue		
	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> Kg	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> kg	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> kg	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> kg
Katibougou	2,5	20165	50412,5	2,75	10016	27544	12,5	19500	243750	1	2855	2855
Ouèzzinougou	2	20165	40330	2,5	10016	25040	5,5	19500	107250	1	2855	2855

**Tableau n°11 : Campagne 2008/2009**

SB	Tomate			Chou			Oignons			Laitue		
	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> kg	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> kg	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> kg	Sup ha	Rdt Kg/ha	Prod <sup>o</sup> kg
Katibougou	2,5	20770	51925	3	8395	25185	10,5	16466	172893	1,5	3050	4575
Ouèzzinougou	2,5	20770	51925	3,5	8395	29382,5	5	16466	82330	1	3050	3050

Sources : Secteur de base OHVN de Kati

Sup=Superficie ; Rdt=rendement ; Prod<sup>o</sup>=Production ; SB= Secteur de Base

**- Arboriculture :**

L'arboriculture fruitière concerne le manguier, le goyavier, le papayer, l'oranger, le mandarinier, le pamplemousse, le citronnier, le bananier, l'anacardier. L'Ananas est cultivé mais de façon marginale. Ces fruits qui servent à ravitailler la capitale proviennent des vergers aménagés.

Atouts et potentialités :

Ce sont :

- la disponibilité des terres cultivables ;
- l'existence des plaines ;
- l'existence du fleuve, des rivières, des marigots, mares et étangs ;
- l'existence de la végétation et l'abondance de la pluie ;
- l'existence d'association pour les maraichers ;

**Tableau n° 13 : Situation des abattages contrôlés de Kanadjiguila, exercice 2010.**

Abattages Mois	Taureaux	Bœufs	Femelles	Total
Janvier	218	368	510	1096
Février	89	60	524	673
Mars	121	72	568	761
Avril	82	770	627	1479
Mai	227	518	613	1358
Juin	61	525	317	903
Juillet	78	322	532	932
Aout	127	531	640	1298
Septembre	423	529	635	1587
Octobre	86	513	595	1194
Novembre	96	417	512	1025
Totaux	1608	4625	6073	12306

Source : SLPIA Décembre 2010.

**Tableau n°14 : Bétail acheté sous contrôle**

Effectif Cheptel	Bovins	Ovins	Caprins	Volailles
Année				
2007	670	469	328	NC
2008	820	524	433	NC
2009	1063	735	647	NC
2010	1341	924	719	NC

Source : SLPIA Décembre 2010.

NC : Non communiqué

**Tableau n°15 : Production de viande sous contrôle**

Cheptel	Bovins		Ovins		Caprins	
	Nbre	Pds (kg)	Nbre	Pds (kg)	Nbre	Pds (kg)
Année						
2007	2229	234 045	134	1 608	179	1 790
2008	7781	817 005	114	1 368	260	2 600
2009	1065	111 825	60	720	112	1 120
2010	8176	858 480	93	1 116	387	3 870

Source : SLPIA Décembre 2010

**Atouts de l'élevage**

Ce sont :

- l'existence de piste de transhumance et de gîtes d'étapes ;
- l'abondance du pâturage ;
- l'existence de marché à bétail ;
- l'existence d'organisation pour les éleveurs ;
- le suivi sanitaire des animaux.

Faiblesses

Ce sont :

- les difficultés d'accès à l'eau pendant la saison sèche ;
- le problème de contagion des animaux par les maladies pendant les transhumances ;
- l'insuffisance de moyen des éleveurs ;
- le manque de renforcement des capacités des éleveurs dans la commune ;

- l'absence de marché à volaille.

### 5.1.3. Exploitation des ressources ligneuses :

La position géographique de la commune à proximité du District entraîne une intensification sur l'exploitation des ressources ligneuses pour les besoins de la commune et des populations de Bamako.

L'exploitation des ressources ligneuses comprend les activités d'exploitation du bois, de cueillette-ramassage, de plantation et de fourrage... Il existe une forêt classée (la forêt classée des Monts Mandingues sur une superficie de 15 000 ha) au Nord-Ouest de la commune où les populations des villages riverains cueillent les bois morts. Les autres villages non riverains de la forêt s'approvisionnent dans les alentours mais de façon insatisfaisante.

Le bois est utilisé pour :

- l'usage domestique (bois de chauffe, charbon, pharmacopée) ;
- l'artisanat (bois d'œuvre) ;
- la construction (bois de service) ;
- l'alimentation des animaux (pratique de l'émondage surtout en saison sèche).

Il existe des exploitants forestiers dans la commune.

Les données relatives aux recettes forestières dans la commune du Mandé sont indiquées dans le tableau ci-après.

**Tableau n°16 : Etat de l'exploitation forestière dans la commune**

2007	NATURE DES PRODUITS	NOMBRE DE PERMIS	QUANTITE En steres	MONTANT FCFA
	Charbon de bois	4	1 135	908 000
	Bois de chauffe	115	20	24 000
	Bois d'œuvre	-	-	-
	Bois de service	-	-	-
	Taxe de défrichement	-	-	-
<b>Total</b>		<b>119</b>	<b>11 155</b>	<b>932 000</b>
<b>Part autres Collectivités</b>				<b>186 400</b>
<b>Part de la commune</b>				<b>93 200</b>
2008	Charbon de bois	4	50	60 000
	Bois de chauffe	103	11 650	932 000
	Bois d'œuvre	-	-	-
	Bois de service	-	-	-
	Taxe de défrichement	-	-	-
<b>Total</b>		<b>107</b>	<b>11 700</b>	<b>992 000</b>
<b>Part autres Collectivités</b>				<b>198 400</b>
<b>Part de la commune</b>				<b>99 200</b>
2009	Charbon de bois	5	11 706	1 364 850
	Bois de chauffe	109	25	30 000
	Bois d'œuvre	-	-	-
	Bois de service	-	-	-
<b>Total</b>		<b>114</b>	<b>11 731</b>	<b>1 394 800</b>
<b>Part autres Collectivités</b>				<b>278 960</b>
<b>Part de la commune</b>				<b>139 480</b>
2010	Charbon de bois	17	1 222	977 600
	Bois de chauffe	147	550	660 800
	Bois d'œuvre	2	-	-
	Bois de service	-	-	-
<b>Total</b>		<b>166</b>	<b>1 772</b>	<b>1 638 400</b>
<b>Part autres Collectivité</b>				<b>357 280</b>
<b>Part de la commune</b>				<b>178 640</b>

Source : Cantonnement Forêtier Kati Décembre 2010.

Plantation :

Les plantations existent partout dans la commune.

Les espèces de plants sont : l'eucalyptus, le neem, le mélina etc.

Les types de plantations sont :

- la plantation d'alignement le long des voies (neem, eucalyptus) ;
- la plantation de bosquet pour service de construction (eucalyptus) ;

- la plantation exotique dans les cours des maisons (flamboyant, neem) ;
- la plantation pour haie vive : pourghere ;
- la plantation d'ombrage (Neem) ;
- la plantation de brise vent (Eucalyptus).

**- Cueillette-ramassage :**

Les activités de cueillette concernent les produits suivants : le karité, le néré, le tamarin, la liane (zaban), le jujube, le baobab, le beben (tonguè), le raisin sauvage, le n'kô, le ronier etc.

**- Apiculture**

Elle est pratiquée dans beaucoup de villages de la commune comme activité secondaire et de manière artisanale. Les produits et sous produits de l'apiculture sont le miel qui entre dans l'alimentation et dans la médecine et la cire dans la fabrication de produits cosmétiques.

**5.1.4.- Pêche**

La proximité du fleuve Niger, la présence des marigots, rivières, mares, étangs et celle de la grande ville sont favorables à une exploitation des ressources halieutiques et à un écoulement rapide des produits sur les marchés du District. La pêche peut être individuelle ou collective.

Les engins et les équipements de pêche utilisés sont : les filets, le harpon, la nasse, la ligne etc.

Les produits de la pêche sont les espèces à écailles et les espèces sans écaille. (les carpes, les silures, les tinénis etc.).

**Pisciculture**

Elle est pratiquée dans la commune de façon marginale par des opérateurs privés venus du District de Bamako.

**Atouts de la pêche**

Ce sont :

- la proximité du fleuve et des points d'eau (rivières, marigots, étangs, marres ;
- l'existence d'organisations de pêcheurs ;
- l'écoulement facile des produits de la pêche ;
- l'existence de mollusques et de coquilles d'huitre (dans le fleuve) qui entrent dans l'alimentation de la volaille et de la production de la chaux ;
- l'existence d'un conseil communal de pêche.

**Faiblesses de la pêche**

Ce sont :

- manque de matériels de conservation et de conditionnement des produits de la pêche ;
- absence de marché à poissons ;
- manque d'encadrement et formation des pêcheurs.

## 5.2. SECTEUR SECONDAIRE

Le secteur secondaire est basé sur l'artisanat et l'industrie.

### 5.2.1- Artisanat :

L'artisanat comprend :

- Artisanat de service : il regroupe les meuniers, les mécaniciens moto, les soudeurs, les maçons, les puisatiers, les réparateurs (radio, télé, montre).

- Artisanat de production : il regroupe les tailleurs, les gargotières, les bouchers, les savonniers, les rôtisseurs, les boulangers, les menuisiers.

- Artisanat d'art : il regroupe les tisserands, les potières, les forgerons, les bijoutiers, les cordonniers, les coiffeurs, les sculpteurs etc.

Ces types d'artisanat sont localisés le long des grandes artères surtout au niveau des marchés

Les principaux produits de l'artisanat sont : la poterie, les tissus traditionnels, le savon, le pain, le beurre de karité et ses dérivés etc.

Les données relatives à la situation des artisans enregistrés au niveau de la commune sont indiquées dans le tableau ci après.

**Tableau n°17 : Situation des artisans**

Types d'artisans	Effectif
Boulangers	1
Tailleurs	53
Photographes	6
Menuisiers	8
Coiffeurs	4
Bouchers	20
Forgerons	5
Potières	2
Moulins privés	35
Réparateurs de vélos et motos	15
Soudeurs	5
Tisserands	1
<b>Total</b>	<b>155</b>

Source : Mairie de la commune rurale du Mandé Décembre 2010.

### 5.2.2- Industrie :

Il existe quelques rares unités industrielles qui sont : l'Usine Mali Tracteur S. A à Samanko, l'usine de fabrique de carton en construction à Samaya, l'usine de fonderie de Mamarybougou, l'unité de production artisanale d'aliment de bétail et de volaille de Kabalabougou et une plate forme multifonctionnelle à Kabalabougou.

L'usine Mali Tracteur fait de l'assemblage de tracteur et de matériel d'accompagnement avec 45 emplois permanents.

Il existe également plusieurs carrières d'extraction de matériaux de construction : sable, gravier, moellon.

Les carrières de moellons sont à Kanadjiguila et Mamarybougou. Le sable et le gravier sont exploités le long du fleuve dans les villages de Samanko, Katibougou, Samaya, Farabana, Djoliba, Koursalé etc.

Le sable et les produits des carrières sont utilisés dans la construction à l'intérieur de la commune qui sont surtout acheminés dans le District de Bamako.

#### Atouts du secteur secondaire

Ce sont :

- la disponibilité des matières premières ;
- la proximité par rapport à Bamako ;
- la facilité d'accès ;
- l'existence d'associations des artisans ;
- la disponibilité de main d'œuvre ;
- l'espace propice à l'implantation des industries.

#### Faiblesses du secteur secondaire :

Ce sont :

- l'insuffisance d'investissement des autorités pour attirer les investisseurs ;
- l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée.

### **5.3. SECTEUR TERTIAIRE**

Ce secteur regroupe les activités suivantes : le commerce, le transport, l'administration, les ONG et le tourisme.

#### **5.3.1- Commerce :**

Il occupe une grande part de la population après le secteur primaire mais demeure le plus souvent informel.

Les principaux produits vendus sont :

- les produits agricoles : la pastèque, la papaye, les bananes, les oranges, le mil, le maïs, le sorgho, le niébé, l'arachide, la tomate, le melon ;
- le commerce concerne également la vente des animaux, le poisson, la volaille, et les sous produits de l'élevage, de la forêt (les peaux et cuirs, le lait, les œufs, le beurre de karité, le soubala) ;
- les produits manufacturés et articles divers : les produits de consommation courante comme l'habillement, les cosmétiques, les quincailleries, les pièces détachées, les fournitures de bureau et les produits alimentaires.

Ces produits sont vendus sur place (aux marchés et aux abords de la RN 5 et de la RN 26) ou acheminés sur les marchés du District de Bamako.

On peut toutefois noter l'existence du commerce forain dans la commune et avec les communes voisines.

Les données relatives aux effectifs des opérateurs économiques sont indiquées dans le tableau ci-après.

**Tableau n°18** : Effectif des opérateurs économiques inscrits aux impôts.

Types Opérateur / Entreprise	Effectif
Commerçants grossistes	Pas de grossiste
Commerçants détaillants	200
Marchands forains	50
Marchands de produits locaux	150
Pharmacies	1
Tailleurs	50
Artisans	155
Vendeurs de café	13
Meuniers	35
Gargotiers	48
Exploitants de cabines téléphoniques	2
Revendeurs de carburant	24
Transporteurs	1
<b>Total</b>	<b>729</b>

Source : Mairie de la commune du Mandé Décembre 2010.

#### Atouts

Ce sont :

- la proximité et la facilité des échanges avec Bamako ;
- la proximité avec la frontière guinéenne ;
- la mobilité de la population ;
- la présence d'associations de commerçants.

#### Contraintes

Ce sont :

- l'insuffisance et l'absence de certains produits manufacturés sur le marché local ;
- l'insuffisance d'infrastructure (marchés, boutiques, hangars etc.) ;
- le manque de dynamisme des organisations et associations de commerçants ;
- l'absence d'étude de marché et de système d'information du marché.

#### **5.3.2- Transport**

Situé entre la RN 5 et la RN 26 la commune du Mandé est un lieu de transit. Il existe le transport terrestre et le transport fluvial dans la commune.

Les moyens de transport à l'intérieur de la commune sont : les camionnettes, les mini cars, les camions bennes, les charrettes, les animaux de trait (chevaux, boeufs et ânes), les cyclomoteurs, les vélos et les pirogues.

Les moyens de transport inter communal sont : les camions, les cars, les mini cars et les pirogues.

Le transport est très peu développé dans la commune en raison de l'état des infrastructures routières. Seules la RN 5 et la RN 26 ont subi un aménagement et sont entretenues périodiquement.

Il existe deux syndicats des transporteurs : le SYNTRUI et le CTCM. Il n'a pas été possible de trouver de statistiques fiables sur le parc automobile dans la commune. On a simplement recensé 40 mini-cars de 18 à 19 places et noté la présence de taxis 504 de 11 places, de

camions de 10 tonnes et de camions remorques de 35 tonnes pour le transport de marchandises et de camions bennes pour le transport des matériaux de construction.

On peut identifier deux types de transport : le transport des personnes et le transport des marchandises.

#### **Transport de personnes :**

Il est assuré sur les axes suivants :

- Commune du Mandé- Bamako ;
- Commune du Mandé et communes voisines ;
- Commune du Mandé et la Guinée.

#### **Niveau intercommunal :**

Les axes sont :

- Commune du Mandé – Siby ;
- Commune du Mandé- Bancoumana ;
- Commune du Mandé- Kangaba etc.

Le transport se fait quotidiennement et souvent de façon hebdomadaire.

#### **Transport de marchandises :** Il concerne :

- les produits agricoles ;
- les produits forestiers ;
- les produits manufacturés ;

Les destinations sont : Bamako, les communes voisines et les pays voisins comme la Guinée.

Les données relatives au flux de véhicules sont indiquées dans le tableau ci- après.

**Tableau n°19 :** Flux journalier de véhicules en direction de Bamako, Siby, Kangaba

Destination	Taxis 504	Cars	Mini-cars	Poids lourds	Voitures des particuliers
Bamako	47	8	3	15	137
Siby	7	-	3	-	5
Kangaba	1	-	11	43	38

Source : Enquête Atelier 21 Décembre 2011

L'aménagement de la RN 5 et de la RN 26 a permis de rendre fluide l'accès à la commune. Cependant, les accidents y demeurent malgré la limitation de vitesse imposée par les syndicats.

### **5.3.3- Administration et ONG**

#### **- Administration**

L'administration regroupe :

- le service local de l'Elevage ;
- le service de cantonnement forestier ;
- le service local de l'Agriculture ;
- la Mairie ;
- les centres secondaires d'état civil de Kabalabougou, Djoliba ;
- le service de la Santé ;

- le service de l'Education.

Les services techniques sont représentés au niveau de la Mairie mais les infrastructures d'accueils n'existent pas dans la commune. Toutefois, y sont présents quelques uns : l'OHVN, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, la Mairie et quelques centres secondaires d'état civil (Kabalabougou et Djoliba).

#### - **ONG, Associations, Projets et Programmes**

La liste des Associations, Projets, Programmes et ONG de la commune du Mandé est indiquée dans le tableau ci après.

**Tableau n°20:** ONG, associations, projets et programmes

N°	Désignation	Domaines d'intervention
1	Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN)	Production agricole
2	Programme Alimentaire Mondial (PAM)	Sécurité alimentaire
3	Association pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant au Mali (APROFEM)	Insécurité alimentaire (agriculture et pêche), alphabétisation et octroi de crédit
4	Association Maliènne pour la Promotion du Sahel ( MAPROS)	Insécurité alimentaire, alphabétisation
5	Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD)	Santé animale
6	Centre d'Appui Nutritionnel et Educatif aux Femmes (CANEF)	Epargne Crédit
7	Appui aux Collectivités Décentralisées pour un Développement Participatif (ACODEP)	Micro réalisations, micro crédits et animation de la vie associative
8	Corps de la paix	Santé et alphabétisation
9	Fond Européen de Développement (FED)	Construction de barrages
10		
11	Union des Maraîchers de la Commune du Mandé (UMAC)	Promotion du maraîchage
12	Terre des hommes	Mise en valeur du périmètre irrigué
13	Association Champenoise de Coopération Internationale (ACCIR)	Mise en valeur du périmètre maraîcher
14	Fond de développement du Mandé (FONDEM)	Jeunesse et périmètre irrigué
15	International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics ( ICRISAT)	Expérimentation agricole
16	Programme de Devpmt Social et Sanitaire (PRODESS)	Santé humaine
17	Programme de Dvpmt de l'Education (PRODEC)	Éducation
18	Programme de développement Agricole Mali (PRODEPAM)	Agriculture
19	Coordination des Femmes Rurales (CFR)	Promotion de l'agriculture et de la pêche
20	Coordination des Jeunes Ruraux de la Commune du Mandé (CJRM)	Promotion de l'agriculture et de la pêche
21	Rotary International	Education, santé
22	NEHEMI (Coopérative peuhl ; ONG d'aide aux Orphelins)	Réinsertion, éducation, orphelins
23	ONG Arabe Samankô 2	Orphelins
24	Association Languedocienne d'Aide au Développement (ALAD)	Education Santé

Source : Atelier 21 Décembre 2010

#### 5.3.4-Tourisme

L'activité touristique n'est pas développée dans la commune du Mandé bien que l'accès soit facile. Elle est surtout culturelle car basée sur les sites historiques et naturels. Les

infrastructures (hôtels, restaurants) n'existent point. On peut signaler l'existence des foyers de jeunes à Djoliba, Nafadji, Kamalé, Ouezzindougou etc.

Les principaux sites touristiques sont :

**Djoliba :**

- la tombe de Bemba Kanda Keïta ;
- Kolin, un espace mystique.

**Samanyana :**

- la tombe de Samanyana Bassi.

**Nafadji :**

- le village écotouristique de Nafadji ;
- le dossossikourou ;
- les cascades à 04 Km du campement de Fretoumou.

**Kamalé Kakélé :**

- Kalani Fanfanda ;
- Touramantou ;
- Koulounidjan.

**Kamalé Soba :**

- Kroukroukalé ;
- Farasotigui.

**Faraba :**

- Tiècoronifanfanda ;
- Site d'observation de Faraba.

**N'Tanfara :**

- le puits où s'abreuvait le cheval de Maridjè Niaré ;
- la tombe de Siriman devin de Maridjè ;
- le baobab au miel.

**Sobè :**

- Sobèkoulouni.

**N'Tékédo :**

- les falaises des monts mandingues à Faraba ;
- le djinèssonyoro à N'Tanfara ;
- N'djétoukôro ;
- N'Tékédoba sira etc.

**Atouts**

Ce sont :

- la richesse culturelle du Mandé basée sur l'histoire;
- l'existence de beaucoup de sites touristiques pouvant attirer les touristes ;
- la proximité de Bamako.

**Faiblesses**

Ce sont :

- le manque de personnel qualifié ;
- le manque d'infrastructures d'accueil ;
- l'absence de valorisation des sites ;
- le manque d'information sur les villages qui abritent les sites.

**5.3.5 - Institutions financières**

Il n'y a pas de banque conventionnelle, mais des institutions de microfinance qui interviennent dans la commune du Mandé.

Les institutions de micro-finance opérant dans la commune sont indiquées dans le tableau ci après.

**Tableau n° 21 : les institutions de micro finance dans la commune du Mandé**

Nom de la Caisse	Date de Création	Nombre de Sociétaires			
		Hommes	Femmes	Personnes morales	Total
BENSO (Kanadjiguila)	1999	472	301	109	882
PASSK Kamalé	2007	274	220	5	499
Caisse d'épargne et de crédit Djoliba	2007	489	634	11	1134
Sinignésigui DJOLIBA	1999	278	187	38	503
PASSK Coursalé	2007	228	253	20	501
Sinignésigui Samaya	1999	218	183	38	439
Caisse E.C. Nafadji	2004	20	65	3	88

Source : Enquêtes d'Atelier 21 auprès des caisses.

Ces caisses octroient des crédits aux sociétaires dans les domaines suivants :

- les activités génératrices de revenus pour les femmes ;
- la transformation de produits agricoles ;
- la production de savons ;
- le petit commerce ;
- la menuiserie de bois ;
- l'artisanat.

### Conclusion générale de l'économie

La commune du Mandé a une dycothomie spatiale très marquée : une partie urbanisée (Ouezzindougou, Kanadjiguila, Kabalabougou...) qui constitue des zones dortoirs pour Bamako du fait de sa proximité avec celle-ci ; une partie rurale (Koursalé, Samanko...) qui constitue un potentiel agricole et un poumon pour le ravitaillement de la ville de Bamako en produits frais.

Selon une étude sur le périurbain<sup>1</sup>, l'agriculture urbaine et périurbaine de Bamako assure la quasi totalité de ses approvisionnements en produits frais : fruits et légumes, volaille et œufs, et lait frais. Elle constitue également le lieu de passage obligé pour la viande rouge (embouche, abattage et distribution). Elle joue enfin un rôle social important en tant que pourvoyeuse d'emplois directs ou indirects.

Du fait de l'urbanisation, les terres cultivables sont en régression à cause d'une croissance urbaine galopante mais le secteur primaire occupe toujours à titre principal une part importante des populations de la commune du Mandé. Ce secteur doit être pérennisé et renforcé dans les villages afin qu'il contribue à lutter contre le chômage et la pauvreté et par la même occasion à l'approvisionnement de la ville en produits agricoles frais.

La question est de savoir si les acteurs trouveront un équilibre entre le renchérissement de la valeur du terrain et le maintien d'activités et d'emplois significatifs dans un contexte de pauvreté et de chômage urbains. Les principaux acteurs, l'Etat et les communes ont un rôle de régulation à faire valoir en protégeant les espaces agricoles majeurs à travers les documents de planification urbaine. Telle est en substance toute la problématique foncière du SDU des quartiers et communes périphériques du District de Bamako.

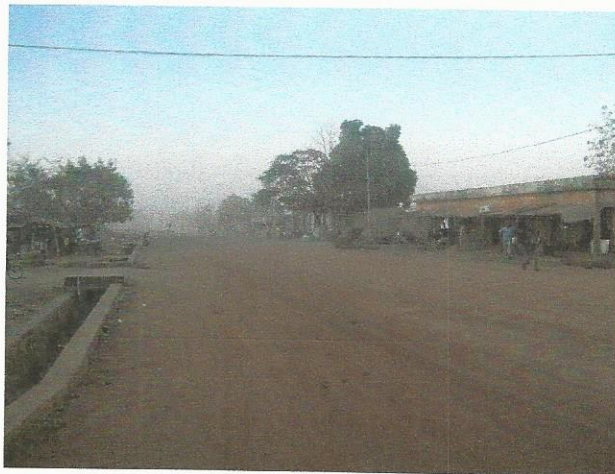
S'agissant des secteurs tertiaire et secondaire, ils commencent à fleurir dans la Commune. Les taxes issues de ces secteurs contribuent aux recettes de la Commune d'une part et d'autre part à la résorption du chômage, un moyen de lutte contre la pauvreté. Cependant, d'énormes difficultés existent :

<sup>1</sup> SOFRECO-HN'DI : Programme d'appui à l'agriculture urbaine et périurbaine de Bamako Etude de Faisabilité 2001.

- a) le manque d'aménagement adéquat pour les artisans afin qu'ils menent à bien leurs activités ;
- b) le manque de formation pour une bonne gestion de l'entreprise et des activités ;
- c) l'importance du secteur informel entraine un manque à gagner dans les recettes de la Commune.

## VI- VOIRIE - RESEAUX DIVERS - ENVIRONNEMENT

---



La RN 26 en cours d'aménagement

### Introduction

La Commune du Mandé, en dehors des deux grands axes routiers : la RN5 (Route Nationale Bamako – Siguiri) et la RN26 (Bamako- Kangaba) est enclavée malgré sa situation péri urbaine. Dans la Commune, la voirie classée aménagée se limite à ces deux grands axes. Les pistes pour la plupart sont à aménager.

La Commune du mandé est caractérisée d'une manière générale par l'insuffisance des voies de communications. Les grands centres souffrent d'un manque ou d'une absence de réseaux et services urbains essentiels :

- voirie non aménagée ;
- insuffisance de réseaux d'assainissement ;
- insuffisance de la couverture en réseau d'adduction d'eau potable et d'électricité ;
- développement de l'habitat spontané dû au manque de parcelles assainies etc.

### **6.1. VOIRIE**

Le réseau de voirie de la Commune du Mandé est structurée par trois types de voies : la voirie classée, la voirie urbaine et les pistes de liaisons communales.

#### **6.1.1 Voirie Classée**

##### Les Routes Nationales (RN)

Dans la Commune du Mandé, il existe deux Routes Nationales :

- la Route Nationale n°5 (RN5) qui relie Bamako à Kouremalé (République de Guinée). C'est une route bitumée d'une emprise de 50m qui traverse la Commune d' Est en Ouest sur 36 Km. Elle est en très bon état ;
- la Route Nationale n°26 (RN26) Bamako – Kangaba – Djoulafoundo (République de Guinée) qui traverse la commune du Nord au Sud sur une longueur de 44 km. D'une emprise variant de 45 m à l'intérieur des agglomérations à 50m en rase campagne, elle est en cours de bitumage.

##### Les Routes d'intérêt Local (RL)

Dans la Commune du Mandé, il existe une seule Route d'intérêt locale : la Route Locale n°222 (RL222) qui relie Ouezzindougou à Doubabougou via Kanadjiguila. C'est une route longue de 24 km dont 10 km dans la commune du Mandé. D'une emprise moyenne de 20m, elle relie tous les villages situés sur les monts mandingues au Nord et est très escarpée et en mauvais état.

**Les routes communales**

Elles sont constituées par les pistes reliant d'une part le Chef lieu de commune aux autres villages et d'autre part les villages de la commune entre eux. Il existe à l'intérieur de la Commune du Mandé quatorze (14) principales routes d'intérêt communal. Il s'agit de :

- la piste Ouezzindougou – Samaya d'une longueur de 4,5 km dans la Commune ;
- la piste Balandougou – Samalé d'une longueur de 3 km dans la Commune ;
- la piste Faraba – Balandougou d'une longueur de 7 km dans la commune ;
- la piste Faraba – Nafadji d'une longueur de 7,5 km dans la commune ;
- la piste Balandougou – Nafadji d'une longueur de 10 km dans la commune ;
- la piste Nafadji – Samagnana d'une longueur de 9 km dans la commune ;
- la piste Nafadji – Kamalé Soba d'une longueur de 6 km dans la commune ;
- la Piste Nafadji – Dalakana d'une longueur de 3 km dans la commune ;
- la piste Dalakana – Kamalé Soba d'une longueur de 7 km dans la commune ;
- la piste Dalakana – Kirina d'une longueur de 6 km dans la commune ;
- la piste Dalakana – Djoliba d'une longueur de 8 km dans la commune ;
- la piste Sobé – Katibougou d'une longueur de 5,5 km dans la commune ;
- la piste Djoliba – Nafadji d'une longueur de 8 km dans la commune ;
- la piste Mamaribougou- Djonéguebougou d'une longueur de 10 km dans la commune.

L'emprise carrossable de ces pistes varie de 3 à 5m. Non aménagées, le principal problème de ces pistes est leur praticabilité difficile en saison des pluies avec l'existence de zones rocailleuses, de traversées de cours d'eau et de ravins.

**6.1.2. Voirie urbaine**

La voirie urbaine est composée de voies primaires, secondaires et tertiaires. Dans le cadre du SDU, seules sont prises en compte les voies structurantes, c'est à dire la voie primaire et quelques rares voies secondaires.

Compte tenu de l'importance des flux, les voies ou tronçons de voies suivants ont été identifiés :

- la voie V1 : allant de la RN5 (au niveau de l'école fondamentale de Mamarybougou) jusqu'à la fin de Mamayibougou, elle traverse Mamaribougou en passant par le Nord de l'auto gare. D'une longueur de 4,1 km et d'une emprise variant de 12 m à 20m, elle est en très mauvais état et est accidentée ;
- la voie V2 : Voie Est – Ouest, elle sépare Kanadjiguila et Ouezzindougou. Elle prend naissance sur la RN5 (après le 1<sup>er</sup> pont de Mamarybougou) et prend fin à la limite des lotissements de Kanadjiguila. D'une longueur de 2,2 km son emprise varie de 30m à 15 m, elle est en mauvais état ;
- la voie V3 : Voie Nord- sud, elle prend naissance sur la RN5 (au niveau de l'école de Kanadjiguila), passe à l'Ouest du marché de Ouezzindougou et prend fin à la limite du lotissement de Ouezzindougou. D'une longueur de 2,3 km, son emprise est de 15m ;
- la voie V4 : Voie Nord-Sud allant de la RN5 (au niveau du premier pont sur le Kodialani) au marigot, Samankô, elle passe à l'Est de la Mairie de Ouezzindougou. Longue de 3,04 km, son emprise est de 20m. Elle n'est pas aménagée et est très accidentée ;
- la voie V5 : Voie Nord-Sud allant de la voie V2 (au niveau du TF476) au marigot Samankô. D'une longueur de 1,95 km et d'une emprise de 20 m, elle est en mauvais état et est très accidentée ;
- la voie V6 : Voie Nord-Sud allant de la voie limitant Kalabambougou et Kabalabougou à la RN26 au niveau du marché de Samaya. Elle traverse le quartier de Kabalabougou. D'une longueur de 2,0 Km et d'une emprise 20 m, elle n'est pas aménagée et est en mauvais état ;

- la voie V7 : Voie Est- Ouest allant de la RN5 (après le pont sur le Kodialani) au fleuve Niger à Kabalabougou. Elle sépare les quartiers de Kalabambougou et Kabalabougou. D'une longueur de 2,7 km et d'une emprise de 25 m, elle n'est pas aménagée ;
- la voie V8 : Voie Est-ouest dans Ouezzindougou allant du TF de Mamadou Coulibaly à la fin des lotissements Ouest de Ouezzindougou

Dans l'ensemble, la voirie urbaine n'a fait l'objet d'aucun aménagement à l'exception des tronçons des RN5 et RN26 à l'intérieur de l'agglomération.

Le reste des voies à l'intérieur des tissus urbains de la commune ne sont pas dénommées.

#### **6.1.4. Voie Ferrée :**

Une emprise pour la future voie ferrée devant relier Bamako à la Guinée existe au Nord de la commune le long des monts mandingues. Elle est cependant empiétée à plusieurs endroits.

#### **6.1.5. Voie Fluviale**

Le tronçon du fleuve Niger de Coursalé à Kabalabougou est navigable par bateau.

#### **6.1.6. Ouvrages d'art**

Avec l'existence des monts et des vallées il existe beaucoup de cours d'eau dans la commune dont le franchissement nécessite la réalisation d'ouvrages d'arts. Les principaux ouvrages d'art existants dans la Commune sont ceux qui ont été réalisés lors des travaux de la voirie classée (RN5 et RN26). Il s'agit de :

- Ouvrage d'art (OA1) sur la RN5 au niveau du Kodialani ;
- Ouvrage d'art (OA2) sur la RN5 au niveau de l'école publique de Mamarybougou ;
- Ouvrage d'art (OA3) sur la RN5 au niveau du marigot Samankô ;
- Ouvrage d'art (OA4) sur la RN5 après le village de Frétoumou ;
- Ouvrage d'art (OA5) sur la RN5 à l'entrée de Faraba ;
- Ouvrage d'art (OA6) sur la RN5 à la sortie de Faraba ;
- Ouvrage d'art (OA7) sur la RN5 au niveau de Térenabougou ;
- Ouvrage d'art (OA8) sur la RN5 au niveau du marigot Kouloukorokôto ;
- Ouvrage d'art (OA9) sur la RN5 entre les villages Kamalé Soba et Kamalé Kakélé ;
- Ouvrage d'art (OA10) sur la RN5 dans village Kamalé Kakélé ;
- Ouvrage d'art (OA11) sur la RN26 au niveau du marigot kodialani ;
- Ouvrage d'art (OA12) sur la RN26 au niveau du marigot Samankô ;
- Ouvrage d'art (OA13) sur la RN26 à l'entrée du village de Farabana ;
- Ouvrage d'art (OA14) sur la RN26 dans le village de Samalé ;
- Ouvrage d'art (OA15) sur la RN26 à la sortie du village de Samalé ;
- Ouvrage d'art (OA16) sur la RN26 à la sortie du village de Kirina ;
- Ouvrage d'art (OA17) sur la voie V6 au niveau du marigot kodialani ;
- Ouvrage d'art (OA18) sur la route de Djoliba à Dalakana ;
- Ouvrage d'art (OA19) sur la route de Samanyana à Nafadji ;
- Ouvrage d'art (OA20) sur le marigot Samankô au niveau du Centre d'Apprentissage Agricole (CAA) de Samanko.

#### **6.1.7. Pistes pastorales :**

Dans la commune il existe une piste pastorale. Allant du fleuve Niger au Sud, elle suit la limite de la commune avec la commune de Bancoumana, passe dans la forêt à partir du village de Kamalé et rejoint la RN5 à la sortie de la forêt à Sobé. Elle suit ensuite la RN5 vers le District de Bamako. Des ramifications de pistes pastorales desservent les communes de Bossofala et de Dombila.

## 6.2. RESEAUX DIVERS

### 6.2.1 Alimentation en eau potable

#### a- Alimentation en eau des centres périurbains

L'accès à l'eau potable reste l'un des principaux problèmes au développement socio-économique de la commune du Mandé. La couverture en matière de points d'eau modernes reste très faible.

Les sources d'eau constituées en majeure partie de puits traditionnels, de pompes à motricité humaine et de mini adduction d'eau sont très souvent insuffisantes et la plupart des pompes sont en panne et les puits sont presque tous à sec pendant la saison sèche.

La réalisation des points d'eau (forages et puits modernes) demande un investissement qui dépasse très souvent les capacités des populations.

Il n'existe pas de réseau d'eau potable de la SOMAPEP SA (Société Malienne de Patrimoine de l'eau Potable) Sa dans la commune qui est desservie par les infrastructures suivantes :

- deux (02) réseaux de mini adduction d'eau potable à partir des forages à Kanadjiguila . Le premier comprend un château d'eau de 10 m3 qui alimente quatre (04) bornes fontaines. Le système a été mis en place en 2004 et est géré par l'Association des Usagers de l'Adduction en Eau Potable (AUAEP). Le second réseau est composé d'un château de 30m3 qui dessert 06 bornes fontaines. Mais il n'est pas utilisé à cause de son goût ;
- trois (03) réseaux de mini adduction en eau potable à partir des forages à Kabalabougou ;
  - le premier au niveau de l'école fondamentale de Kabalabougou avec un château de 10 m3 desservant quatre (04) bornes fontaines ;
  - le deuxième au niveau du CSCOM de Kabalabougou avec un château de 10 m3 desservant deux (02) bornes fontaines ;
  - le troisième au niveau du jardin d'enfants avec un château de 10 m3 desservant trois (03) bornes fontaines. Il est presque inutilisé à cause de son goût.

#### b- Autres points d'eau dans la Commune

Les autres sources d'eau à travers la commune du Mandé sont constituées de :

- 54 forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- 30 puits à grand diamètre ;
- les puits traditionnels dans presque chaque famille.

Le tableau ci-après indique une répartition spatiale des points d'eau à l'intérieur de la Commune.

Tableau 22 : Répartition des points d'eau

N°	Désignation	Nature Ouvrage		Observations
		Forages	Puits à grand diamètre	
1	Nafadji	4	3	
2	Ouezzindougou	5	4	
3	Dalakana	2	6	
4	Katibougou	2		
3	Djissoumabougou	1		
4	Farabana	2		
5	Balandougou	2		
6	Samaya	4	4	
7	Kabalabougou	1	1	
8	Djoliba	4	1	
9	Faraba	1		
10	Sobè	1		
11	Feretoumou	1		
12	Kirina	2		
13	Kanadjiguila	2		
14	Mamaribougou	2		
15	N'Tékédo	1		
16	N'Tanfara	1	1	
17	Kamalé	5	4	
18	Koursalékoro	1		
19	Koursalé	4	3	
20	Samanyana	4		
21	Samanko	2	3	
<b>Total</b>		<b>54</b>	<b>30</b>	

Source : Atelier 21 Décembre 2010.

Les pompes sont fréquemment en panne et les puits tarissent en saison sèche. Cette situation fait que la majeure partie de la population s'alimente en eau au niveau des puits traditionnels où l'eau n'est pas le plus souvent potable.

Des campagnes de sensibilisation à l'endroit de la population devront être effectuées dans le sens du suivi et traitement des eaux des puits traditionnels.

L'alimentation en eau des animaux est par contre assurée grâce à l'existence du fleuve Niger et de ses nombreux affluents (marigots).

Dans la Commune, les eaux de surface sont constituées par le Fleuve Niger et ses affluents dont les plus importants sont le Samankô, le Kodialani, le Kôtoubadjitan, le Samalekô, le Kouloukorokotou, le Touramantou, le Bakarokô et le Nafadjikô. C'est dans ces cours d'eau que les animaux s'abreuvent.

Quelques barrages de retenue d'eau existent dans la commune dont un (01) à Kabalabougou, un (01) à Balandougou, un (01) à Kirina, trois (03) à Nafadji et un (01) à Dalakana.

En matière d'alimentation en eau potable, le problème d'un réseau d'adduction d'eau potable conforme se pose avec acuité de plus en plus dans les agglomérations de Ouezzindougou, Kanadjiguila, Mamarybougou, Kabalabougou et Samaya surtout avec l'accroissement démographique que connaît actuellement ces villages périphériques du District de Bamako. Les frais de branchements et les tarifs appliqués par les réseaux privés dépassent le pouvoir d'achat des populations et le service est loin d'être garanti.

Avec l'insuffisance des points d'eau modernes dans la Commune les populations consomment l'eau des puits traditionnels non traitée et la prolifération qui est source des maladies hydriques telles que la dracunculose, les diarrhées, et diverses infections abdominales.

En hydraulique pastorale, l'existence des points d'eau permanents dans la Commune constitue un atout. Cependant, l'érosion hydrique très poussée entraîne le comblement progressif des cours d'eau diminuant ainsi leur capacité de stockage.

### **6.2.2. Electricité**

#### **Réseau EDM Sa**

Le réseau EDM (ligne moyenne tension) longe la RN26 à l'usine des tracteurs avec un branchement au CAA de Samankô. Quelques services et concessions rurales sont branchés sur ce réseau.

#### **Réseau de l'Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER)**

- Un réseau AMADER dessert le village de Djoliba avec des branchements privés et l'éclairage public.
- L'AMADER a initié un autre projet d'électrification de quatre (04) villages dans la commune du Mandé : Ouezzindougou, Kanadjiguila, Samaya et Mamarybougou. Les travaux confiés au concessionnaire EOK-Energie ont démarrés en juillet 2007. Les poteaux sont déjà implantés et la ligne basse tension est posée dans les quartiers de Kanadjiguila et de Ouezzindougou. Les lignes moyennes tensions ne sont pas posées. Il est prévu le branchement de ce réseau sur le réseau de l'EDM avec une gestion déléguée à EOK à travers l'AMADER. Les travaux sont pour le moment arrêtés et il est prévu que l'EDM Sa reprenne le réseau.

Il faut aussi signaler dans la commune le passage de la ligne haute tension de Manantali avec le poste de transformation de Kodialani.

Dans la commune, les besoins individuels sont assurés par des sources d'énergie autonomes (groupes électrogènes, panneaux solaires etc.).

### **6.2.3. Télécommunications et Poste**

#### **▪ Téléphone :**

Le périmètre d'urbanisation est couvert par les réseaux de téléphonie mobile SOTELMA - MALITEL et ORANGE.

La ligne fixe de la SOTELMA- MALITEL longe la RN26 à Samanko avec des branchements privés et des branchements de quelques services et concessions rurales.

#### **▪ Télévision -Radio- Poste :**

La télévision malienne couvre la Commune du Mandé.

Il existe dans la commune trois (03) radios privées :

- la Radio Namakan à Nafadji qui émet dans les 94.5 KHz avec un rayon de couverture de 20 km environ ;
- la Radio Nassira Oulé à Djoliba avec un rayon de couverture de 20 km environ ;
- la Radio Kana à Kanadjiguila avec un rayon de couverture de 20 km environ.

La Commune est couverte par la Radio Nationale et les radios privées du District de Bamako.

L'Office National des Postes n'est pas représenté dans la commune du Mandé.

#### ▪ **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**

L'internet est utilisé dans quelques services dans la commune (ICRISAT, Usine des tracteurs, etc.). Il n'existe pas de cybercafé dans la commune en raison notamment du manque d'électricité.

### **6.3 ENVIRONNEMENT**

#### **6.3.1 Assainissement**

L'assainissement dans la commune du mandé et particulièrement dans les agglomérations périurbaines connaît beaucoup de difficultés en raison de l'insuffisance des moyens disponibles. Le problème est d'autant plus crucial que la Mairie ne dispose pas encore d'un service de voirie municipale équipé.

#### ▪ **Drainage des eaux pluviales**

La commune est en partie située sur un piémont entourée par les plateaux des monts mandingues et ouverte sur le fleuve Niger, d'où un sens d'écoulement générale Ouest – Est des eaux de ruissellement. Le périmètre d'urbanisation est traversé par une série de cours d'eau et affluents drainant chacun un sous bassin versant vers le fleuve Niger. Les principaux collecteurs naturels sont :

- le Kodialani : il prend sa source dans les monts mandingues au Nord, traverse les quartiers de Kanadjiguila et Kabalabougou avant de se jeter dans le fleuve Niger sur une longueur de 9 km environ ;
- le Samankô : il prend sa source dans les monts mandingues au Nord de Mamarybougou, passe entre Ouezzindougou et le village de Samankô et se jette dans le fleuve Niger sur une longueur de 13 km environ ;
- le Kotoubadjitan : il prend sa source dans les monts mandingues à l'ouest au niveau de la forêt classée, passe par le village de Farabana et se jette dans le fleuve Niger sur une longueur d'environ 9 km ;
- le Samalekô : il prend également sa source dans les monts mandingues à l'Ouest au niveau de la forêt classée. Il passe par les villages de Balandougou et de Samalé avant de se jeter dans le fleuve Niger sur une longueur de 25 km environ ;
- le Bakarokô : situé dans la partie sud, il constitue l'un des cours d'eau les plus importants de la commune. Il prend sa source dans la commune de Bancoumana et se jette dans le fleuve Niger à Kirina Somono sur une longueur de 25 km environ ;
- le Nafadjikô : affluent du Bakarokô, il prend sa source dans la commune de Siby, passe par Nafadji et Dalakana avant de se jeter dans le Bakarokô sur une longueur de 17 km environ ;
- le Kouloukorokotou : c'est un affluent du Nafadjikô sur une longueur d'environ 7 km ;
- le Toramantou : affluent du Bakarokô, il passe entre les villages de Kamalé Soba et Kamalé Kakélé et se jette dans le Bakarokô sur une longueur de 17 km environ ;
- le Fleuve Niger : il reçoit les eaux de tous les autres cours d'eau. Il longe la commune dans sa partie Est sur environs 44 km.

A coté de ces cours d'eau, une série de ravins et ravines traverse la commune surtout dans les agglomérations de Mamaribougou, Kanadjiguila, Ouezzindoudou, Kabalabougou et Samaya.

Il existe de nombreuses mares dans la commune et les plus importantes sont : la mare de Samagnana, la mare de Samalé et la mare de Kamalé (N'Toda).

Il n'existe pas de collecteurs aménagés dans la commune. Les seuls caniveaux qui existent se situent le long de la RN5 Kamalé Kakelé et le long de la RN26 à Samanyana. Avec l'aménagement en cours de la RN26, des caniveaux sont en cours de construction au niveau de chaque village traversé.

Il est important de signaler que dans la commune du Mandé, les facteurs suivants influent sur le drainage des eaux pluviales :

- la prédominance de hauts reliefs (plateaux et collines) sur presque l'ensemble de la partie Nord et Ouest de la commune imposent un sens d'écoulement général des eaux vers l'exutoire principale que constitue le fleuve Niger ;
- un relief accidenté avec des pentes très fortes par endroits conduisant à des ravinements dans presque toutes les agglomérations situées au pied des monts ;
- la proximité du fleuve Niger ;
- la route digue de la RN5 qui constitue aujourd'hui un obstacle à l'écoulement normal des eaux vers le fleuve dans les agglomérations de Mamaribougou et Kanadjiguila faute d'ouvrage d'assainissement.

Compte tenu de la situation topographique des agglomérations et des pentes très prononcées par endroits, le drainage des eaux de ruissellement constitue aujourd'hui dans la commune un problème crucial (ravinement des rues, inondation et effondrement des constructions) surtout aux abords des cours d'eau. Pourtant, il serait très facile d'évacuer les eaux de pluies en disposant convenablement des ouvrages sur les passages repérés.

#### ▪ **Gestion des déchets liquides**

Dans la commune du Mandé les déchets liquides sont constitués par les eaux usées de vaisselle, de lessive et similaires. Il n'existe pas de système d'évacuation de ces eaux. Celles-ci sont directement déversées dans les rues à travers des saignées effectuées dans les murs de clôtures ou dans des petites excavations faisant office de puisard où l'absorption est très limitée à cause de la nature rocheuse du sol. Dans les quartiers anciens (noyaux anciens) à forte densité, la concentration sature facilement le sol d'où des nuisances et pollutions.

Pour l'évacuation des excréta, la population utilise le plus souvent des latrines traditionnelles qui une fois remplies sont vidangées manuellement et le contenu transporté aux champs pour servir de fumures.

Quelques fosses septiques existent dans les services publics et dans certaines familles au niveau des agglomérations périurbaines. Les vidanges sont faites par les spiros venant de Bamako et déversées aux alentours de l'agglomération et souvent dans les champs à la demande des propriétaires. Ceci est à l'origine de la pollution dans l'agglomération.

Il existe une station de traitement des boues de vidange à Samanko. Elle n'est pas fonctionnelle et les déchets sont déversés tout autour entraînant de fort désagrément.

Suite à sa situation périurbaine aux portes de Bamako, la commune reçoit les excréta venant du District.

#### ▪ **Gestion des déchets solides**

Dans la commune du Mandé, les déchets solides sont principalement constitués par les déchets d'origine domestique (les plastiques, les papiers, les feuilles mortes, les verres, les

restes d'aliments et les crottes d'animaux), les déchets industriels et des déchets biomédicaux produits dans les centres de santé.

✓ **Collecte et transport des ordures ménagères**

Dans la commune, le système de gestion des déchets solides est peu organisé. Les déchets sont déversés un peu partout dans les rues et ceux déposés aux abords des concessions sont acheminés dans les champs comme fumures.

Il existe deux (02) GIE pour le transport des ordures à Kanadjiguila dont les actions sont loin de couvrir le village. Il faut noter que les nuisances liées aux ordures sont surtout perceptibles dans les agglomérations proches du District (Kanadjiguila, Ouezzindougou, Mamarybougou, Kabalabougou, Samaya et Samanko). Ces villages reçoivent les ordures venant du District. Les ordures sont déposées un peu partout le long de la RN5 et de la RN26. Ailleurs dans la commune les ordures sont systématiquement utilisées comme fumures dans les champs.

Il n'existe ni dépôt de transit, ni décharge finale dans la commune.

✓ **Déchets industriels**

Le périmètre d'urbanisation abrite des usines et des exploitations à caractère industriel dont les activités ne sont pas pour le moment à l'origine de pollutions constatées.

- au niveau de l'usine de montage des tracteurs à Samanko : les déchets sont le plus souvent brûlés ou réutilisés dans l'artisanat.
- au niveau des Usines de carton et de fonderie à Samaya : elles ne sont pas fonctionnelles.
- au niveau de l'unité de production artisanale d'aliment de bétail et de volaille à Kabalabougou : il n'y a moins de pollution.
- pour les activités teinturières, les teinturières déversent leurs eaux usées sans traitement dans les rues et dans les cours d'eau.  
Il existe une plate forme multifonctionnelle à Kabalabougou et une unité de production de savon à Samaya dont les eaux usées sont déversées directement dans les rues sans traitement.

✓ **Déchets biomédicaux**

Les déchets biomédicaux produits au niveau des Centres de Santé sont brûlés dans des incinérateurs. Les cendres sont ensuite déversées dans des fosses étanches.

**6.3.2. Situation de l'écosystème**

Les problèmes environnementaux dans la Commune du Mandé sont récurrents.

Il résulte d'une part des conditions climatiques (pluviométrie mal répartie dans le temps, dégradation des terres et l'érosion hydrique) et de l'action de l'homme sur la nature d'autre part.

Ces problèmes concernent :

- le déboisement et l'érosion,
- les eaux usées, les déchets d'origines domestique, animale et industrielle.

▪ **Déboisement**

La Commune est confrontée à une exploitation abusive des ressources ligneuses au profit du bois de chauffe et des concessions rurales. La pression excessive sur les ressources naturelles établit un processus de dégradation des sols et des végétaux qui diminue structurellement la production des moyens de survie et aggrave la pauvreté.

Toute politique tendant à atténuer cette situation suppose la mise en place d'une stratégie fondée sur la réhabilitation des écosystèmes autour desquels s'organise la vie.

Les actions suivantes sont à l'origine de déboisement dans la Commune est du à :

- la dégradation du couvert végétal par l'extension des défrichements (champs, jardins et concessions rurales), l'élevage pastoral extensif ;
- la coupe abusive du bois pour le charbon de bois, le bois de chauffe, la construction et autres activités domestiques est à la base de la disparition d'espèces végétales ;
- la destruction de l'habitat de la faune est à la base de la disparition d'espèces animales ;
- le surpâturage.

Il n'existe pas de politique de gestion rationnelle des ressources naturelles dans la commune. Les rares terroirs villageois sont localisés dans la partie Sud de la commune (Samanyana, Nafadji et Dalakana) où le couvert végétal est constitué par une savane arborée avec des espèces comme le karité, le néré etc. Partout le long du fleuve le couvert végétal a subi l'action néfaste de l'homme. Il faut noter cependant l'existence de :

- la forêt classée des monts mandingues qui couvre une superficie de 15 000 hectares. Elle a été classée depuis 1939 ;
- les bosquets, les plantations individuelles ou collectives le long du fleuve et dans la plupart des villages de la Commune ;
- les bois sacrés dans les villages.

La proximité de l'homme et le braconnage ont appauvri la faune. Seules quelques espèces existent encore dans la forêt classée.

#### ▪ Erosion

La diminution du couvert végétal provoquée par les actions ci-dessus citées associées à la présence des hauts reliefs favorisent l'érosion hydrique. En effet beaucoup de plateaux ont été dénudés par l'érosion hydrique qui menace actuellement les champs de cultures et les espaces pastoraux. Il existe un peu partout des ravins à l'intérieur des tissus urbains de Mamarybougou, Ouezzindougou, Kanadjiguila et Kabalabougou.

Les berges des cours d'eau sont fortement dégradées à cause de l'érosion hydrique.

Des actions de lutte contre l'érosion par la mise en place des cordons pierreux antiérosifs ont été réalisées par le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) dans presque tous les villages de la commune.

Des travaux de protection et d'aménagement des berges du fleuve Niger ont été réalisés à Kabalabougou par l'ONG ALAD (Association Langdocienne pour le Développement)

#### ▪ Carrière de matériaux de construction

Les nombreuses carrières de matériaux qui existent aux pieds des collines et plateaux empiètent sur les espaces habitables. Ce sont :

- les carrières de moellon aux pieds des monts mandingues à Kanadjiguila, Mamarybougou et Sobè ;
- les carrières de sable et de gravier le long du fleuve Niger à Samaya, Katibougou, Farabana, Samanyana, Djoliba, Kirina et Coursalé ;
- les carrières d'argile et de latérite dans presque tous les villages de la commune.

#### ▪ Autres sources de pollutions

Il est important de signaler les sources de pollution suivantes :

- les parcs d'animaux à l'intérieur du tissu urbain ;
- la culture intra domiciliaire associée à la présence de zone marécageuse le long du fleuve.

**Conclusion**

La commune du Mandé ne bénéficie pas d'infrastructures urbaines propices à l'épanouissement des hommes et des activités.

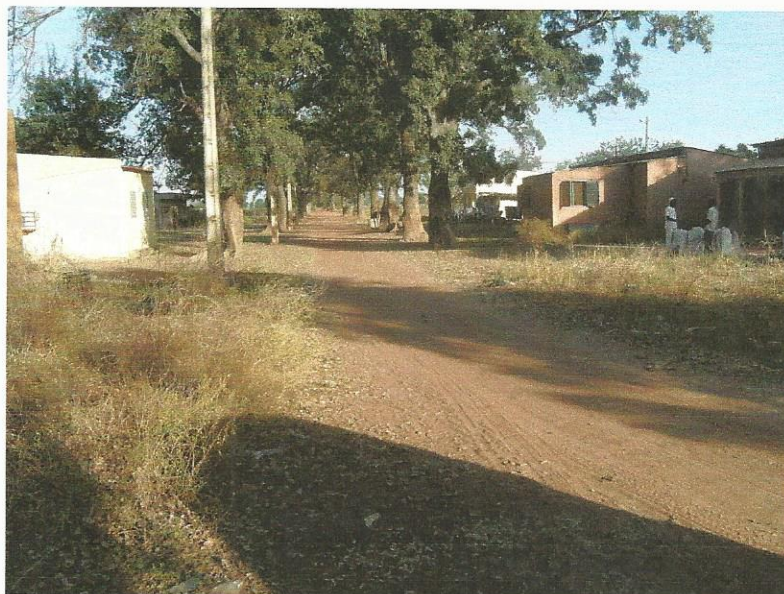
Les grandes agglomérations sont dépourvues de tout réseau de drainage des eaux pluviales. Les réseaux d'adduction d'eau potable existants ne permettent pas une alimentation efficiente en eau potable de la population et le réseau d'électricité est quasi inexistant. Il n'existe pas non plus de système d'évacuation des eaux usées et des excréta.

En l'absence de dépotoirs de transit, de moyens adéquats pour la Mairie, les actions des deux GIE d'assainissement restent timides et sont loin de satisfaire les besoins de la population.

La commune du Mandé reçoit en outre les déchets du District de Bamako, ce qui constitue une source de pollution importante pour la population et de dégradation de l'environnement.

## VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS

---



Le Centre d'Apprentissage Agricole ( CAA ) de Samanko

Les équipements collectifs de la Commune du Mandé peuvent être répartis en huit (8) grandes catégories :

1. Equipements administratifs ;
2. Equipements socio sanitaires ;
3. Equipements scolaires ;
4. Equipements commerciaux ;
5. Equipements sportifs et culturels ;
6. Equipements touristiques et de loisirs ;
7. Equipements culturels ;
8. Equipements de sécurité.

## 7.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Les données sur les équipements administratifs existants sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau n° 23 : Equipements administratifs de la Commune du Mandé

N°	Désignation	Localisation	Superfi des parcelles (m2)	Date de Construction.	Nature des Matériaux	Etat Physique.	Observation
1	Mairie de la Commune	Ouezzindougou	5000	2003/04	Dur	Passable	Clôturé
2	Centre Secondaire Etat Civil	Samaya	-	-	-	Passable	Const° précaire
3	Centre Secondaire Etat Civil	Katibougou	-	-	Dur	Passable	En location
4	Centre Secondaire Etat Civil	Samanyana	400	-	-	Passable	Const° précaire
5	Centre Secondaire Etat Civil	Djoliba	2500	-	Dur	Passable	Clôturé
6	Centre Secondaire Etat Civil	Kamalé	400	-	-	Passable	Const° précaire
7	Centre Secondaire Etat Civil	N'Tanfara	400	-	-	Passable	Const° précaire
8	Centre Secondaire Etat Civil	Koursalé	400	-	-	Passable	Const° précaire
9	Chambre d'Agriculture	Ouezzindougou	400	-	Dur	Passable	En location
11	Caisse Benso	Kanadjiguila	-	-	Dur	Bon	En location
12	Caisse Sinignésigi	Samaya	-	1999	Banco	Passable	En location
13	Caisse Sinignésigi	Djoliba	-	2007	Dur	Bon	Clôturée
14	Caisse PASSK	Koursalé	-	2006	Dur	Bon	Non clôturée
15	Caisse PASSK	Kamalé	-	2004	Dur	Bon	Non Clôturée
16	Caisse E.C. Nafadji	Nafadji	-	-	Dur	Bon	Non clôturée

Source : Atelier 21 Décembre 2010.

Les équipements administratifs se limitent aux centres secondaires d'état civil, aux services locaux logés dans l'enceinte de la Mairie. Ils bénéficient rarement de locaux adéquats.

## 7.2. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les équipements scolaires existant sur le territoire de la Commune du Mandé sont:

- les équipements scolaires de niveau Communal : établissements préscolaires et établissements de Premier Cycle de l'enseignement fondamental ;
- les équipements scolaires de niveau Cercle : le Second Cycle de l'enseignement fondamental ;
- les équipements de niveau régional : les lycées et centres de formation professionnelle.

### 7.2.1 Enseignement préscolaire

Il existe dans la commune des Centres de Développement de la Petite Enfance (CDPE).

La répartition de CDPE est indiquée dans le tableau ci-après :

Tableau n° 24 : Répartition des CDPE de la commune

Villages	Nombre	
	Public	Privé
Kanadjiguila	-	03
Kabalabougou	-	01
Ouezzindougou	01	-
Katibougou	-	01
Mamaribougou	-	01
Djoliba	-	01
Samanko	-	01
<b>TOTAL</b>	<b>01</b>	<b>08</b>

Source : Atelier 21, Décembre 2011

### 7.2.2. Enseignement fondamental

Il existe au moins une école dans tous les villages de la commune à l'exception des villages de Torokorobougou, Coursalé coro, Kirina Somono et Samanyana Somono.

La répartition des écoles de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>nd</sup> cycle est indiquée dans le tableau ci-après :

Tableau n° 25 : répartition des écoles de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> Cycle de la commune :

Villages/Hameaux	Ecoles publiques		Ecoles privées		Ecoles Communautaires	Médersas	Ecoles coraniques
	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>nd</sup> cycle			
Balandougou	01	01	-	-	-	-	-
Djoliba	02	01	-	-	-	-	-
Faraba	01	-	-	-	-	01	01
Farabana	01	-	-	-	-	-	-
Kabalabougou	01	-	-	-	01	-	-
Kamalé (Soba et Kakélé)	01	01	-	-	01	01	-
Kanadjiguila	02	02	05	01	-	01	01
Katibougou	01	-	-	-	01	05	03
Kirina	01	01	-	-	-	01	-
Koursalé	01	01	-	-	-	-	-
Mamaryougou	01	01	03	-	-	01	-
N'Tanfara	01	-	-	-	-	01	-
N'Tékédo	01	01	-	-	-	-	01
Nafadji	01	01	-	-	-	-	-
Ouezzindougou	02	02	02	-	-	-	-
Samalé	01	-	-	-	-	-	01
Samanko Post cure	01	-	-	-	-	-	-
Samanko Plantation	01	01	-	-	01	-	-
Samaya	01	01	-	-	-	-	-
Samanyana	01	01	-	-	-	01	-
Samanko Sodièni	01	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>01</b>	<b>04</b>	<b>12</b>	<b>07</b>

Source : CAP de Kalabancoro.

Il existe dans la Commune du Mandé, 34 écoles du Premier Cycle dont 10 privées, 16 écoles de second cycle dont 1 privée, 4 écoles communautaires, 12 medersas et 7 écoles coraniques. La répartition sur le territoire communal est assez satisfaisante.

Les principaux problèmes dans l'enseignement fondamental sont :

- la plétore d'effectif des élèves ;
- l'insuffisance, la vétusté des salles de classe ;
- l'insuffisance du corps enseignant.

Malgré l'existence d'écoles dans presque tous les villages, le taux de scolarisation est faible puisqu'il est estimé par le PDSEC à 30% au plus.

Par manque des données détaillées sur l'effectif des élèves par classe ainsi que leur ratio, voici l'évolution de l'ensemble du nombre d'élèves, d'enseignants et des salles de classe de l'enseignement fondamental de la Commune Rurale de Mandé de 2002 à 2009 qui est indiqué dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 26** : Evolution de l'ensemble du nombre d'élèves, d'enseignants et des salles de classe de 2002 à 2009

Années	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants	Nombre de Salles de classe	Ratio élèves-Salles de classe
2002- 2003	1940	123	99	19,59
2003- 2004	2335	135	117	19,95
2004- 2005	4345	161	120	36,20
2005- 2006	4700	165	120	39,16
2006- 2007	5055	169	121	41,77
2007- 2008	13898	158	193	72,01
2008- 2009	15902	186	258	61,63

Source : CAP de Kalabancoro.

De 2002-2003 à 2008-2009, le nombre d'élèves a été multiplié par plus de 8 alors que dans le même temps, le nombre de salles de classe n'a été multiplié que par 2,5, ce qui donne des ratios d'élèves par salle de classe élevés.

#### - Ecoles de Premier cycle dans la Commune du Mandé

Les données recueillies auprès du CAP sont indiquées dans le tableau suivant :

**Tableau n° 27** : Situation du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental dans la commune

N°	Nom de l'établissement	Effectif garçons	Effectif filles	total	Localisation
<i>Ecoles publiques</i>					
1	Balandougou 1 <sup>er</sup> C	137	116	253	Balandougou
2	Dalakana 1 <sup>er</sup> C A	237	201	438	Dalakana
3	Djoliba 1 <sup>er</sup> C A	227	224	451	Djoliba
4	Faraba 1 <sup>er</sup> C	67	67	134	Faraba
5	Farabana 1 <sup>er</sup> C	267	253	520	Farabana
6	Kabalabougou 1 <sup>er</sup> C	236	262	498	Kabalabougou
7	Kamale 1 <sup>er</sup> C	185	174	359	Kamale
8	Kanadjiguila 1 <sup>er</sup> C A	243	231	474	Kanadjiguila
9	Kanadjiguila 1 <sup>er</sup> C B	401	363	764	Kanadjiguila
10	Katibougou 1 <sup>er</sup> C	265	258	523	Katibougou
11	Kirina 1 <sup>er</sup> C	184	151	335	Kirina
12	Koursalé 1 <sup>er</sup> C	372	234	606	Koursalé
13	Mamarybougou 1 <sup>er</sup> C	334	340	674	Mamarybougou
14	N'Tanfara 1 <sup>er</sup> C	82	79	161	N'Tanfara
15	N'Tekedo Mandé 1 <sup>er</sup> C	181	149	330	N'Tekedo Mandé
16	Nafadji 1 <sup>er</sup> C	215	172	387	Nafadji
17	Ouezzindougou 1 <sup>er</sup> C A	135	162	297	Ouezzindougou
18	Ouezzindougou 1 <sup>er</sup> C B	215	220	435	Ouezzindougou
19	Pierre du Bois	71	87	158	Sodiéni

20	Samalé 1 <sup>er</sup> C	100	78	178	Samalé
21	Samankô Post Cure 1 <sup>er</sup> C	143	136	279	Samankô Post Cure
22	Samalé Village 1 <sup>er</sup> C	206	187	393	Samanko village
23	Samaya 1 <sup>er</sup> C	270	242	512	Samaya
24	Samanyana 1 <sup>er</sup> C	209	180	389	Samanyana
	Total	4982	4566	9548	
<b>Ecoles privées</b>					
25	Boulaya Kanadjigui	114	89	203	Kanadjiguila
26	Diamstakie	96	82	178	Mamariougou
27	Etienne Courtois	59	58	117	Ouezzindougou
28	La Farandol	85	79	164	Kanadjiguila
29	Mamadou Koumaré	39	44	83	Ouezzindougou
30	Mande Djigui	71	63	134	Ouezzindougou
31	Niagalé Fanta	146	103	249	Kanadjiguila
32	La Toile	205	185	390	Kanadjiguila
33	La Sagesse	273	227	500	Kanadjiguila
	Total	1088	930	2018	
<b>Madrassa</b>					
34					
35	Abdoul Aziz Ben Bass	118	119	237	Koursalé
36	Darou Al Islamia	62	106	168	Kanadjiguila
37	Imam Moulaye Haïdara	60	52	112	Katibougou
38	N'nour	326	332	658	Kanadjiguila
39	Sidi Oumar Moctar	46	44	90	Katibougou
	Total	612	653	1265	
<b>Ecoles communales</b>					
40	La dignité	131	132	263	Kabalabougou
41	Terriya	61	54	115	Kanadjiguila
42	El Kanafi	253	18	271	Samanko II
43	Ecova	75	61	136	Farabana

Source : CAP de Kalabancoro.

Il ressort de l'analyse de ce tableau que les écoles privées sont surtout concentrées dans la partie périurbaine de la commune (Ouezzindougou, Kanadjiguila, Mamaryougou, Kabalabougou).

Le tableau ci-après indique les besoins en salles de classe pour les écoles de la commune

**Tableau n° 28** : Besoins en salles de classe pour les Ecoles Fondamentales de la Commune.

Villages	Nombre de classes
Mamaryougou	12
Samalé	3
Kabalabougou	3
Kanadjiguila	12
Katibougou	3
Koursalé-coro	6
Samanko village	9
Ouezzindougou	3
Farabana	3

N'Tanfara	6
Samaya	6
Balandougou	3
Faraba	3
Nafadji	3
Total	75

Source : CAP de Kalabancoro.

### - Ecoles du second cycle

Il existe dans la commune du Mandé, dix sept (17) Ecoles Fondamentales second cycle dont deux (2) privées.

Les informations sur les effectifs des écoles du 2<sup>nd</sup> Cycle de l'enseignement fondamental sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau n° 29 : Effectifs des écoles du 2<sup>nd</sup> Cycle de l'Enseignement Fondamental

N°	Nom de l'établissement	Effectif -garçons	Effectif filles	total	Localisation
<b>Ecoles Publiques</b>					
1	Dalakana 2 <sup>nd</sup> C	138	103	241	Dalakana
2	Djoliba 2 <sup>nd</sup> C	118	129	247	Djoliba
3	Kamale 2 <sup>nd</sup> C	149	80	229	Kamale
4	Kanadjiguila 2 <sup>nd</sup> C A	149	130	279	Kanadjiguila
5	Kanadjiguila 2 <sup>nd</sup> C B	140	129	269	Kanadjiguila
6	Kirina 2 <sup>nd</sup> C	76	63	139	Kirina
7	Koursalé 2 <sup>nd</sup> C	121	65	186	Koursalé
8	Mamaribougou 2 <sup>nd</sup> C	172	117	289	Mamaryougou
9	N'Tékedo Mandé 2 <sup>nd</sup> C	62	40	102	N'Tékedo Mandé
10	Nafadji 2 <sup>nd</sup> C	115	59	174	Nafadji
11	Ouezzindougou 2 <sup>nd</sup> C A	208	185	393	Ouezzindougou
12	Ouezzindougou 2 <sup>nd</sup> C B	213	204	417	Ouezzindougou
13	Samanko village 2 <sup>nd</sup> C	233	172	405	Samanko village
14	Samaya 2 <sup>nd</sup> C	206	185	391	Samaya
15	Samanyana 2 <sup>nd</sup> C	246	137	383	Samanyana
	<b>Total</b>	<b>2346</b>	<b>1798</b>	<b>4194</b>	
<b>Ecoles Privées</b>					
16	La Toile	205	185	390	Kanadjiguila
17	La Sagesse	273	227	500	Kanadjiguila
	<b>Total</b>	<b>478</b>	<b>412</b>	<b>890</b>	

Source : CAP de Kalabancoro.

Neuf (9) écoles fondamentales second cycles sur dix sept (17) sont localisés dans la partie périurbaine.

### 7.2.3 CED

Il existe quatre CED (Centre d'Education pour le Développement) à Nafadji, Balandougou, Kanadjiguila et Katibougou.

Ce sont des établissements publics dont l'état des locaux est passable.

**7.2.4. Medersas**

Il existe sept (7) Medersa dans la Commune du Mandé dont la plupart sont construites en banco et se trouvent dans un état médiocre.  
Les effectifs, les noms ainsi que la localisation des medersas sont indiqués dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 30 : Effectifs des medersas dans la commune**

N°	Nom de l'établissement	Effectif garçons	Effectif filles	total	Localisation
1	Abdoul Aziz Ben Bass	118	119	237	Koursalé
2	Darou Al Islamia	62	106	168	Kanadjiguila
3	Imam Moulaye Haïdara	60	52	112	Katibougou
4	N'nour	326	332	658	Kanadjiguila
5	Sidi Oumar Moctar	46	44	90	Katibougou
6	Maison du -----	NC	NC	NC	Samaya
	Totaux	612	653	1265	

Source : CAP de Kalabancoro.

**Lycées et Centres de Formation Professionnelle :****Lycées**

Il existe dans la commune :

- deux lycées fonctionnels :
  - \* le Lycée Amadou Hamadoun Diallo à Ouezzindougou ;
  - \* le Lycée Mandé Djiguiya à Kodialani.
- deux lycées non encore fonctionnels :
  - \* le lycée Mandé Djigui situé entre Kanadjiguila et Mamaribougou ;
  - \* le Lycée Boubacar Fatoma Ouattara à Ouezzindougou.

Tous ces lycées sont privés.

**Centres de Formation Professionnelle :**

✓ Centres publics ; ce sont :

- le Centre d'Apprentissage Agricole de Samanko (CAA) : il est construit en dur, équipé et électrifié mais non clôturé ;
- le Centre Dramane Zerbo de Samanko Sodiéni : crée en 1968, il occupe une superficie de 18 ha et est construit en dur et équipé et électrifié.

✓ Centres privés ; ce sont :

- le Centre Korotoumou Dembélé de Kanadjiguila (CKDK) ;
- l'Ecole de Santé de Kanadjiguila.

Ces deux centres sont logés dans des locaux inadéquats.

On note également la présence d'ICRISAT un organisme spécialisé dans la recherche pour les zones semi-arides tropicales et le Grand Seminaire qui forme dans le domaine de la religion chrétienne des prêtres pour leurs ministères pastoraux.

**7.3 EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES**

La commune du Mandé compte trois aires de santé dont une en cours de création. Ce sont : l'aire de Kanadjiguila, de Kabalabougou et de Djoliba, le CSCOM de Ouezzindougou dont l'aire est en création. Il existe aussi deux cabinets vétérinaires à Kanadjiguila et Katibougou.

**- L'Aire de Santé de Kanadjiguila**

L'aire de santé de Kanadjiguila couvre les villages ou quartiers de Kanadjiguila, Mamaribougou, Faraba N'Tékédo et N'Tanfara.

La repartition des infrastructures entre les villages est indiquée dans le tableau ci-après :  
**Tableau n°31 : Repartition des infrastructures par village**

Localités	Dispensaire	Maternité	Dépôt de Médicament	Nbre de lits
Kanadjiguila	1	1	1	
Mamaribougou	1	1	1	
N'Tanfara		1	1	
N'Tékédo		1		
Total				14*

Source : Services Socio-Sanitaires de la Commune Décembre 2010

\*Les lits sont repartis entre les CSCOM de Kanadjiguila et Mamaribougou et la maternité de N'Tanfara.

Les maladies les plus fréquentes de l'aire de santé sont indiquées dans le tableau ci-après

**Tableau n°32 : Statistique des maladies fréquentes**

Maladies fréquentes	Pourcentage
Paludisme simple	25,70%
Infections respiratoires aiguës	08,00%
Maladies diarrhéiques	03,02%
Infections cutanées	01,99%
Paludisme grave.	03,16%
IST	07,48%
PV VIH	00,86%
Autres Maladies	49,79%

Source : Services Socio-Sanitaires de la Commune Décembre 2010

La situation du personnel socio-sanitaire est indiquée dans le tableau ci-après :

**Tableau n°33 : Situation du personnel :**

Qualification	Nombre	Source de financement
Médecin	01	PSTE
Aide soignant	02	ASACO
Matrone	04	ASACO
Infirmière Obstétricienne	02	FP, PSTE
Infirmière santé publique	02	FP, PSTE
Gérant	02	ASACO
Gardien	01	ASACO
Relais	10	Bénévoles

Source : Services socio-sanitaires de la Commune, Décembre 2010

Les CSCOM de Mamaribougou et de Kanadjiguila sont conçus suivant le plan type fourni par le Ministère de la Santé. Ils comprennent : un dispensaire, une maternité et un dépôt de médicaments. Ils sont clôturés et en bon état.

Les autres infrastructures sont de modestes centres de santé ou maternités avec des locaux inadaptés.

- **L'Aire de Santé de Kabalabougou :**

L'aire de Santé de Kabalabougou comprend le CSCOM de Kabalabougou, des dispensaires dépôts de médicaments et maternités. Elle couvre les villages de Kabalabougou, Samaya, Katibougou, Farabana, Torokorobougou, Ouezzindougou et Samanko Plantation.

Le CSCOM de Kabalabougou a été officiellement ouvert en 1989 grâce au financement d'une ONG française : l'Association Langdocienne pour l'Aide au Développement (ALAD). Composé d'un dispensaire d'une maternité et d'un dépôt de médicaments, le CSCOM construit en dur et en bon état.

Les autres infrastructures sont des modestes centres de santé ou maternité avec des locaux inadaptés.

En l'absence de statistiques, les maladies fréquentes sont : les maladies d'origine hydriques, le paludisme, les conjonctivites, la bilharziose urinaire, les vers intestinaux, l'écoulement urétral, et/ou la dysurie et l'écoulement vaginal.

La répartition des infrastructures sanitaires entre les localités de l'aire de santé de Kabalabougou est indiquée dans le tableau ci après :

**Tableau n°34 :** Les localités disposant d'une structure sanitaire dans l'aire de santé de Kabalabougou

Localités	Dispensaire	Maternité	Dépôt de médicaments	Nombre de lit
Kabalabougou	1	1	1	
Samaya	1	1	1	
Katibougou	1	1	1	
Farabana	1	1	1	
Torokorobougou	-	-	-	
Ouezzindougou	2	1	2	
Samanko-plantation	1	1	1	
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>-</b>

Source : CSRef de Kati.

La situation du personnel socio-sanitaire dans l'aire de santé de Kabalabougou est donnée dans le tableau ci après :

**Tableau n°35 :** Situation du personnel sanitaire dans l'aire de santé de Kabalabougou

Qualification	Nombre	Sources de financement
Médecin	1	
Aide soignant	2	
Matrone	4	
Infirmière obstétricienne	1	
Infirmières santé publique	3	
Gérant	1	
Gardien	1	
Relais	1	
<b>Total</b>	<b>13</b>	

Source : CSRef de Kati Décembre 2010

**L'Aire de Santé Djoliba :**

L'aire de Santé de Djoliba comprend le CSCOM de Djoliba, 4 dispensaires, 4 maternités et 5 dépôts de médicaments. Elle totalise 12 lits et couvre les villages de Djoliba, Kirina, Kirina Somono, Samanyana, Samanyana Somono, Dalakana, Coursalé, Coursalé Koro, Samalé, Balandougou, Nafadji et Kamalé Soba.

Créé en avril 2005, le CSCOM de Djoliba comprend : un dispensaire, une maternité et un dépôt de médicaments. Clôturé, il est en dur et en bon état.  
Les autres infrastructures sont de modestes centres de santé ou maternité avec des locaux inadaptés.  
Les statistiques sur les maladies fréquentes sont données dans le tableau ci-après :

**Tableau n°36 : Statistiques des maladies fréquentes**

Maladies fréquentes	Pourcentage
Paludisme simple	62,00%
Infections respiratoires aiguës	04,20%
Maladies diarrhéiques	04,00%
Infections cutanées	02,13%
Paludisme grave	05,40%
Troubles liés à la grossesse	03,40%
Malnutrition aigue	00,09%
Autres Maladies	18,78%

Source : CSRef de Kati Décembre 2010

La répartition des infrastructures socio-sanitaires dans l'aire de santé de Djoliba est donnée dans le tableau ci-après :

**Tableau n°37 : Localités disposant d'une structure sanitaire dans l'aire de santé de Djoliba**

Localités	Dispensaire	Maternité	Dépôt de médicament	de	Nombre de lit
Djoliba	1	1	1		
Kirina	1	1	1		
Kirina Somono	-	-	-		
Koursalé	1	1	1		
Koursalé koro	-	-	-		
Samalé	1	1	1		
Balandougou	1	-	-		
Nafadji	-	-	-		
Kamalé Soba	1	-	1		
Samayana	1	1	1		
Somono	-	-	-		
Dalakana	1	1	1		
Samaya Somono	-	-	-		
Total	8	6	7		12

Source : CSRef de Kati Décembre 2010.

La situation du personnel socio-sanitaire dans l'aire de santé de Djoliba est indiquée dans le tableau ci après :

**Tableau n°38 : Situation du personnel socio-sanitaire :**

Qualification	Nombre	Source de financement
Médecin	1	ASACO
Aide soignant	1	ASACO
Matrone	2	ASACO
Gérant	1	ASACO
Gardien	1	ASACO
Agent d'accueil	1	ASACO

Source : CSRef de Kati Décembre 2010.

**L'aire de Santé de Ouezzindougou**

L'aire de santé de Ouezzindougou comprend essentiellement le CSCOM de Ouezzindougou. Le CSCOM a été créé en 2008 sur financement de la Présidence de la République du Mali. Il est réalisé suivant le plan type du Ministère de Santé qui comprend un dispensaire, une maternité et un dépôt de médicaments. Son état est bon mais il n'est pas encore clôturé.

Il n'existe pas encore de statistiques concernant l'aire de santé.

Certains villages ne font partie d'aucune aire de santé (dispensaires et/ou maternités). Cependant, ils sont dotés d'infrastructures sanitaires, même si elles sont dérisoires. Il existe des modestes centres de santé ou des maternités (cases de santé) à Farabana, Samanyana, Dalakana, Kamalé-Kakélé, Koursalé, Mamarybougou, Samaya, N'Tanfara, Katibougou, Samanko, Samalé. Ces maternités de par leur caractère vétuste sont confrontées à d'énormes problèmes comme le manque de tensiomètre, de mobilier, pèse personnel, pèse bébé, d'électricité et de personnel qualifié. Le salaire des matrones est assuré par les populations.

Le tableau suivant présente le résultat de la campagne de vaccination en 2008 dans la Commune rurale du Mandé.

**Tableau 39** : Campagne de vaccination dans la Commune Rurale du Mandé en 2008 (aires de Santé de Kabalabougou et Dioliba).

Aire de santé	Type de vaccin	Populations de 0 à 11 mois attendues	Nombre de vacciné	%
Kabalabougou	BCG	1 636	266	6,15
	HIB 3	1 636	330	4,95
	Rougeole	1 636	187	4,74
Dioliba	BCG	1 581	433	3,65
	HIB 3	1 581	270	5,85
	Rougeole	1 581	366	4,31

Source : CSRef. De Kati Décembre 2010.

Comme on peut le constater, les taux de vaccination sont faibles (moins de 10%).

**Autres infrastructures sanitaires**

Il existe une pharmacie humaine dénommée Faran DABO à Kanadjiguila en bordure de la RN5.

**Services vétérinaires :**

il existe deux cabinets vétérinaires en activité qui sont :

**-Cabinet Mandevet** : créé en 2008, il est en location dans deux magasins contigus à Kanadjiguila ;

**-Cabinet vétérinaire de Katibougou** : qui est en location dans un magasin au bord de la RN26 à Katibougou.

Les pathologies les plus courantes sont :

- les parasitoses
- les pastéroloses
- la carence alimentaire
- les ballonnements liés à la consommation de corps étrangers (les plastiques)

En matière d'admission, les ovins caprins font 50%, asins 30%, bovins 10%, autres 10%. Il n'y a pas de clinique vétérinaire dans la commune.

## 7.4 EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

Les équipements commerciaux de la commune du Mandé sont : les marchés, les foires, les parcs de stationnement, les aires d'abattage etc.

### 7.4.1 Marchés et foires

#### Marchés

La Commune du Mandé compte les marchés de Kanadjiguila, Mamaribougou, Samaya, Ouezzindougou, Katibougou, Samanko, Farabana, Djoliba, Koursalé, Dalakana, Nafadji, Koursalé Koro et Kirina.

- **le marché de Kanadjiguila** : qui occupe 0,5 ha est partiellement aménagé avec des boutiques privées et des installations précaires ( hangars ) .
- **le marché de Mamaribougou** : qui occupe ½ ha est également partiellement aménagé avec 120 boutiques privées construits en dur, 02 blocs de 08 latrines et des installations précaires,
- **les marchés** de Samaya, Ouezzindougou, Katibougou, Samanko, Farabana, Djoliba, Koursalé, Dalakana, Nafadji, Koursalé coro et Kirina qui ne sont pas aménagés ont des installations limitées aux seuls hangars précaires.

#### Foires

Des foires hebdomadaires se déroulent à Katibougou (Lundi), Kamalé et Nafadji (Mardi), Samanko Post cure, Dalakana (Mercredi), Samanyana (Jeudi), Koursalé (Vendredi) et Dioliba (Dimanche). Elles accueillent les forains de la commune ; ceux des communes voisines et du District de Bamako.

### 7.4.2 Gare Routière

Il n'existe pas de gare routière formelle. Cependant, des aires de stationnement existent à :

- **Samanko** : au niveau du marché, sa capacité est de trois véhicules environ ;
- **Kanadjiguila**, au niveau du marché, sa capacité est de quatre véhicules environ ;
- **Samaya** : en face de l'entrée principale du Grand Séminaire au bord de la RN26, sa capacité est de six véhicules environ ;
- **Ouezzindougou** : au niveau du marché pour une capacité de six véhicules environ ;
- **Katibougou** : au niveau du marché au bord de la RN26 pour une capacité de cinq véhicules environ ;
- **Farabana** : au niveau du marché au bord de la RN26, sa capacité est de cinq (05) véhicules environ ;
- **Samalé** : au niveau du marché au bord de la RN26, sa capacité est de trois véhicules environ ;
- **Samanyana** : au niveau du marché au bord de la RN26, sa capacité est de cinq véhicules environ ;
- **Djoliba** : au bord de la RN26, sa capacité est de six véhicules environ ;
- **Kirina** : au bord de la RN26, sa capacité est de six véhicules environ ;
- **Koursalé** : au niveau du marché au bord de la RN26, sa capacité est de six véhicules environ ;
- **Nafadji** : au niveau du marché, sa capacité est de six véhicules environ ;
- **Dalakana** : au niveau du marché, sa capacité est de six véhicules environ ;
- **Faraba** : au niveau du marché au bord de la RN5, sa capacité est de quatre véhicules environ ;
- **Kamalé (Soba et Kakélé)** : au niveau du marché au bord de la RN5, sa capacité est de cinq véhicules environ ;
- **Mamaribougou** : au bord de la R5, sa capacité est de quatre véhicules environ ;
- **N'Tekédo** : à coté de la place publique, sa capacité est de trois véhicules environ ;
- **N'Tanfara** : à coté de la place publique, sa capacité est de quatre véhicules environ ;
- **Kabalabougou** : à coté du CSCOM, sa capacité est de quatre véhicules environ ;

D'une manière générale les aires de stationnement sont situées le long des 2 voies principales que sont la RN26 et la RN5 dans leur traversée des agglomérations.

**7.4.3. Dépôts de carburants et Stations Services :**

Il n'existe pas de dépôts de carburants dans la commune. Toutefois, on note une station service (SODIES), trois stations (Oumar Doumbia, Keïta, Sidibé) et cinq points de vente de carburants, tous situés le long de la RN5, excepté ceux de Katibougou et Farabana qui sont au bord de la RN26.

**7.4.4. Aire d'abattage**

Sur les deux aires d'abattage qui existaient à Kanadjiguila, l'une a été délocalisée et implantée à Mamaribougou et l'autre fermée pour raison d'hygiène publique.

Une mini aire d'abattage existe également à Dioliba. Sa capacité est de 03 à 04 têtes par jour.

L'abattage clandestin est pratiqué dans la commune.

**7.4.5. Marché à bétail**

Il n'existe pas de marché à bétail dans la Commune.

**7.4.6. Parcs de vaccination :**

Il n'existe aucun parc de vaccination dans la commune en dehors du parc de vaccination du CAA qui est affecté à l'enseignement. Les vaccinations se font sur entente entre éleveurs et vaccinateurs.

**7.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS****7.5.1 Equipements sportifs**

Il existe une aire de jeux au CAA à Samanko.

Une aire de jeux non clôturée et non réglementaire d'un hectare et demi existe à Mamarybougou.

Un second terrain non fonctionnel y existe également.

Un terrain communal non aménagé de cinq ha est situé à Ouezzindougou.

Des aires de jeux non aménagées existent dans tous les villages sauf à Kanadjiguila où aucun terrain de sports n'est prévu.

**7.5.2 : Equipements culturels**

Ces équipements ne concernent que les maisons de jeunes qui existent dans les quartiers et villages à l'exception de Kanadjiguila. Les locaux sont dans un état passable.

Un centre de musique a été ouvert depuis 2010 à Kirina.

**7.6 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS**

Il n'existe aucune structure d'hébergement dans la Commune. Cependant on y trouve treize (13) bars dont la répartition est indiquée dans le tableau ci-après :

**Tableau 40 : répartition des bars de la commune**

Localité	Nombre de bars
Kanadjiguila	7
Ouezzindougou	1
Kabalabougou	1
Samaya	2
Katibougou	1
Total	13

Source : OMATHO Décembre 2010

Les sites touristiques existants sont :

**Djoliba :**

- la tombe de Bemba Kanda Keïta ;
- Kolin, un espace mystique ;

**Samanyana :**

- la tombe de Samanyana Bassi ;

**Nafadji :**

- village écotouristique de Nafadji ;
- le dossossikourou ;
- les cascades à 04 Km du campement de Frétoumou ;

**Kamalé Kakélé :**

- kalani Fanfanda ;
- touramatoun ;
- koulounidjan ;
- la tombe de Sékou Mamadou Ly ;

**Kamalé Soba :**

- kroukroukalé ;
- farasotigui ;

**Faraba :**

- tiècoronifanfanda ;
- site d'observation de Faraba ;

**N'Tanfara :**

- le puits où s'abreuvait le cheval de Maridjè Niaré ;
- la tombe de Siriman devin de Maridjè ;
- le baobab au miel ;
- la grotte sacrée ;

**Sobè :**

- Sobèkoulouni ;

**N'Tékédo :**

- les cachettes de N'Tékédo ;
- la tombe de Soma N'Famoro.

## 7.7 EQUIPEMENTS CULTUELS

### 7.7.1 Mosquées

Il existe 65 mosquées dont 40 mosquées de vendredi dans la commune. Leur repartition entre les 25 villages est donnée dans le tableau ci-après :

**Tableau 41** : la localisation des mosquées dans la commune

Villages	Nombres	Mosquées de vendredi
Kanadjiguila	17	05
Mamaribougou	08	02
Samanko	07	02
Kabalabougou	01	01
Samaya	02	02
Djoliba	02	02
Koursalé	02	02
Kirina	01	01
Koursalé coro	01	01
Dalakana	02	02
Nafadji	01	01
Samalé	01	01
Faraba	01	01
Ouezzindougou	03	02
Kamalé Kakélé	01	01
Kamalé Soba	02	01

Krina Somono	01	01
N'Tanfara	03	03
N'Tékédo	01	01
Samanyana	01	01
Samanyana Somono	01	01
Katibougpu	02	02
Farabana	02	02
Balandougou	01	01
Torokorobougou	01	01
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>40</b>

Source : Atelier 21 Décembre 2010.

### 7.7.2. Eglises

Les activités de l'église catholique se font dans les centres féminins de Ouezzindougou et de Katibougou. Il existe une église protestante à Kanadjiguila.

### 7.7.3. Cimetières

il existe au moins un cimetière par village. Le quartier de Kanadjiguila a un cimetière saturé et un autre sur des titres privés.

Les villages ou quartiers de Coursalé, Mamaribougou et Ouezzindougou ont chacun deux cimetières.

## 7.8 EQUIPEMENTS DE SECURITE

Il n'existe pas d'équipements de sécurité. La Brigade Territoriale de Gendarmerie de Bamako Coura assure la sécurité des personnes et des biens.

En plus de la brigade de gendarmerie, il existe des postes de contrôle et des campements forestiers (Bio, Sobé, Férétoumou).

Leur situation est indiquée dans le tableau ci-après :

**Tableau 42** Situation des équipements de sécurité

N°	Désignations	Localisation	Superf (ha)	Date de const.	Nature des Matériaux	Etat	Observation
1	Camp Bio	Djissoumabougou	2,0	-	Dur	Bon	Non Clôturée
2	Camp de Férétoumou	Fretoumou (forêt classée)	3,0	-	Dur	Bon	Non clôturé
3	Camp de Sobè	Sobè (forêt classée)	5,0	-	Banco	Bon	Non clôturé
4	Campement Farabana	Farabana	1,0	-	Dur	Bon	Non Clôturé
5	Poste de controle de Katibougou	Katibougou	-	-	Banco	Passable	Non Clôturé

Source : Atelier 21 Décembre 2010

**DEUXIEME PARTIE      RAPPORT DE PLANIFICATION**

---

## I. ZONAGE

---

L'analyse de l'occupation de l'espace a fait apparaître de grandes entités homogènes dans le périmètre d'études (zones d'habitat, zones d'activités, espaces boisés, zones agricoles ou de concessions rurales etc..).

Dans l'optique d'un développement harmonieux de la Commune, il est prévu de les renforcer et d'en créer de nouvelles.

### 1.1. ZONES D'HABITAT

#### 1.1.1. Zones d'habitat existantes

##### - Noyaux anciens-noyaux anciens en réhabilitation

Les actions portent sur la réhabilitation de l'habitat à travers :

- la réalisation des réseaux de voirie, d'électricité, d'adduction d'eau, de téléphone et d'assainissement ;
- la création d'équipements collectifs là où ils n'existent pas : aires de jeux, espaces verts, places publiques, jardins d'enfants etc. ;
- l'amélioration de l'habitation ;
- la préservation des lieux sacrés.

Les noyaux concernés sont : Samaya, Samanko, N'Tanfara, N'Tékédo, Katibougou Farabana, Faraba, Samalé, Koursalé, Kirina, Kirina Somoño, Samanyana, Samanya Somono, Kabalabougou, Djoliba, Kamalé Kakélé, Kamalé Soba, Balandougou et Dalakana.

Les villages de Koursalé coro et Nafadji doivent se déplacer respectivement au bord des RN 5 et 26. Le futur village de Nafadji doit être intégré à l'aménagement de la zone de recasement affectée au District d'une superficie de 500 ha.

##### - Tissus tramés

Les actions portent sur :

- la réalisation des réseaux de voirie, d'électricité, d'adduction d'eau, de téléphone et d'assainissement ;
- la création et/ou la réalisation d'équipements collectifs: aires de jeux, espaces verts, places publiques, écoles, jardins d'enfants etc. ;

Les secteurs concernés sont les lotissements de 1978, 1981 de Ouezzindougou, ceux de Kabalabougou et Samanko II (Zone de l'Institut Marchoux) et divers titres privés.

##### - Zones d'habitat spontanées

Il est prévu :

- la réhabilitation de l'habitat par :
  - la restructuration et l'aménagement du réseau de voirie, la réalisation des réseaux d'électricité, d'adduction d'eau, de téléphone et d'assainissement ;
  - la création d'équipements collectifs: aires de jeux, espaces verts, places publiques, jardins d'enfants, écoles, centres de santé, centres d'état civil et sociaux.

Les secteurs concernés sont : Ouezzindougou Extension, Kanadjiguila et Mamaribougou,

**-Zones de recasement**

La réhabilitation des noyaux anciens villageois et de l'habitat spontané nécessitera la création de zones de recasement :

- autour des villages ;
- dans la zone de Nafadji pour le District sur une superficie de 500 ha ;
- à l'Ouest de Mamaribougou pour Mamarybougou ;
- à Dorodougou pour Kanadjiguila pour environ 166 ha ;
- au bord de la RN5 pour Coursalé coro ;
- entre la forêt classée et la Zone de Douanes et entrepôts pour Sobé ;
- à l'intérieur des périmètres délimités pour la réhabilitation des villages de Samaya et Samanko.

**1.1.2. Futures zones d'habitat**

La Commune du Mandé, en matière d'établissements humains est constituée de noyaux villageois et d'une partie urbaine, la zone d'extension du District (Kabalabougou, Mamaribougou, Kanadjiguila et Ouezzindougou). L'extension de l'habitat est donc limitée par :

- les terres de culture, le fleuve Niger et les zones d'inondation dans la majeure partie de la commune ;
- les monts mandingues au Nord ;
- la forêt classée à l'Ouest ;
- le District de Bamako à l'Est.

L'extension de l'habitat doit donc être limitée au strict nécessaire. Il est prévu d'occuper en priorité les espaces autour des villages pour leur extension et les espaces situés en prolongement des zones périurbaines ou le long des voies en évitant au maximum les terres de cultures.

***Estimation des besoins futurs en espace pour l'habitat***

Les besoins concernent l'ensemble de la commune.

**Tableau 44** : Projection de la population

Année	2009	2010	2015	2020	2025	2030
Commune du Mandé	59352	63032	85150	115028	155392	209918

Source RGPH 2009 et estimations DRPSIAP de Koulikoro

Pour un taux d'accroissement de 6,2% (DRPSIAP/RGPH), le surplus de population sera de :

**Commune du Mandé**

- 22118 habitants entre 2010 et 2015 (1<sup>ère</sup> phase) ;
  - 29878 habitants entre 2015 et 2020 (2<sup>ème</sup> phase) ;
  - 40364 habitants entre 2020 et 2025 (3<sup>ème</sup> phase) ;
  - 54526 habitants entre 2025 et 2030 (4<sup>ème</sup> phase) ;
- soit au total 146885 habitants pour les quatre phases.

En tenant compte des chiffres du RGPH : 10 personnes par concession, le nombre de concessions à créer sera de l'ordre de :

**Commune du Mandé**

- 2212 concessions pour la première phase ;
- 2588 concessions pour la deuxième phase ;
- 4037 concessions pour la troisième phase ;
- 5453 concessions pour la quatrième phase ;

Soit au total 14290 concessions à créer pour les quatre phases.

La taille moyenne des parcelles d'habitation est de 300 m<sup>2</sup>.

**Commune du Mandé.**

Les superficies nécessaires pour les parcelles d'habitation sont estimées à :

- phase 1 : 300 x 2212 = 663 600 m<sup>2</sup> ;
- phase 2 : 300 x 2588 = 896 400 m<sup>2</sup> ;
- phase 3 : 300 x 4037 = 1 211 100 m<sup>2</sup> ;
- phase 4 : 300 x 5453 = 1 635 900 m<sup>2</sup>.

En considérant une balance du territoire de 58% pour les parcelles d'habitation et 42% pour les équipements collectifs, la voirie et les espaces verts, la superficie totale nécessaire pour les quatre phases s'élève à :

**Commune du Mandé**

**Tableau 45 Phase 1**

Intitulé	Superficie (m <sup>2</sup> )
Habitations	663 600
Voirie-Equipements-espaces verts	480 538
<b>Total</b>	<b>1 144 138</b>

**Tableau 46 Phase 2**

Intitulé	Superficie (m <sup>2</sup> )
Habitations	896 400
Voirie-Equipements-espaces verts	649 117
<b>Total</b>	<b>1 545 517</b>

**Tableau 47 Phase 3**

Intitulé	Superficie (m <sup>2</sup> )
Habitations	1 211 100
Voirie-Equipements-espaces verts	877 003
<b>Total</b>	<b>2 088 103</b>

**Tableau 48 Phase 4**

Intitulé	Superficie (m <sup>2</sup> )
Habitations	1 635 900
Voirie-Equipements-espaces verts	1 184 617
<b>Total</b>	<b>2 820 517</b>

Soit au total 759,9 ha arrondis à 760 ha.

La consommation d'espace s'effectuant par extension autour des noyaux villageois et par lotissement, il est prévu 360 ha pour les extensions autour des noyaux villageois et 400 ha pour les lotissements.

La répartition entre habitat administré et planifié est la suivante :

- Habitat administré : 300 ha
- Habitat planifié : 100 ha

**Il existe donc un besoin de 760 ha au total pour la commune du Mandé.**

Les futures zones d'habitat sont localisées à :

- Dorodougou ;
- Ouezzindougou Sud- Est et Sud-Ouest, Mamaribougou Est, Samaya ;
- et dans les zones de N'Tanfara-N'Téguédo et de Samanko-Katibougou-Torokorobougou.

## **1.2. ZONES D'ACTIVITES**

### **1.2.1. Zones de bureaux**

Il est prévu :

- la création de trois zones de bureaux sur des superficies de 25 hectares réparties comme suit :
- 5 ha à l'entrée de Kanadjiguila
- 10 ha en face de la zone de Douane et d'entrepôts
- 10 ha à Katibougou

### **1.2.2. Zone scolaire et universitaire**

Compte tenu de l'évolution de la population et des effectifs scolaires, il est créé une zone scolaire et universitaire d'une superficie de 100 ha à Katibougou. Elle abritera des activités de l'Université de Bamako, un lycée, un centre de formation professionnelle et un groupe scolaire.

### **1.2.3. Zone commerciale**

Il est prévu

- l'aménagement du marché d'intérêt communal de Ouezzindougou en y intégrant une zone artisanale sur une superficie de 4 ha ;
- l'aménagement des marchés et des places de foires dans les villages ;
- l'aménagement d'un centre commercial secondaire à Katibougou sur une superficie de 5 ha.

### **1.2.4. Zone industrielle**

Il est prévu une zone industrielle d'une superficie de 200 ha à Coursalé à l'Ouest du village. Elle sera entourée par une bande verte d'une largeur de cinquante (50) mètres.

### **1.2.5. Zone artisanale**

Il est prévu deux (02) zones artisanales de 5 ha chacune à Samanko II en bordure de la RN 5 et à Katibougou.

### **1.2.6. Zone des hydrocarbures**

Une zone d'hydrocarbures de 10 hectares est prévue à côté de la zone industrielle à Coursalé. Elle sera entourée d'une bande verte d'une largeur de cinquante (50) mètres.

### **1.2.7. Zone maraîchère**

Il est prévu :

- la préservation des zones maraîchères existantes et l'aménagement d'autres zones maraîchères dans les endroits favorables : Samaya, Ouezzindougou, Kabalabougou, Dorodougou, Katibougou, Farabana, Kirina, Kirina Somono, Samanyana, Djoliba, Samalé, Coursalé Koro, Coursalé, Nafadji, Dalakana, N'Tanfara, Tékédo, Balandougou, les abords du fleuve et des marigots et bas fonds. En plus de la zone des maraîchers du District, il est ainsi prévu l'aménagement d'une centaine (100) d'hectares.

### **1.2.8. Zone de Douane et d'entrepôts**

Il est prévu une zone de Douane et d'entrepôts d'une superficie de 50 hectares à Sobè.

### **1.2.9. Zone de garages**

Il est prévu une zone de garages d'une superficie de 5 hectares près de la zone artisanale.

**1.2.10. Zone agricole**

Il est prévu la préservation des zones agricoles non touchées par l'urbanisation, la majeure partie de la commune étant située en zone rurale.

**1.2.11. Zone hôtelière**

Il est prévu la construction d'hôtels le long des RN5 et RN6 et le long des berges du fleuve Niger sur une superficie de 1 ha chacun.

**1.3. ARMATURE VERTE**

Il est prévu :

- la plantation d'arbres le long des artères, des cours d'eau (fleuve, marigots), autour des cimetières et des grands équipements ;
- la préservation des espaces verts existants : bois sacrés, forêt classée des monts mandingues, bosquets, abords des cours d'eau, vergers et plantations, îles etc. ;
- la création de ceintures vertes d'isolement et de protection des zones industrielles, d'Hydrocarbures et de garages.

**1.4. RESERVES FONCIERES**

Il est prévu deux réserves foncières : l'une à Katibougou-Samanko sur une superficie de 60 ha et l'autre à Torokorobougou au nord de la RN26 sur une superficie de 250 ha soit environ 310 ha au total.

## II. VOIRIE - RESEAUX DIVERS – ENVIRONNEMENT

L'insuffisance des infrastructures constitue l'un des problèmes majeurs au développement de la commune du Mandé. Dans le cadre du SDU, les prévisions doivent porter sur :

- l'aménagement de la voirie ;
- la réalisation ou l'extension des réseaux divers : drainage, assainissement, adduction d'eau, électricité, téléphone etc ;
- la protection de l'environnement ;
- le renforcement de la sécurité routière des personnes et leurs biens.

### 2.1. VOIRIE

Les opérations d'aménagement consistent à réaliser les chaussées des voies en latérite d'une manière générale ou en bitume dans certains cas. Le réseau d'évacuation des eaux sera réalisé afin de protéger les chaussées contre les eaux de ruissellement. Des mesures indicatives devront être prises afin d'associer les populations à la réalisation de certaines voies.

#### 2.1.1. Voirie classée

Il est prévu :

- le suivi régulier de l'entretien de la RN26 à l'intérieur de la commune ;
- le suivi régulier de l'entretien de la RN26 à l'intérieur de la commune, sur une longueur d'environ 36 km avec une emprise de 50m. Des ouvrages de drainage devront être réalisés le long de sa traversée des agglomérations ;
- le bitumage de la RL222 reliant Ouezzindougou à Doubabougou via N'Tanfara sur 10 km dans la commune avec une emprise de 20m.

#### 2.1.2. Routes communales

Pour faciliter les échanges à l'intérieur de la commune, il est prévu le bitumage de :

- la route Samalé - Faraba passant par Balandougou d'une longueur de 10 km avec une emprise de 20m ;
- la route Samanyana – Kamalé Soba passant par Nafadji d'une longueur de 15 km avec une emprise de 20m ;
- la route Faraba – Koursalé passant par Nafadji et Dalakana d'une longueur de 21 km à bitumer avec une emprise de 20m ;
- la route Balandougou – Nafadji d'une longueur de 10 km avec une emprise de 20m ;
- la route Mamaribougou – Djoneguebougou d'une longueur de 10 km avec une emprise de 20m ;
- Il est prévu également l'aménagement de la route Kirina – Dalakana d'une longueur de 7 km en latérite avec une emprise de 20m.

Soient au total 66 km de route d'intérêt communal à bitumer et 7 km à aménager en latérite.

#### 2.1.2. Voirie Urbaine

##### Principe :

Articuler l'urbanisation sur une grande maille de voies principales et faciliter ainsi les grandes liaisons internes dans les agglomérations.

Il s'agit de restructurer le réseau existant en y intégrant les extensions. Pour cela les voies principales (RN5 et RN26) serviront de support, puis les liaisons et les prolongements seront organisés pour desservir les nouvelles zones d'activités.

### Voies à aménager

- Les voies suivantes seront aménagées avec un revêtement en bitume:
- la Voie V1 : pénétrante urbaine dans Mamarybougou d'une longueur de 4,1 km et d'une emprise de 20m ;
  - la voie V2 : limitant les villages de Kanadjiguila et de Ouezzindougou d'une longueur de 23 km et d'une emprise de 20 m ;
  - la voie V5, voie Est- Ouest reliant l'ancien village de Ouezzindougou à Samaya d'une longueur de 4,2 km et d'une emprise de 20m ;
  - la voie V7 séparant les quartiers de Kalabambougou et de Kabalabougou d'une longueur de 2,7 km et une emprise de 20m ;
  - la voie reliant la RN5 au village de Samanko d'une longueur de 3,4 km et d'une emprise de 20m ;
  - la voie V6 allant du marché de Samaya à la voie limitant Kabalabougou et Kalabambougou d'une longueur de 2,0 km et d'une emprise de 20m ;
  - la voie V5 : voie Nord-sud limitant les lotissements de Ouezzindougou à l'Ouest d'une longueur de 1,95 km et d'une emprise de 20m ;
  - la voie V4 allant de la RN5 (après le pont du Kodialani) au Samanko passant par l'Est de la Mairie d'une longueur de 3,3 km et d'une emprise de 20m.

Soient environ **23,95km de voies urbaines à aménager avec un revêtement en bitume**

### Voies à créer

- Avec l'extension des agglomérations périurbaines de Kanadjiguila, Mamaribougou, Ouinzindougou, Samaya et Samako, les voies suivantes sont à créer et à bitumer :
- **une voie de ceinture Nord** au flanc de la montagne allant de la RL222 à la RN5 d'une longueur de 10,4 km et d'une emprise de 20m.;
  - **une voie de contournement Sud allant** de la RN5 (à Sobè) à la voie des berges. Elle limite la forêt classée à l'Est, traverse les concessions rurales de Katibougou en contournant le village de Samanko jusqu'à la voie des berges le long du Samankô d'une longueur de 12,26 km et d'une emprise de 40m. Le Schéma Directeur d'Urbanisme du district de Bamako a prévu un pont sur le fleuve Niger ;
  - une voie de berges du fleuve Niger allant de Samalé à Kabalabougou d'une longueur de 20,4 km et d'une emprise de 30m. C'est le prolongement de la future voie des berges du District de Bamako ;
  - une voie Nord-sud allant de la RN5 (au niveau de Samanko Poste Cure) à la voie de ceinture Nord et passant à l'Est du terrain de sport de Mamaribougou d'une longueur de 3,3 km avec une d'une emprise de 20m. C'est le prolongement de la route de Samanko à la voie de ceinture Nord.;
  - le prolongement de la route de Ouezzindougou – Samaya à la voie de ceinture Nord d'une longueur de 5,2 km et d'une emprise de 20m. Elle traverse la RN5 avant le pont sur le Samankô.;
  - le prolongement de la route Ouezzindougou – Samaya à la voie de berge d'une longueur de 1,5 km et d'une emprise de 20m ;
  - le prolongement de la voie V2 à la RN 26 d'une longueur de 1,2 km et d'une emprise de 20m ;
  - le prolongement de la voie V7 à la voie de berge d'une longueur de 0,7 km et d'une emprise de 20m ;
  - la voie Nord-Sud limitant Samaya à l'Est d'une longueur de 3,4 km et d'une emprise de 20m ;
  - le prolongement de la voie V4 à la voie de contournement après la traversée du Samankô d'une longueur de 0,97 km et d'une emprise de 20m ;
  - le prolongement de la voie V5 à la voie de contournement Sud d'une longueur de 4,6 km et d'une emprise de 20m ;

- une voie de contournement du Centre Post Cure de l'Institut Marchoux d'une longueur de 2,73 km et d'une emprise de 20m ;
- une voie allant de la voie de ceinture du Centre Post Cure de l'Institut Marchoux à la voie de berges en passant au Sud du village de Sodjeni, d'une longueur de 5,71 km et d'une emprise de 20m ;
- une voie allant de la voie de contournement Sud (au niveau des logements du CAA) à la voie de berges et passant au Sud du CAA d'une longueur de 2,4 km et d'une emprise de 20 m ;
- une voie allant de la voie de contournement Sud à la voie de berge en limitant Samanko et Farabana d'une longueur de 3,0 km et d'une emprise de 20 m ;
- une voie limitant la nouvelle réserve foncière de Katibougou à l'Ouest d'une longueur de 3,0 km et d'une emprise de 20m ;
- une voie Est-Ouest traversant la nouvelle réserve foncière de Samanko d'une longueur de 3,6 km et d'une emprise de 20m ;

Soit au total **84,37 km de nouvelles voies urbaines à bitumer.**

#### **2.1.4 Ouvrages d'art**

Compte tenu du relief accidenté, la réalisation de plusieurs ouvrages d'art est à prévoir dans la commune. Les ouvrages d'art élémentaires (dalots, buses, radiers submersibles etc.) sont à prévoir avec l'aménagement des voies. Les plus importants ouvrages d'art à prévoir sont :

- quatre (04) ponts sur la voie V1 à Mamaribougou dont un au niveau de Faranida, un au niveau de Bougouba et deux après Bougouba ;
- six (06) ponts sur le Samankô ;
- cinq (05) ponts sur le Kodialani ;
- un (01) pont sur le Bakarokô ;

Il est à signaler que le Schéma Directeur d'Urbanisme du District de Bamako, prévoit la construction d'un pont sur le fleuve Niger à Samanko.  
En outre, il est prévu l'entretien régulier des ouvrages existants.

#### **2.1.5 Voie ferrée**

Il est prévu le maintien de l'emprise de la future voie ferrée Bamako-Kankan (Guinée) dans la commune tout le long des monts mandingues.

#### **2.1.5 Voie fluviale**

Il est prévu la création d'un port fluvial entre Samanyana et Djoliba.

#### **2.1.6 Aménagement de mares pastorales le long de la piste de transhumance**

Pour pallier les difficultés d'eau le long de la piste de transhumance, le schéma a prévu la réalisation de trois (03) mares pastorales dont une (01) à Mamaribougou, une (01) à Kamalé et une (01) à Dalakana.

### **2.2 RESEAUX DIVERS**

#### **2.2.1 Alimentation en eau potable**

Compte tenu de l'accroissement démographique de la commune et surtout des agglomérations périurbaines et de leur expansion spatiale et dans le but d'assurer à la population une alimentation en eau potable, il est prévu :

- le prolongement du réseau d'adduction d'eau de la SOMAPEP Sa du District Bamako au niveau des agglomérations périurbaines de Kanadjiguila, Ouezzindougou, Mamaribougou, Kabalabougou, Samaya, Katibougou et Samanko du réseau ;
- la création de système d'adductions d'eau sommaires, des forages, des puits à grand diamètre dans les autres villages du périmètre d'urbanisation ;
- la réparation des pompes en panne ;

- la mise en place des comités de gestion au niveau de chaque ouvrage pour faire face aux frais d'entretien ;
- le contrôle et l'analyse régulière des eaux des puits traditionnels dans les zones où elles sont susceptibles d'être contaminées.

Concernant l'hydraulique villageoise à l'intérieur de la Commune, la stratégie à mettre en œuvre doit tendre :

- au développement des techniques de réalisation de puits traditionnels améliorés et réalisés avec les moyens locaux ;
- à la maintenance des moyens d'exhaure en favorisant le développement du marché local privé et la formation d'artisans - réparateurs, la promotion du pompage solaire ;
- à l'organisation de la gestion communautaire en généralisant la participation et la responsabilisation des populations.

### **2.2.2 Electricité**

Les actions suivantes sont à entreprendre :

- l'extension du réseau de l'EDM aux quartiers de Kanadjiguila, Ouezzindougou, Mamaribougou, Kabalabougou, Samaya, Katibougou et Samanko et les zones d'extension futures ;
- l'éclairage public, le long de la RN5, et RN26 et des grandes artères et des places publiques ;
- la promotion de l'électrification rurale dans les villages ;
- la promotion des sources d'énergies renouvelables.

### **2.2.3. Télécommunications**

#### **Téléphone :**

En matière de téléphone, les efforts doivent tendre vers une couverture totale et une amélioration constante de la qualité de communication dans la commune.

#### **Télévision - Radio :**

Dans le but d'une amélioration des communications dans la Commune, il est prévu :

- la promotion des radios de proximité ;
- la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

#### **Poste :**

Il est prévu la création d'une représentation de l'Office National des Postes dans la commune.

## **2.3 ENVIRONNEMENT**

### **2.3.1 Assainissement**

#### **▪ Drainage des eaux pluviales**

Pour le drainage des eaux pluviales, il est prévu :

#### **• l'Aménagement des collecteurs naturels suivants :**

- le Kodialani sur une longueur de 9 km. Son curage et la protection de ses berges devront être assurés pour améliorer son système d'évacuation ;
- le Samankô sur une longueur de 13 km. Son curage et la protection de ses berges devront être assurés pour améliorer son système d'évacuation ;

Pour éviter les risques d'inondation, de catastrophes naturelles et de ravinement ou éboulement des berges au niveau des autres villages traversés par les cours d'eau, il est prévu :

- l'aménagement de 3 km sur le Kotoubadjitan à Farabana ;

- l'aménagement de 3 km sur le Nafadjikô à Nafadji ;
- l'aménagement de 3 km sur le Samalékô à Faraba ;
- l'aménagement de 3 km sur le Samalékô à Balandougou ;
- l'aménagement de 3 km sur le Koulikorokôtou à Kamalé Soba ;
- l'aménagement de 3 km sur le Touramantou à Kamalé Kakélé ;
- l'aménagement de 3 km sur le Nafadjikô à Dalakana.

Soit environ **43 km de collecteurs naturels à aménager.**

L'aménagement des berges du fleuve Niger devra être réalisé sur 16 km environ.

• **la création de collecteurs sur les tracés suivants :**

- Collecteur C1, le long de la voie située au flanc de la colline au Nord sur une longueur de 10,0 km ;
- Collecteur C2, le long de la voie V1 dans Mamaribougou d'une longueur de 6 km ;
- Collecteur C3, le long de la RN5 d'une longueur de 4 km ;
- Collecteur C4, (ravin) à l'Ouest du cimetière de Mamarybougou d'une longueur de 1,3 Km ;
- Collecteur C5, (ravin) à l'Est du terrain de sport de Mamaribougou d'une longueur de 3,8 km ;
- Collecteur C6, (ravin) dans Mamaribougou centre d'une longueur de 2 km ;
- Collecteur C7, (ravin) dans Mamaribougou à l'Est du collecteur C6, d'une longueur de 1,6 km ;
- Collecteur C8, le long de la voie Nord- Sud passant à l'Est du TF N°2611 de Mamaribougou d'une longueur de 1,6 km ;
- Collecteur C9, ravin à l'Ouest du TF N°7174 de Mamaribougou d'une longueur de 2,5 km ;
- Collecteur C10, ravin à l'Ouest de la future zone artisanale dans Mamaribougou d'une longueur de 1,5 km ;
- Collecteur C11, le long de la voie passant à l'Ouest du TF N°4012 d'une longueur de 0,75 km ;
- Collecteur C12, le long de la voie limitant Kanadjiguila et Ouezzindougou d'une longueur de 3,6 km ;
- Collecteur C13, le long de la voie Nord-Sud limitant les lotissements de Ouezzindougou à l'Ouest d'une longueur de 6,6 km ;
- Collecteur C14, le long de la voie Nord-Sud allant de la RN5 (après le pont de Kodialani) au Samankô d'une longueur de 3,6 km ;
- Collecteur C15, le long de la voie à l'Est des lotissements de Ouezzindougou d'une longueur de 3,0 km ;
- Collecteur C16, le long de la voie Est-Ouest reliant la RN5 et la RN26 et passant au Sud de Ouezzindougou, d'une longueur de 5,6 km ;
- Collecteur C17, le long de la RN26 au niveau du tissu urbain d'une longueur de 14,32 km ;
- Collecteur C18, le long de la voie de contournement du Centre Poste cure de l'Institut Marchoux d'une longueur de 2,8 km ;
- Collecteur C19, le long de la voie limitant Samanko et Farabana d'une longueur de 7,7 km ;
- Collecteur C20, le long de la voie de contournement jusqu'au Samanko d'une longueur de 8,10 km ;
- Collecteur C21, le long de la voie de contournement jusqu'au fleuve Niger d'une longueur de 4,0 km ;
- Collecteur C22, le long de la voie allant de la voie de contournement à la voie de berge d'une longueur de 5,9 km ;

- Collecteur C23, le long de la voie passant au Sud de l'OHVN d'une longueur de 2,7 km ;
- Collecteur C24, le long de la voie Est-Ouest limitant la nouvelle réserve foncière au Sud d'une longueur de 3,9 km
- Collecteur C25, le long de la voie de berge du fleuve Niger longueur de 20,0 km ;
- Collecteur C26, le long de la voie limitant Kalabambougou et Kabalabougou d'une longueur de 3,6 km ;
- Collecteur C27, le long de la voie Nord-Sud limitant Samaya à l'Est d'une longueur de 3,4 km

**Soit au total 133,87 km de collecteurs à créer.**

▪ **Evacuation des déchets**

Avant toute opération d'assainissement, un vaste programme de sensibilisation de la population, non seulement à travers les médias mais aussi dans les écoles et les quartiers en regroupant les familles pour des séances d'animation doit être entrepris.

**a). Gestion des déchets liquides**

Les actions prévues se résument à :

- réglementer la construction des fosses septiques, latrines améliorées, puisards et lavoirs ;
- interdire de verser les déchets liquides dans les rues et dans les futurs caniveaux et collecteurs ;
- promouvoir des ouvrages individuels ou collectifs d'assainissement (puisards, fosses septiques) ;
- réglementer la gestion des eaux usées résultant de lavage des véhicules et d'entretien ;
- exiger la gestion des eaux usées résiduelles des pompes manuelles.
- réhabiliter la station de traitement des boues de vidange existant à Samanko ;
- créer et promouvoir des GIE d'assainissement ;
- promouvoir la construction des latrines publiques au niveau des marchés, des écoles, des gares routières.

Ces investissements nécessitent l'acquisition de spiros ou des citernes de vidange à traction animale gérée par la mairie ou les GIE.

**b). Gestion des déchets solides**

Pour l'évacuation des déchets solides, il est prévu de /d' :

- interdire le stockage des ordures dans les concessions, les rues et sur les terrains vagues qui sont les lieux privilégiés de jeux des enfants ;
- interdire le déversement des ordures dans les futurs collecteurs et caniveaux ;
- introduire l'utilisation de poubelles dans les familles, dans les écoles, au niveau des magasins des commerçants, des gares routières et services publics pour la gestion des ordures ;
- favoriser la promotion de GIE ou Entreprises d'assainissement devant assurer le transport des déchets solides vers les dépotoirs de transit ou vers la décharge finale ;
- créer un service technique de voirie au niveau de la Mairie ;
- identifier et créer quinze (15) dépôts de transit bien répartis à l'intérieur des agglomérations à raison de :
  - 02 dépôts de transit à Kabalabougou ;
  - 03 dépôts de transit à Kanadjiguila ;
  - 02 dépôts de transit à Mamaribougou ;
  - 02 dépôts de transit à Ouezzindougou

- 01 dépôt de transit à Samaya ;
- 01 dépôt de transit à Samanko ;
- 04 dépôts de transit à Katibougou ;
- doter la Mairie de camions bennes et de pelles mécaniques pour le transport des déchets des dépôts de transit à la décharge finale ;
- Aménager une décharge finale au niveau de la station de traitement des boues de vidange à Samanko avec une station de transformation des déchets solides en composte ;
- respecter les textes législatifs et réglementaires en matière d'assainissement ;

#### **c) Déchets industriels et artisanaux**

Pour éviter les effets néfastes des déchets industriels sur l'environnement, il est prévu de :

- installer des systèmes de traitement et d'épuration des eaux usées au niveau de chaque unité industrielle avant leurs rejets dans la nature ;
- promouvoir des systèmes de recyclage des déchets solides produits au niveau des unités industrielles ;
- organiser les teinturières et les savonnières au niveau des associations ;
- réaliser les fosses étanches devant recevoir les eaux des teinturières et savonnières avant leur traitement.

#### **d) Déchets biomédicaux**

Pour les déchets biomédicaux, il est prévu d'installer au niveau de CSCOM et de CSRéf d'équipements performants d'élimination des déchets anatomiques.

### **2.3.2 Les Actions environnementales**

#### **▪ Protection et renforcement des espaces verts**

Face à la dégradation de plus en plus poussée de l'écosystème, des actions de sauvegarde de la nature devront être initiées dans la Commune et principalement au niveau des agglomérations de Mamaribougou, Kanadjiguila, Ouezzindougou, Kabalabougou, et Samanko. Il est ainsi prévu :

- l'élaboration d'un Plan Communal d'Action Environnementale définissant les grandes zones de vocation dans la Commune ;
- la sauvegarde des espaces verts existants et la création d'autres espaces verts dans la Commune ;
- la préservation et la sauvegarde des bois sacrés ;
- l'encouragement des populations pour la régénération d'espèces naturelles notamment les grands ligneux en voie de disparition ou qui ont disparu comme *le Néré, le Karité, le Tamarinier, le Kapokier, le Lenké etc.* ;
- la création des bosquets collectifs et individuels dans les villages ;
- la création de ceintures vertes au niveau des zones industrielles ;
- la vulgarisation des foyers améliorés et d'autres sources d'énergie renouvelables ;
- l'interdiction de la culture intra domiciliaire dans les agglomérations ;
- l'interdiction du parcage des animaux dans les agglomérations ;
- la sensibilisation de la population sur l'emploi excessif des engrais et pesticides ;
- le transfert des usines polluantes dans la future zone industrielle.
- la protection et la restauration de la forêt classée des monts mandingues à travers un plan d'aménagement et de gestion.
- la création de brigades de protection de l'environnement .

#### **▪ Lutte contre l'érosion**

Il est prévu :

- la mise en place des systèmes anti-érosifs là où le ravinement est prononcé ;
- la mise en place des haies vives aux alentours des champs et des jardins ;
- le reboisement des glacis dénudés ;
- la plantation d'arbres sur les abords des voies ;
- la protection des berges des marigots et cours d'eau ;

### III.

## EQUIPEMENTS PROGRAMMES

---

### INTRODUCTION

Ce sont des équipements collectifs qui comprennent :

1. les équipements administratifs ;
2. les équipements socio-sanitaires ;
3. les équipements scolaires ;
4. les équipements commerciaux ;
5. les équipements sportifs et culturels ;
6. les équipements touristiques et de loisirs ;
7. les équipements culturels ;
8. les équipements de sécurité.

La programmation des équipements tient compte des différents programmes sectoriels : Administration, Santé, Education, Sécurité etc..

#### **3.1. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS**

Les équipements administratifs prévus sont indiqués dans le tableau ci-après.

Tableau n°49 : Equipements administratifs programmés

N°	Equipements	Localisation	Superficie en ha	Actions à entreprendre
1	Bureaux de la Mairie et ses services techniques	Ouezzindougou	-	Réhabilitation/Extension
2	Centre Secondaire d'Etat Civil	Samaya	0,25	Construction
3	Centre Secondaire d'Etat Civil	Samanyana	0,25	Construction
4	Centre Secondaire d'Etat Civil	Djoliba	0,25	Construction
5	Centre Secondaire d'Etat Civil	Kamalé	0,25	Construction
6	Centre Secondaire d'Etat Civil	N'Tanfara	0,25	Construction
7	Centre Secondaire d'Etat Civil	Koursalé	0,25	Construction
8	Centre Secondaire d'Etat Civil	Katibougou	0,25	Construction
9	Centre Secondaire d'Etat Civil	Samanko	0,25	Construction
10	Centre Secondaire d'Etat Civil	Mamaribougou	0,25	Construction
11	Service L. des Eaux et Forêts	Sobè	-	Réhabilitation/Extension
12	Bureaux de la SOTELMA	Zone de bureaux	-	Construction
13	Campement administratif	Ouezzindougou	-	Construction
14	Bureaux et entrepôts de la Douane	Samanko II	8,00	Construction
15	Bureaux Subdivision de l'Urbanisme	Zone de bureaux	0,25	Construction
16	Bureaux Subdivision des Routes	Zone de bureaux	1,00	Construction
17	Bureaux du Secteur des Transports	Zone de bureaux	1,00	Construction
18	Bureaux des Domaines et du Cadastre	Zone de bureaux	0,25	Construction
19	Bureaux pour l'INPS	Zone de bureaux	0,25	Construction
20	Bureaux Caisse des Retraites	Zone de bureaux	0,25	Construction
21	Bureaux Service du Dévpt Social, Solidarité, Economie Solidaire	Zone de bureaux	0,25	Construction
22	Bureaux Plan et Statistique	Zone de bureaux	0,25	Construction
23	Bureaux Compagnie d'Assurance	Zone de bureaux	0,25	Construction
24	Bureaux pour une Banque	Zone de bureaux	0,25	Construction
25	Bureaux pour les Impôts	Zone de bureaux	0,25	Construction
26	Bureaux Chambre Commerce/ Ind	Zone de bureaux	0,25	Construction
27	Bureaux Chambre d'Agriculture	Zone de bureaux	0,25	Construction
28	Locaux Brigade de Gendarmerie	Katibougou	0,50	Construction
29	Bureaux S. Jeunesse, Arts /Cult.	Zone de bureaux	0,25	Construction
30	Bureaux du Service d'Agriculture	Zone de bureaux	0,25	Construction
31	Bureaux Elevage et pêche	Zone de bureaux	0,25	Construction
32	Bureaux de l'Antenne Assainissement C P N	Zone de bureaux	0,25	Construction
33	Bureaux Office National Postes	Zone de bureaux	0,25	Construction
34	Bureaux S. Promotion F. E. F.	Zone de bureaux	0,25	Construction
35	Bureaux du Service Agriculture	Zone de bureaux	0,25	Construction
36	Bureaux des ONG	Zone de bureaux	0,25	Construction
37	Bureaux Caisse d'Epargne/Crédit	Zone de bureaux	0,25	Construction
38	Bureaux Service Hydraulique	Zone de bureaux	0,25	Construction
39	Bureaux du CAP	Zone de bureaux	0,25	Construction
40	Locaux Brigade de Protection Civile	Zone d'hydrocarbures	4,00	Construction
41	Commissariat de police	Katibougou	1,00	Construction
42	Bureaux EDM Sa	Zone de bureaux	0,25	Construction
43	Station FM ORTM	Katibougou	4,00	Construction
44	Bureaux Chambre des Métiers	Zone de bureaux	0,25	Construction
45	Centre Feminin	Katibougou	0,25	Construction
46	Pôle de communications et de nouvelles technologies	Zone de bureaux	0,50	Construction

Source Atelier 21 Décembre 2010

### **3.2. EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES**

Il est prévu

#### **3.2.1. Equipements Socio sanitaires de niveau Cercle**

- la construction d'un Centre de Santé de Référence sur un nouveau site de 4 ha dans la zone de Katibougou.

#### **3.2.2. Equipements Socio Sanitaires de Niveau Communal**

- la réhabilitation, l'extension et l'équipement des CSCOM et des centres de santé existants ;

### **3.3. EQUIPEMENTS SCOLAIRES**

Les actions concernent :

#### **3.3.1. Enseignement préscolaire : Jardins et Garderies d'Enfants :**

- la construction de deux jardins à Ouezzindougou et Katibougou sur des superficies d'environ 1000 m<sup>2</sup>.

#### **3.3.2 Enseignement fondamental**

Le CAP prévoit de ramener le ratio d'élèves par salle de classe à 60 contre 100 et plus. Pour cela, il faut :

##### **- Ecoles fondamentales premier cycle**

- la construction d'écoles de premier cycle ou de groupes scolaires intégrés aux nouvelles zones d'extension pour l'habitat ;
- la réhabilitation et l'extension des écoles de premier cycle existantes par la réhabilitation des salles de classe existantes et la construction de 24 salles de classe ;
- la clôture des écoles fondamentales (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle);
- l'équipement en matériel didactique et mobiliers scolaires.

##### **- Ecoles fondamentales second cycle:**

- la construction d'écoles de second cycle ou de groupes scolaires intégrés aux nouvelles zones d'extension pour l'habitat ;
- la réhabilitation et l'extension des écoles de second cycle existantes par la réhabilitation des salles de classe existantes et la construction de 51 salles de classe ;
- la clôture des écoles fondamentales (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle);
- l'équipement en matériel didactique et mobiliers scolaires.

#### **3.3.3 Enseignement secondaire et universitaire.**

- la réalisation d'un lycée et d'un centre de formation technique professionnelle à Katibougou et à Djoliba sur une superficie de 4 ha chacun ;
- la réalisation d'infrastructures pour l'université sur une superficie de 100 ha.

### **3.3.4 Medersas**

La rénovation des medersas existantes.

## **3.4. EQUIPEMENTS COMMERCIAUX**

Les principales actions en matière d'équipements commerciaux sont :

### **3.4.1 Marchés, Foires, et Centres Commerciaux**

- la réhabilitation et l'aménagement des marchés et foires actuels;
- l'aménagement du centre commercial de Ouezzindougou ;
- la prévision de marchés dans les nouveaux lotissements pour l'habitat ;
- la création d'un centre commercial dans la zone de Katibougou sur une superficie de 5 ha.
- la création de parkings desservant les zones et les équipements ;
- la création de parcs d'animaux en dehors de l'agglomération.

### **3.4.2 Gare Routière-Gare ferroviaire-Port fluvial**

- l'aménagement d'une gare routière sur l'axe de liaison des voies RN 5 et RN 26 à Katibougou sur une superficie de 10 ha y compris les services associés comme garages, hôtels etc... ;
- l'aménagement d'une gare ferroviaire à Kamalé Soba sur une superficie de 130 ha ;
- l'aménagement d'un port fluvial de passagers et de marchandises à Djoliba sur une superficie de 200 ha

### **3.4.3 Abattoir et parc de vaccination**

- la construction d'un abattoir moderne à Mamaribougou sur une superficie de 2ha ;
- la réhabilitation de l'aire d'abattage de Djoliba ;
- la réhabilitation du parc de vaccination du CAA et son ouverture à l'ensemble de la Commune ;

### **3.4.4 Stations Services**

- la construction de stations services dans la gare routière et le long de la RN5 et RN26.

## **3.5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS**

Le SDU prévoit :

### **3.5.1 Equipements Sportifs**

- l'aménagement des terrains et aires de jeux de la commune ;
- L'aménagement du terrain de sports de Ouezzindougou en terrain municipal et d'un complexe sportif à Katibougou sur une superficie de 10ha;
- l'aménagement de terrains de sports et aires de jeux dans les établissements scolaires ;

### **3.5.2 Equipements Culturels**

- la reconstruction des maisons de jeunes existantes et la construction de nouvelles dans les villages où il n'y en existe pas ;
- la construction d'un centre culturel municipal avec bibliothèque et cinéma à Ouezzindougou ;
- la protection et l'aménagement des sites historiques et touristiques ;

### **3.6 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS**

Il est prévu :

- la construction d'hôtels le long des RN5 et RN26 sur une superficies de 1ha chacun ;
- la construction d'un centre d'hébergement à la Nouvelle Gare Routière ;
- l'aménagement des sites touristiques de la Commune ;
- la création d'un parc d'attraction pour enfants à Katibougou sur une superficie de deux (2) hectares.

### **3.7 EQUIPEMENTS CULTUELS**

Il est prévu :

- l'extension et la réalisation d'une ceinture verte autour des cimetières existants ;
- la création d'un cimetière pour Kanadjiguila dans sa zone de recasement prévue à Dorodougou ;
- la réhabilitation, l'extension et la construction de mosquées ;
- la prévision de lieux de culte dans les nouveaux lotissements.

### **3.8 EQUIPEMENTS DE SECURITE**

Il est prévu :

- la construction d'un commissariat de police à Ouezzindougou sur une superficie de 0,25ha et de quatre postes de police : 1 dans la nouvelle gare routière, 1 à Samaya, 1 dans le nouveau centre commercial et un à Mamariyougou ;
- la construction d'une brigade de gendarmerie dans la zone de Katibougou sur une superficie de 2 ha ;
- la construction d'une caserne de la protection civile dans la nouvelle zone industrielle de Koursalé sur une superficie de 0,5 ha.

#### IV. EVALUATION DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA

L'évaluation a porté uniquement sur l'estimation du coût des actions prioritaires à entreprendre après l'approbation du Schéma. Ce sont :

- les études de détail à savoir les PUS ;
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'activités et les espaces pour les grands équipements ;
- la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises de voies.

Le coût de réalisations de ces actions est donné dans le tableau ci-après :

**Tableau 50** : Estimation sommaire du coût de réalisations des actions prioritaires en millions de FCFA

N°	Désignation	U	Q	PU	Montant	Répartition entre acteurs			
						Etat	Commune	Cercle	Région
I	Etudes et délimitation de l'espace								
1.1	Plan d'Urbanisme Sectoriel	U	2	30	60	60	-	-	-
	<b>S/total I</b>				<b>60</b>	<b>60</b>			
II	Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'habitat, d'activités et espaces pour grands équipements	ha	2034	0,2	406,8	135,6	271,2		
III	Délimitation et bornage des voies y compris la voie de chemin de fer et le nettoyage des emprises des voies	km	85	1,5	127,5	42,5	85		
<b>TOTAL</b>					<b>594,3</b>	<b>238,1</b>	<b>356,2</b>	-	-

Ces actions ont été évaluées à cinq cent quatre vingt quatorze millions trois cent mille Francs CFA ( 594 ,3 millions de Fcfa).

Ce coût est reparti comme suit :

- Commune : trois cent cinquante six millions deux cent mille francs CFA (356 200 000 FCFA) soit 55% du coût total.
- Etat : deux cent trente huit millions cent mille francs CFA (238 100 000 FCFA) soit 45% du coût total.

La répartition est faite en fonction des compétences que les textes de la décentralisation ont conféré à chaque acteur.

#### IV. EVALUATION DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA

L'évaluation a porté uniquement sur l'estimation du coût des actions prioritaires à entreprendre après l'approbation du Schéma. Ce sont :

- les études de détail à savoir les PUS ;
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'activités et les espaces pour les grands équipements ;
- la délimitation, le bornage et le nettoyage des emprises de voies.

Le coût de réalisations de ces actions est donné dans le tableau ci-après :

**Tableau 50** : Estimation sommaire du coût de réalisations des actions prioritaires en millions de FCFA

N°	Désignation	U	Q	PU	Montant	Répartition entre acteurs			
						Etat	Commune	Cercle	Région
I	Etudes et délimitation de l'espace								
1.1	Plan d'Urbanisme Sectoriel	U	2	30	60	60	-	-	-
	<b>S/total I</b>				<b>60</b>	<b>60</b>	-	-	-
II.	Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'habitat, d'activités et espaces pour grands équipements	ha	2034	0,2	406,8	135,6	271,2	-	-
III	Délimitation et bornage des voies y compris la voie de chemin de fer et le nettoyage des emprises des voies	km	85	1,5	127,5	42,5	85	-	-
<b>TOTAL</b>					<b>594,3</b>	<b>238,1</b>	<b>356,2</b>	-	-

Ces actions ont été évaluées à cinq cent quatre vingt quatorze millions trois cent mille Francs CFA ( 594 ,3 millions de Fcfa).

Ce coût est reparti comme suit :

- Commune : trois cent cinquante six millions deux cent mille francs CFA (356 200 000 FCFA) soit 55% du coût total.
- Etat : deux cent trente huit millions cent mille francs CFA (238 100 000 FCFA) soit 45% du coût total.

La répartition est faite en fonction des compétences que les textes de la décentralisation ont conféré à chaque acteur.

résulte d'une politique d'incitation et de contrats impulsée par l'Etat, qui apportera son concours technique et financier aux collectivités territoriales.

Pour une meilleure mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme, il est préconisé la création d'un comité de mise en oeuvre présidé par le Préfet et composé :

- d'élus ;
- des responsables des services techniques ;
- des organisations professionnelles ;
- des ONG ;
- des notabilités ;
- d'un représentant des associations des jeunes ;
- d'une représentante des associations des femmes.

Il peut faire appel à des personnes ressources en fonction de leur compétence. Le comité se réunira deux fois par an en réunion ordinaire et des réunions extraordinaires chaque fois que les circonstances l'exigent.

### 5.3 STRATEGIE FINANCIERE

Pour la mise en oeuvre du SDU, la Commune doit augmenter sa capacité d'investissement à travers :

- l'appui de l'Etat ;
- le jumelage ou la coopération décentralisée ;
- l'augmentation des recettes fiscales par une meilleure imposition des activités économiques.

L'appui de l'Etat est sollicité pour la mise en oeuvre des actions à court terme à savoir :

- ✓ les études de détail ;
- ✓ la délimitation, le bornage et l'immatriculation des différentes zones et espaces pour les grands équipements ;
- ✓ la délimitation et le bornage des voies ;
- ✓ la réalisation de voirie et de grands équipements structurant.

### 5.4. STRATEGIE SECTORIELLE

Dans le cadre de la stratégie sectorielle d'application du schéma Directeur d'Urbanisme, la Commune du Mandé a été divisée en deux « secteurs » : le secteur Nord ou partie urbanisée et le secteur Sud ou zone rurale qui verra l'implantation de grands équipements comme la zone industrielle, la zone des hydrocarbures ou le port fluvial.

#### 5.4.1. Zone de PUS n°1 : le secteur Nord ou partie periurbaine superficie (15000ha).

La zone de PUS n°1 est la partie periurbaine de la commune qui est limitée :

- au nord et au nord-ouest par les communes de Kambila, de Dogodouman et de Doubabougou ;
- au sud par le secteur n°2 ;
- à l'ouest par la forêt classée des monts mandingues ;
- à l'est et au nord-est par le fleuve Niger et la commune IV du District de Bamako.

Elle est composée des villages ou quartiers de Kabalabougou, Samaya, Kanadjiguila, Mamaribougou, Ouezzindougou, Samanko, Katibougougou auxquels on a ajouté les villages de Kamalé, N'Tanfara et N'Téguédo.

Elle comprend les noyaux anciens, les zones d'habitat spontané, les zones d'habitat tramé, les zones de recasement pour l'habitat, les zones futures d'extension pour l'habitat, les zones d'activités et de grands équipements comme zone scolaire, zone de bureaux, zone artisanale, zones commerciales, zones administratives, zone de douanes et entrepôts, zones agricoles et de maraichage etc..

Les grandes actions concernent :

➤ **Habitat :**

- la réhabilitation des noyaux anciens ;
- la réhabilitation de l'habitat spontané ;
- l'équipement des zones d'habitat trarné existant ;
- la création de parcelles assainies et d'habitat planifié.

➤ **Zones d'activités**

- la création de deux zones de bureaux ;
- l'aménagement du centre commercial de Ouezzindougou et la création d'une zone commerciale à Samanko ;
- l'aménagement d'une zone artisanale ;
- la protection de zones agricoles ;
- l'aménagement de zones maraîchères.

➤ **Voirie, réseaux divers et environnement**

- l'aménagement et la création des voies urbaines ;
- le drainage des eaux pluviales ;
- l'aménagement des dépôts de transit ;
- la création des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- la protection des espaces verts existants et la création de ceintures vertes etc.

➤ **Equipements**

La construction et/ou la réhabilitation extension de :

- groupes scolaires ;
- CSCOM ; Centre de santé de référence ;
- commissariat et de postes de police ;
- brigade de gendarmerie ;
- hôtels ;
- bureaux des différents services y/c la douane avec ses entrepôts ;
- gare routière ;
- terrains de sports, stade municipal et complexe sportif ;
- parc d'attraction pour enfants
- lycée et centre de formation technique professionnelle, etc..

**5.4.2. Zone de PUS n°2 : le secteur Sud superficie (27500 ha).**

Il s'agit de la partie Sud de la Commune, partie encore rurale qui est limitée :

-au nord par la forêt classée des monts mandingues et une partie du secteur n°1 ;

-au sud et à l'est par le fleuve Niger ;

-à l'ouest par la commune de Bancoumana et une partie de la commune de Siby.

Elle comprend les noyaux villageois et leurs zones d'extension, les zones d'activités et de grands équipements (les nouvelles zones industrielles et d'hydrocarbures, le port fluvial, les zones agricoles et les zones maraîchères ou boisées etc..)

Les grandes actions prévues sont :

➤ **Habitat :**

- la réhabilitation de noyaux anciens ;
- la création de parcelles assainies.

➤ **Zones d'activités**

- l'aménagement de marchés ;
- l'aménagement du port fluvial ;

- l'aménagement d'une zone industrielle ;
- l'aménagement d'une zone d'hydrocarbures ;
- l'aménagement de zones maraîchères ;
- la protection des zones agricoles.

➤ **Voirie, réseaux divers et environnement**

- l'aménagement et la création des voies urbaines et de pistes rurales ;
- le drainage des eaux pluviales ;
- l'aménagement de dépôts de transit et d'une décharge finale ;
- la création ou l'extension des réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- la protection des espaces verts existants, la création de ceintures vertes etc.

➤ **Equipements**

La construction de grands équipements collectifs suivants :

- lycée et centre de formation technique professionnel ;
- Bureaux de la protection civile.

## VI. PHASAGE DU SCHEMA

Tableau 51 : Phasage des actions programmées (2010-2029)

Programme	Phase 1 (2010-2015)	Phase 2 (2016-2020)	Phase 3 (2021-2022)	Phase 4 (2025-2029)
<b>I ACTIONS PRIORITAIRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans d'Urbanisme Sectoriel</li> <li>- Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'habitat, d'activités et espaces pour grands équipements</li> <li>- Délimitation et bornage des voies y compris le nettoyage des emprises</li> </ul>			
<b>II HABITAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation de noyaux anciens et d'habitat spontané y compris les zones de recasement</li> <li>- Equipement du tissu existant</li> <li>- Création de parcelles assainies (114,4 ha)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de parcelles assainies (124,5 ha)</li> <li>- Réalisation d'habitat planifié (30 ha)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Création de parcelles assainies (178,8 ha)</li> <li>- Réalisation d'habitat planifié (30 ha)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de parcelles assainies (242,3 ha)</li> <li>- Réalisation d'habitat planifié (40 ha)</li> </ul>
<b>III ZONES D'ACTIVITES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation des équipements commerciaux</li> <li>- Création d'une zone industrielle</li> <li>- Création d'une zone d'hydrocarbures</li> <li>- Création de zones de bureaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un port fluvial</li> <li>- Création d'une zone de douane et d'entrepôts</li> <li>- Poursuite aménagement d'une zone artisanale</li> <li>- Construction d'un nouveau centre Commercial</li> <li>- Construction de marchés de quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'aménagement du port fluvial ;</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de la zone artisanale.</li> <li>- Poursuite de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'aménagement du port fluvial ;</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de la zone artisanale.</li> <li>- Poursuite de</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de zone artisanale</li> <li>- Protection de zones agricoles</li> <li>- Création de zones maraîchères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'aménagement de la zone industrielle</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de la zone des hydrocarbures</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de zones de bureaux</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de zones maraîchères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'aménagement de zones de bureaux</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de zones des hydrocarbures</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de zones maraîchères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'aménagement de zones de bureaux</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de zones des hydrocarbures</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de zones maraîchères</li> </ul>
<p><b>IV EQUIPEMENTS</b>  <b>4.1 Equipements administratifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une subdivision de l'urbanisme et de l'Habitat</li> <li>- Construction d'une subdivision des routes</li> <li>- Construction de bureaux de la Direction Nationale des Transports (DNT)</li> <li>- Construction du campement</li> <li>- Construction d'un service d'assurances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de services Techniques pour la Mairie</li> <li>- Construction d'une caisse de retraite</li> <li>- Construction de la chambre de commerce et d'industrie</li> <li>- Construction des bureaux d'un service des domaines et du cadastre</li> <li>- Construction d'un bureau des initiatives privées,</li> <li>- Construction d'une banque</li> <li>- Construction des bureaux et Entrepôts de la Douane</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite construction d'infrastructures administratives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de construction d'infrastructures administratives</li> </ul>
<p><b>4.2 Equipements sanitaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation/Extension et équipement des CSCOM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un Centre de Santé de Référence (CSRef)</li> </ul>		
<p><b>4.3 Equipements scolaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de salles de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de salles de</li> </ul>

	Etablissement d'Enseignement Technique Professionnel - Construction d'un Lycée - Réhabilitation, extension et équipement des écoles de la Commune	Etablissement d'Enseignement Technique Professionnel - Construction d'un Lycée ; -Construction de salles de classe ; -Construction d'infrastructures pour l'université ;	classe ; - Poursuite construction d'infrastructures pour l'université ;	classe ; - Poursuite construction d'infrastructures pour l'université ;
4.4 Equipements marchands	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation des marchés ;</li> <li>- Aménagement du centre commercial ;</li> <li>- Construction d'un abattoir moderne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de la - réhabilitation des marchés ;</li> <li>- Création d'un nouveau centre commercial</li> <li>- Aménagement de marchés de quartier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'aménagement du nouveau centre commercial</li> <li>- Poursuite de l'aménagement de marchés de quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-la création de parkings desservant les zones et les équipements ;</li> <li>-la création de parcs d'animaux en dehors de l'agglomération ;</li> </ul>
4.5 Equipements culturels, touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du terrain de sport de Quezzindougou ;</li> <li>- Aménagement d'un complexe sportif</li> <li>- Aménagement d'un parc d'attraction pour enfants</li> <li>- Reconstruction des maisons de jeunes</li> <li>- Clôture et ceinture verte autour des cimetières existants.</li> <li>- Aménagement de sites historiques et touristiques</li> <li>- Aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'un complexe sportif</li> <li>- Aménagement d'un parc d'attraction pour enfants</li> <li>- Aménagement de sites historiques et touristiques</li> <li>- Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers.</li> <li>- Construction d'un parc d'attraction pour enfants ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers ;</li> <li>- Poursuite aménagement de sites historiques et touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'aménagement d'aires de jeux dans tous les quartiers ;</li> <li>- Poursuite aménagement de sites historiques et touristiques</li> </ul>

<p>4.6 Equipements de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un centre culturel municipal ;</li> <li>- Construction d'un commissariat et de postes de Police.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de la brigade de Gendarmerie.</li> </ul>		
<p>V. VOIRIE RESEAUX DIVERS- ENVIRONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de voies urbaines et de pistes rurales</li> <li>- Création de voies urbaines et d'ouvrages d'art</li> <li>-Elaboration d'un Plan Directeur d'Assainissement</li> <li>- Réalisation d'ouvrages d'assainissement</li> <li>- Aménagement de dépôts de transit, de décharges finales et acquisition de matériel pour la Mairie et les GIE.</li> <li>- Réalisation de fosses septiques et puits collectifs ou privés</li> <li>- Réalisation d'un réseau et de mini-réseaux d'électricité.</li> <li>- Réalisation d'un réseau et de mini-réseaux d'AEP</li> <li>- Réalisation de forages et puits modernes</li> <li>- Modernisation du réseau téléphonique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de voies urbaines et de pistes rurales</li> <li>- Création de voies urbaines et d'ouvrages d'art</li> <li>- Aménagement d'ouvrages d'assainissement</li> <li>- Extension du réseau et mini-réseaux d'électricité</li> <li>- Extension du réseau et mini-réseaux d'alimentation en eau potable.</li> <li>- Réalisation de forages et puits modernes</li> <li>- Extension du réseau téléphonique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de voies urbaines et d'ouvrages d'art</li> <li>- Aménagement d'ouvrages d'assainissement</li> <li>- Extension du réseau d'électricité</li> <li>- Extension du réseau d'alimentation en eau potable.</li> <li>- Réalisation de forages et puits modernes</li> <li>- Extension du réseau téléphonique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de voies urbaines et d'ouvrages d'art</li> <li>- Création d'ouvrages d'assainissement</li> <li>- Extension du réseau d'électricité</li> <li>- Extension du réseau d'alimentation en eau potable.</li> <li>- Réalisation de forages et puits modernes</li> <li>- Extension du réseau téléphonique</li> <li>- Aménagement de la piste d'atterrissage</li> </ul>

## VII. RECOMMANDATIONS

---

Dans le but de faciliter la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Urbanisme de la Commune du Mandé, les recommandations suivantes ont été formulées :

- l'élaboration des PUS immédiatement après l'approbation du SDU ;
- la mise en place du comité local de suivi de la mise en œuvre des outils de planification et la dotation des moyens pour son opérationnalisation ;
- la délimitation et la préservation des emprises pour les équipements socio-collectifs et des servitudes pour infrastructures publiques ;
- la délimitation et la préservation des réserves foncières ;
- la mise en œuvre de programmes d'information, d'éducation, et de communication (IEC) visant l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers existants ;
- le respect des normes en matière d'hygiène individuelle et collective ;
- la promotion des GIE et la sensibilisation des populations afin qu'elles s'organisent pour les actions de collecte et d'évacuation des ordures ;
- la mise en œuvre des hypothèses d'assainissement du Schéma Directeur d'Urbanisme ;
- la protection des espaces agricoles et de la forêt classée des Monts Mandingues ;
- la réalisation d'études d'impact environnemental avant l'exécution des travaux de routes et toute l'implantation d'unité industrielle ou établissements industriels, de la zone artisanale et de la gare routière qui déterminera la nature des déchets produits ainsi que leur élimination ;
- l'achèvement de l'aménagement de la décharge finale de Noumoubougou ;
- la promotion de puisards et fosses septiques individuels et collectifs ;
- l'aménagement de dépôts de transit et de la décharge finale en vue de lutter contre les dépôts anarchiques et les désagréments que ceux ci posent ;
- la mise en œuvre des actions d'IEC ;
- l'élaboration d'un plan stratégique d'assainissement
- le respect des normes et règlements portant protection de l'environnement ;
- la mise en place d'une association de protection de l'environnement au niveau de chaque village.

La commune doit prendre les dispositions nécessaires afin de préserver les zones de maraîchage ainsi que les autres espaces boisés, les places publiques et les réserves prévues pour équipements publics comprises à l'intérieur des quartiers.

Sa vocation étant agro-sylvio-pastorale, elle doit veiller la protection des terres agricoles qui sont aujourd'hui soumises à la pression de l'urbanisation.

## ANNEXES

---

- ANNEXE 1 : Arrêté du gouverneur portant ouverture des enquêtes préalables
- ANNEXE 2 : Délibération du Conseil Municipal
- ANNEXE 3 : Décision du Préfet portant approbation de la Délibération
- ANNEXE 4 : Liste des participants
- ANNEXE 5 : Bibliographie
- ANNEXE 6 : Résultats de l'enquête du consultant

# BIBLIOGRAPHIE

---

1. Bailly Antoine S. : L'organisation urbaine : Théories et modèles
2. Banque Mondiale : Logement : Permettre aux Marchés de Fonctionner
3. Banque Mondiale : Politique Nationale d'Urbanisation dans les Pays en Développement
4. Commune Rurale du Mandé : Programme de Développement Economique, Social et Culturel (PDSEC) 2005-2009
5. Décret n°08-346/P-RM du 26 juin 2008 relatif à l'étude d'impact sur l'environnemental et social (EIES) modifié par le Décret n°09-318/P-RM du 26 juin 2009
6. Décret n°04-607/P-RM du 30 Décembre 20004 fixant les modalités de la planification urbaine
7. Décret n°05-115/P-RM du 09 Mars 2005 fixant les modalités de réalisation des différents types d'opérations d'urbanisme
8. Direction Nationale de la Conservation de la Nature : Rapport Annuel 2002
9. Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique : Recensement général de la Population et de l'Habitat (Décembre 1976) Résultats Définitifs Tombe 3 : Répertoire de Village Décembre 1976.
10. Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique : Recensement général de la Population et de l'Habitat (Avril 1987) Résultats Définitifs Tombe 2 : Répertoire de Village Janvier 1990.
11. Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique: Recensement général de la Population et de l'Habitat (Avril 1998) Résultats Définitifs Tombe 4 : Répertoire de Village Décembre 2001.
12. Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat : Orientations pour la Planification des Equipements dans le Cadre de l'Aménagement de l'Espace
13. Direction Régionale du Plan et de la Statistique de Ségou : Annuaire Statistique de la Région de Ségou Année 2003
14. Gaudin Lucien : Préparation des Projets Urbains d'Aménagement Document Technique de la Banque Mondiale 1987
15. Bamberger M. – Hewitt E. : Le Suivi et l'évaluation des programmes de développement urbain. Manuel à l'intention des directeurs de programme et des chercheurs Banque Mondiale 1986
16. Mahmoud GDOURA : Stratégie Nationale du Logement au Mali : Axer la Stratégie sur la Production de Terrains aménagés Etude de factibilité d'une Agence d'Aménagement de Terrains Novembre 1999
17. Ministère de l'Intérieur-Banque Mondiale-Groupe Huit-BCEOM-SNED : Etudes du Développement Urbain de Bamako-programmation Décennal des Investissements Septembre 1984
18. Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement à la Base-Banque Mondiale-Groupe Huit-BCEOM-SNED : Second Projet Urbain du Mali Septembre 1986
19. Ministère des Transports et des Travaux Publics-Banque Mondiale-Groupe Huit-SMUH : Projet Urbain du Mali
20. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat-Banque Mondiale-AGETIPE –Groupe Huit-BATI-BCEOM-SETCO-URBATEC : Troisième Projet Urbain du Mali, Etude de Factibilité Volume 1 et 2 1996.
21. Mission de Décentralisation-DIRASSET : Avant-Projet de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement Rapport Final Volume 2 : Schémas Régionaux 1994.

22. Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles-UNICEF-Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique-ARP Développement Grenoble : Cartographie des Infrastructures des Communes Rurales
23. Mission de Décentralisation et des Reforms Institutionnelles-Coopération Suisse : La Décentralisation au Mali : 50 Questions Réponses Programme d'Appui à la Décentralisation
24. Mission de Décentralisation et des Reforms Institutionnelles : Lois et Décrets de la Décentralisation Octobre 1998
25. Mission de Décentralisation et des Reforms Institutionnelles : Droit de la Décentralisation Mars 1997
26. Monographie de la Commune Rurale du Mandé
27. La loi n°02-016 du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme
28. L'ordonnance n°00-027/P-RM du 22 Mars 2000 portant Code Domaniale et Foncier
29. Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) Coordination Locale de Kati : Diagnostic de la Commune Rurale de Mandé Juillet 1999

**ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTS**

N°	Nom et prénom	Structure / Fonction
1	Amadou DIALLO	DRUH Koulikoro
2	Issa DIABAKATE	DRUH Koulikoro
3	Ramatou KONATE	Mairie C. Mandé
4	Lassana KONE	Représentant Chef de village Samaya
5	Mamourou KEITA	Maire Commune du Mandé
6	Hady TOURE	Conseil de cercle Kati
7	Kalifa Togola	Cercle de Kati
8	Broulaye KEITA	Représentant Chef de village
9	Baba KAMISSOKO	Représentant Chef de village Kirina
10	Samba SOW	Eaux et Forêts Kati
11	Bakary Baila KEITA	Conseiller Commune du Mandé
12	Thierry S. SISSOKO	ONG
13	Souleymane HAIDARA	Repr. Chef de village Mamaribougou
14	Sidiki SANOGO	Repr. Chef de village Mamaribougou
15	Samba FANE	Repr. Chef de village Mamaribougou
16	Lancina BERETE	Repr. Chef de village Koursalé Koro
17	Brahima DANIOKO	SG. Mairie Commune du Mandé
18	Sadio LANDOURE	Section Domaniale Kati
19	Karamoko BENGALY	Mission Catholique
20	Djiné Moussa FOMBA	SUH Kati
21	Mady KONE	Chef de village Ouezzindougou
22	Makandjan KONE	Conseiller Nafadji
23	Bakary SINAYOKO	Repr. Chef de village Kanadjiguila
24	Moussa T. DIAKITE	DNUH
25	Abdoulaye DIALLA	Repr. Chef de village Kirina Somono
26	Sékou COULIBALY	Repr. Chef de village de Faraba
27	Bréhima KEITA	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire C. Mandé
28	Karim NIARE	Repr. Chef de village N'Tanfara
29	Moussa DIAWARA	Conseiller Samanko
30	Yaya FANE	Représentant Chef de village
31	Amadou COULIBALY	DNUH
32	Boubacar TRAORE	SL / Génie Rural
33	Bily KONATE	Repr. Chef de village Katibougou
34	Bankali KAMISSOKO	Chef de village Kirina
35	Oumar TRAORE	Directeur d'Ecole
36	Mamadou SANGARE	Conseiller C. Mandé
37	Seibou TRAORE	Cons. Chef de village Ouezzindougou
38	Seydou TRAORE	DRDC kati
39	Bakary KEITA	Repr. Chef de village Kamalé Soba
40	Diékémory COULIBALY	Repr. Chef de village Dalakana
41	Massamakan KEITA	Repr. Chef de village Kamalé Kakélé
42	Ibrahima MINTA	Repr. Chef de village Katibougou
43	Sadibou KEITA	Conseiller Mairie C. Mandé
44	Handaha KOUREICHY	OHVN Kati
45	Issa TRAORE	Chambre d'Agriculture
46	Modibo DIAWARA	Élevage Service Contrôle Vétérinaire
47	Samba KONE	Élevage SLPIA
48	Karim TRAORE	Impôts
49	Djikiba TRAORE	Repr. Chef de village Kanadjiguila
50	Bernard DACKOOU	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire C. du Mandé
51	Sidiky COULIBALY	Consultant
52	Sinaly SANOGO	Consultant
53	Soumaila MAIGA	Consultant
54	Siaka DIANE	Garde Nationale
55	Sidy FANE	Association des Artisans
56	Djiguiba TRAORE	Prés. Associations des Commerçants

57	Mamadou TRAORE	Service Assainissement Kati
58	Brahim SIDIBE	Tourisme
59	Moussa CAMARA	S. U. H. Kati
60	Seydou CISSE	Représ. Exploitants de Sable
61	Amadou BAH	Association des Eleveurs
62	Issa DIARRA	Représ. Industriels
63	Moussa COULIBALY	Représ. Pêcheurs
64	Mohamed SOUMOUNOU	AMAP Kati
65	Modibo SAMAKE	Représ. Des Transporteurs
66	Issa TOGOLA	DRA Kati
67	Abdramane TRAORE	Santé Mandé
68	Souleymane COULIBALY	AMUPI
69	Mahamadi S. MAIGA	CAP Kalaban Coro
70	Lancenou SOUMAORO	DRUH Koulikoro
71	Idrissa TRAORE	DRACPN
72	Drissa TRAORE	SOTELMA
73	Amadou DIAKITE	DNUH
74	Jacques DIARRA	Eglise Protestante
75	Mamadou DEMBELE	DRR Koulikoro
76	Mamadou TRAORE	Energie
77	Issa Lamine TRAORE	Chambre d'Agriculture
78	Mamoutou COULIBALY	Gardien Mairie
79	Sira SANGARE	Mairie
80	Marie KONE	Mairie
81	Bintou SIDIBE	Mairie
82	Sadibou KEITA	Président Commission Domaniale
83	Sira KONE	Mairie
84	Adama TRAORE	Association Jeunesse Com. Mandé
85	Mama DEMBELE	IGM
86	Adama CISSE	ONG
87	Mme DIAWARA Awa TRAORE	ONG
88	Souleymane COULIBALY	Chauffeur
89	Diarra SISSOKO	Consultant
90	Aliou DEMBELE	DNUH

**DECISION N° 0163 /GRKK-CAB**

**PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREABLES A L'ELABORATION  
DES SCHEMAS DIRECTEURS D'URBANISMES (SDU) DES COMMUNES  
DU MANDE, DE SIBY ET ENVIRONS**

**LE GOUVERNEUR DE LA REGION**

Vu la Constitution du 12 janvier 1992 promulgué par le Décret n°92-073CTSP du 25 février 1992 ;  
Vu la loi n° 96-050 du 06 Octobre 1996, portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 96-059 du 4 Novembre 1996 portant création des communes du Mali modifiée;  
Vu l'Ordonnance n° 00-027/PRM du Mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la loi n° 02-008 du 12 Février 2002 ;  
Vu la loi n° 02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;  
Vu le Décret n°04-607/PRM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mis en œuvre de la planification urbaine.  
Vu le Décret n° 08-0042/PRM du 25 janvier 2008 portant nomination des Gouverneurs de Région.

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration des schémas Directeurs d'Urbanismes (SDU) des communes du Mandé, de Siby et Environs sont déclarées ouvertes à compter de la date de publication de la présente décision.

**ARTICLE 2** : Sont concernées par les dites enquêtes, les communes du Mandé, de Siby, de Djoliba, Dogodouman, de Naréna, Minidian, Kalabancoro, de Bancoumana, de Benkadi, de Sobra et la commune IV du District de Bamako.

**ARTICLE 3** : Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux et les populations des aires concernées sont invitées à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

**ARTICLE 4 :** A compter de la date de signature de la présente Décision jusqu'à l'approbation des schémas Directeurs de l'Urbanisme des communes du Mandé, de Siby, et Environs l'avis préalable des services de l'Urbanisme est exigé pour tous les travaux de construction, d'aménagement public et privé dans la zone concernée.

Koulikoro, le

14 APR 2013

**P/LE GOUVERNEUR DE REGION P.O  
LE DIRECTEUR DE CABINET**

**AMPLIATIONS :**

- Original.....	01
- MATCL.....	01P/CR
- MIAFU.....	01P/CR
- DNUH.....	01
- Assemblée Rég.....	01
- Cercle Kati.....	01
- Cercle de Kangaba.....	01
- Conseil de Cercle de Kati.....	01
- Conseil de Cercle de Kangaba.....	01
- Mairie du Mandé.....	01
- Mairie de Siby.....	01
- Mairie de Sobra.....	01
- Mairie de Bancoumana.....	01
- Mairie de Dogodouman.....	01
- Mairie de Naréna.....	01
- Mairie de Kalaban-coro.....	01
- Mairie de la C.IV-Bko.....	01
- Procureur de la République.....	01
- Groupement de la Gendarmerie.....	01
- Compagnie de la Garde Nationale.....	01
- Toutes Directions Régionales.....	37
- Archives.....	01
- Chronos.....	01/59



**Amadou DOLO**  
Administrateur Civil  
Chevalier de l'Ordre National

**Délibération N° 020/CRDM/10**  
**portant adoption du schéma directeur de la**  
**commune du Mandé**


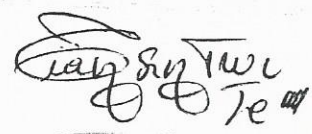


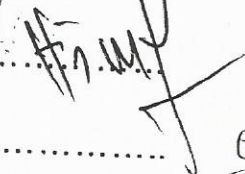

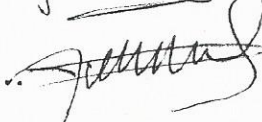

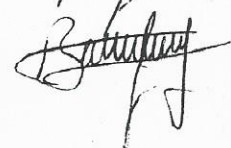
Le conseil communal réuni en session extraordinaire à Ouezzindougou  
salle des délibérations, au cours de sa séance du 11 décembre 2010,  
après en avoir délibéré, a décidé :

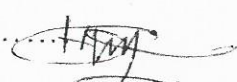
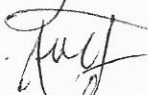

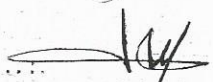


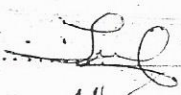

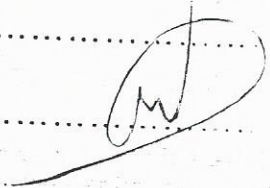
- D'adopter le schéma directeur de la commune du Mandé

Votants : vingt trois (23)  
Pour : vingt trois (23)  
Contre : Zéro (0)  
Abstention : Zéro (0)  
Absent : Zéro (0)

Fait et délibéré à Ouezzindougou, le 11 décembre 2010

Les conseillers communaux présents :

- 1- Mamourou Keïta..... 
- 2- Bernard Dakouo..... 
- 3- Bréhima Keïta..... 
- 4- Amara Diallo..... 
- 5- Hady Touré..... 
- 6- Zamblé Coulibaly..... 
- 7- Mamadou Sissoko..... 
- 8- Aïssata Ba..... 
- 9- Ballafing Doumbia..... 

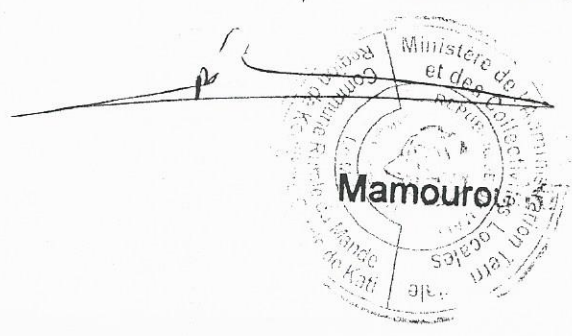
- 10- Hamidou Tembely..... 
- 11- Keffa Diarra..... 
- 12- Bakary B. Keïta..... 
- 13- Mamadou Sangaré..... 
- 14- Bassi Fofana..... 
- 15- Lancina Béréte..... 
- 16- Mamadou Cissé .....
- 17- Adama Diakité .....
- 18- Sibiry Coulibaly .....
- 19- Lassana Koné..... 
- 20- Nouhoum Kelepily..... 
- 21- Sadibou Keïta..... 
- 22- Oumar Keïta .....

Les conseillers communaux mandataires:

Keffa Diarra      Mandataire de Bocar Moussa Diarra



**LE MAIRE**



**PROCES-VERBAL DE SESSION DU 11 DECEMBRE 2010 DE  
L'ADOPTION DU SHEMA DIRECTEUR URBAIN DU CONSEIL  
COMMUNAL**

L'an deux mille dix et le onze décembre le conseil communal s'est réuni à Ouezzindougou dans la salle de délibération de la mairie, sous la présidence M. Mamourou KEITA maire de la commune, à la suite de la convocation adressée le 02/12/2010 par le maire.

**Présents :**

M. Mamourou KEITA, Bernard DAKOUO, Bréhima KEITA, Amara DIALLO, Zamblé COULIBLY, Hady TOURE, Sibri COULIBALY, Assétou Bah, Mahamadou SISOKO, Ballafing Dombia, Lanséni Béréthé, Nouhoum KELEPILI, Bassi FOFANA, Keffa Diarra, Oumar KEITA, Lassana KONE, Amidou TEMBELY, Adama DIAKITE, Mamadou CISSE, Mamadou SANGARE, Sadibou KEITA, Bakary KEITA.

**Représentés :**

Mr Bocar M DIARRA par Mr Keffa DIARRA.

Le quorum atteint par le nombre des conseillers communaux présent ou représentés permettant au conseil communal de valablement de délibérer sur les vingt trois conseillers en exercice en présence du secrétaire Mr Brahima DANIOKO.

**Ordre du jour :** Examen et adoption du schéma directeur urbain de la commune du Mandé.

Le rapporteur lit les résolutions du séminaire atelier du 02 au 11/12/2010, sur l'élaboration du schéma d'urbanisme. Cette lecture fut complétée par des explications du maire Mr Mamourou KEITA, Mr Bernard DAKOUO 1<sup>er</sup> adjoint au maire, Bakary KEITA conseiller communal, lancina BERTHE conseiller communal qui avaient tout participé à l'atelier d'élaboration du schémas directeur. L'atelier dégagea trois zones dans la commune dans les vingt années à venir : la zone de

réhabilitation, la zone des infrastructures, la zone agricole et pastorale. Les zones doivent être scrupuleusement respectées. Pour d'amples informations chaque conseiller bénéficiera d'une copie des résolutions de l'atelier d'élaboration du schéma directeur d'urbanisme. Le conseil communal, après avoir entendu le rapporteur de la commission domaniale, le maire et les conseillers participent à l'atelier d'élaboration du schéma directeur d'urbanisme, le conseil après avoir délibéré à décider d'adopter le schéma directeur d'urbanisme de la commune du Mandé par vingt trois voix pour et zéro voix contre et zéro voix d'abstention.

Ci-joint cinq copies des résolutions de l'atelier dirigé par le bureau d'étude atelier 21 de Bamako.

Ouezzindougou, le 11 Décembre 2010

Le secrétaire Général



Brahima DANIGRO

Le Maire



Mamourou KEITA

//            DECISION //° 1240 /CKTI

PORTANT APPROBATION  
DE LA DELIBARATION N° 020/ CRDM/ 10  
EN DATE DU 11 /12/ 2010  
DU CONSEIL COMMUNAL DU MANDE

LE PREFET DU CERCLE DE KATI

- VU la Constitution de la République du Mali
- VU la loi 93-008/ du 11/02/1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités Territoriales, notamment en son articles 19 modifié par la loi n°99-037 du 10 août 1999 ;
- VU la Loi n° 95-034/AN-RM DU 12 Avril 1995 portant code des Collectivités Territoriales en République du Mali ;
- VU le Décret n° 95-210/PG-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au sein des Collectivités Territoriales ;
- VU le B.E. n° 42/ CRDM/ 10 en date du 13/12/2010

//            E C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : est approuvée la délibération n° 020/ CRDM/ 10 en date du 11 /12/ 2010 du conseil communal du **MANDE** portant adoption du Schéma Directeur D'urbanisme (S.D.U).

**Article 2** : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

- /-)MPLIATIONS :**
- GRKK 2/P CR 2
  - Mairie Commune 2
  - Secrétariat. particulier 2
  - Archives-chrono 2/8

Kati, le 17 Décembre / 2010  
P/LE PREFET P.O.  
L'ADJOINT,

  
**AFEL.B YATTARA**  
ADMINISTRATEU CIVIL

## ANNEXE 6 : RESULTATS DE L'ENQUÊTE EFFECTUEE PAR LE CONSULTANT

Le consultant a effectué dans la commune une enquête sur :

- le statut matrimonial des ménages ;
- les catégories socio-professionnelles ;
- les activités économiques ;
- la mobilité par rapport à l'activité économique et au logement ;
- les moyens de transport ;
- les motifs des déplacements ;
- les fréquences des déplacements sur Bamako;
- le statut par rapport à l'habitation.

L'enquête a concerné 252 chefs de ménage dans les localités de Ouezzindougou, Kanadjiguila, Mamaribougou, Katibougou, Samaya, Samanko Plantation et Dioliba (échantillon 10% des ménages).

### Résultats Principaux:

#### 1) Sexe et statut des chefs de Ménage :

Intitulé	Nombre	%
Homme	252	100%
Femme	-	-
Marié	251	99,60%
Veuf	01	00,40%

#### 2) Catégories socio-professionnelles

Intitulé	Nombre	%
Agriculteurs	123	49%
Eleveurs	42	17%
Salariés Industrie	5	2%
Artisans	19	7%
Commerçants	35	14%
Transporteurs	12	5%
Administration publique	11	4%
Administration privée	4	1,5%
Professions Libérales	1	0,5%
Total	252	100%

#### 3) Importance de l'activité économique

- 1 Agriculture
- 2 Elevage et pêche
- 3 Commerce
- 4 Artisanat

**4) Ancienneté dans la Commune**

1 à 5 ans	52 (21%)
6-10 ans	120 (48%)
+ de 10 ans	80 (31%)

**5) Lieu d'Exercice de l'activité**

Commune	133 (53%)
Autre	119 (47%) dont Bamako (90%)

**6) Moyen de Transport utilisé pour se rendre au travail**

Transport en commun	93 (37%)
Voiture particulière	27 (11%)
Engin à deux roues	132 (52%)

**7) Autres motifs de déplacement**

Familial	212 (84%)
Loisirs	40 (16%)
Autres	-

**8) Moyen de Transport utilisé**

Transport en commun	126 (50%)
Voiture particulière	23 (9%)
Engin à deux roues	103 (41%)

**9) Fréquence des déplacements sur Bko**

Quotidien	149 (59%)
Hebdomadaire	60 (24%)
Mensuel	43 (17%)

**10) Statut par rapport à l'habitation**

Propriétaire	217 (86%)
Locataire	5 (2%)
Gratuit	ù30 (12%)

Mme DIARRA  
PRIMATURE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

\*\*\*\*\*

DECRET N° 2014 - 0870 /P- RM DU 26 NOV. 2014

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME  
DE LA COMMUNE RURALE DU MANDE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance n°00-027/P- RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la Loi n°02-008 du 12 février 2002, modifiée par la Loi n°2012-001 du 10 janvier 2012 ;
- Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu Décret n°03-367/PM-RM du 29 août 2003 portant création du Comité d'Evaluation Technique des Schémas Directeurs et Sommaires d'Aménagement et d'Urbanisme ;
- Vu le Décret n°04-607/P-RM du 30 décembre 2004, fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret n°2014- 0250/P-RM du 05 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2014-0257/P-RM du 11 avril 2014, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans allant de 2013 à 2032, le Schéma directeur d'Urbanisme (SDU) de la Commune rurale du Mandé.

Le présent Schéma directeur est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

**ARTICLE 2** : L'application du présent Schéma directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme sectoriels (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.


Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma directeur d'Urbanisme.

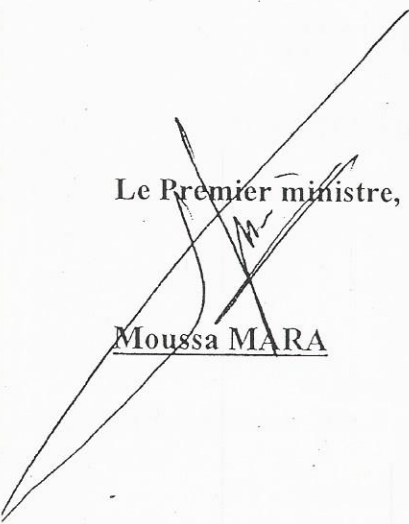
Le Schéma directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la Commune rurale du Mandé.

**ARTICLE 3** : Le ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, le ministre de la Décentralisation et de la Ville, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le ministre des Domaines de l'Etat des Affaires Foncières et du Patrimoine et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel. *A*

Bamako, le 26 NOV. 2014

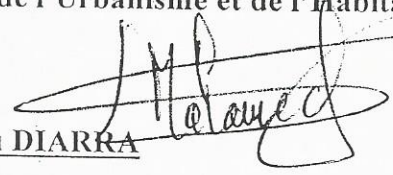
Le Président de la République,

  
Ibrahim Boubacar KEITA

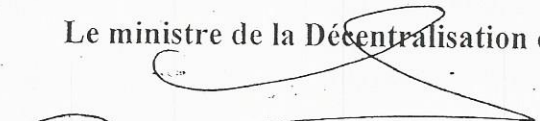
  
Le Premier ministre,

Moussa MARA


Le ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat,

  
Mahamadou DIARRA

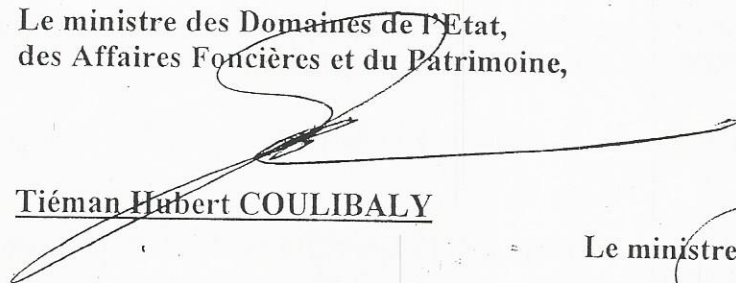
Le ministre de la Décentralisation et de la Ville,

  
Ousmane SY

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

  
Général Sada SAMAKE

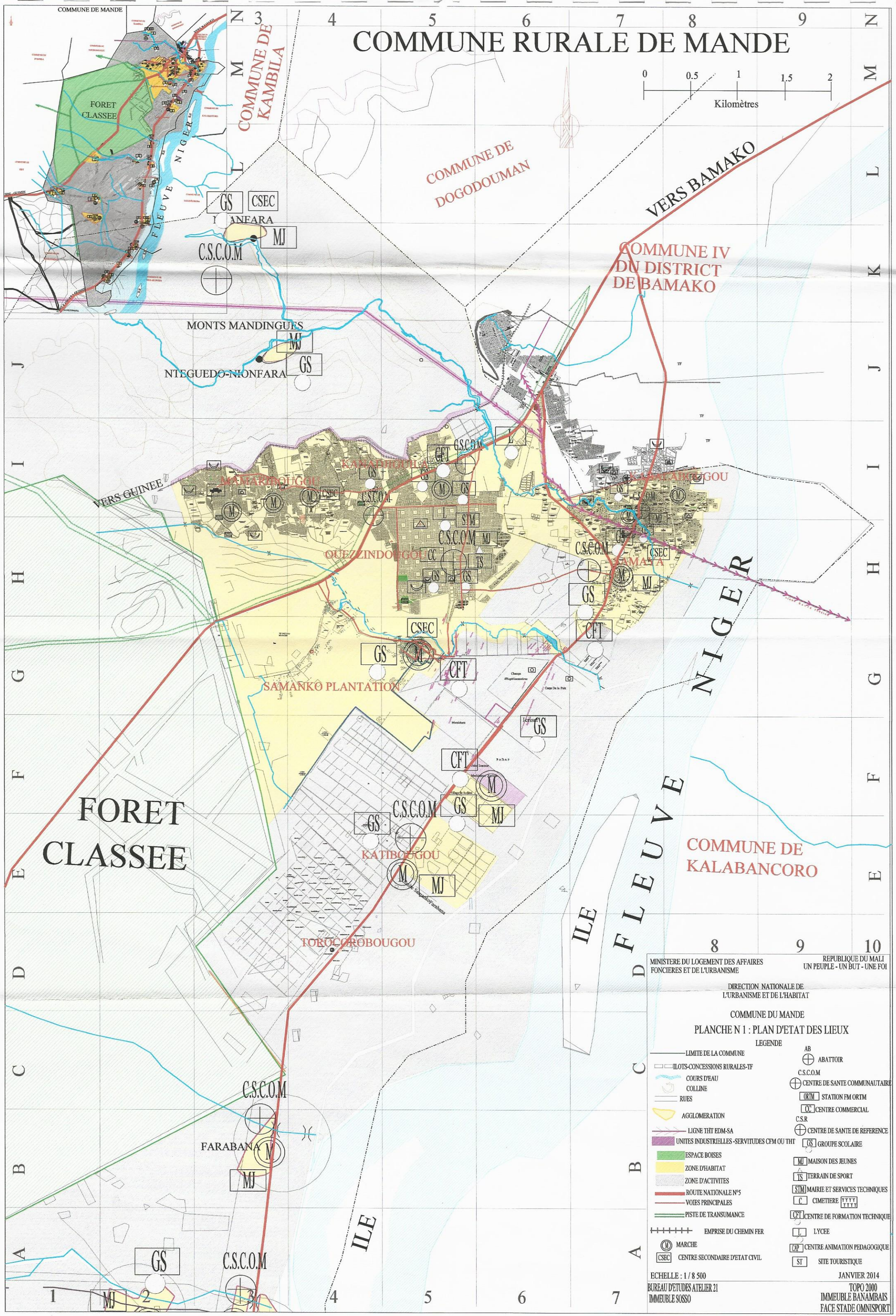
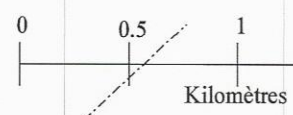
Le ministre des Domaines de l'Etat,  
des Affaires Foncières et du Patrimoine,

  
Tiéman Hubert COULIBALY

Le ministre de l'Economie et des Finances,

  
Madame BOUARE Fily SISSOKO

# COMMUNE RURALE DE MANDE



MINISTRE DU LOGEMENT DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME  
REPUBLICQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

COMMUNE DU MANDE  
PLANCHE N 1 : PLAN D'ETAT DES LIEUX

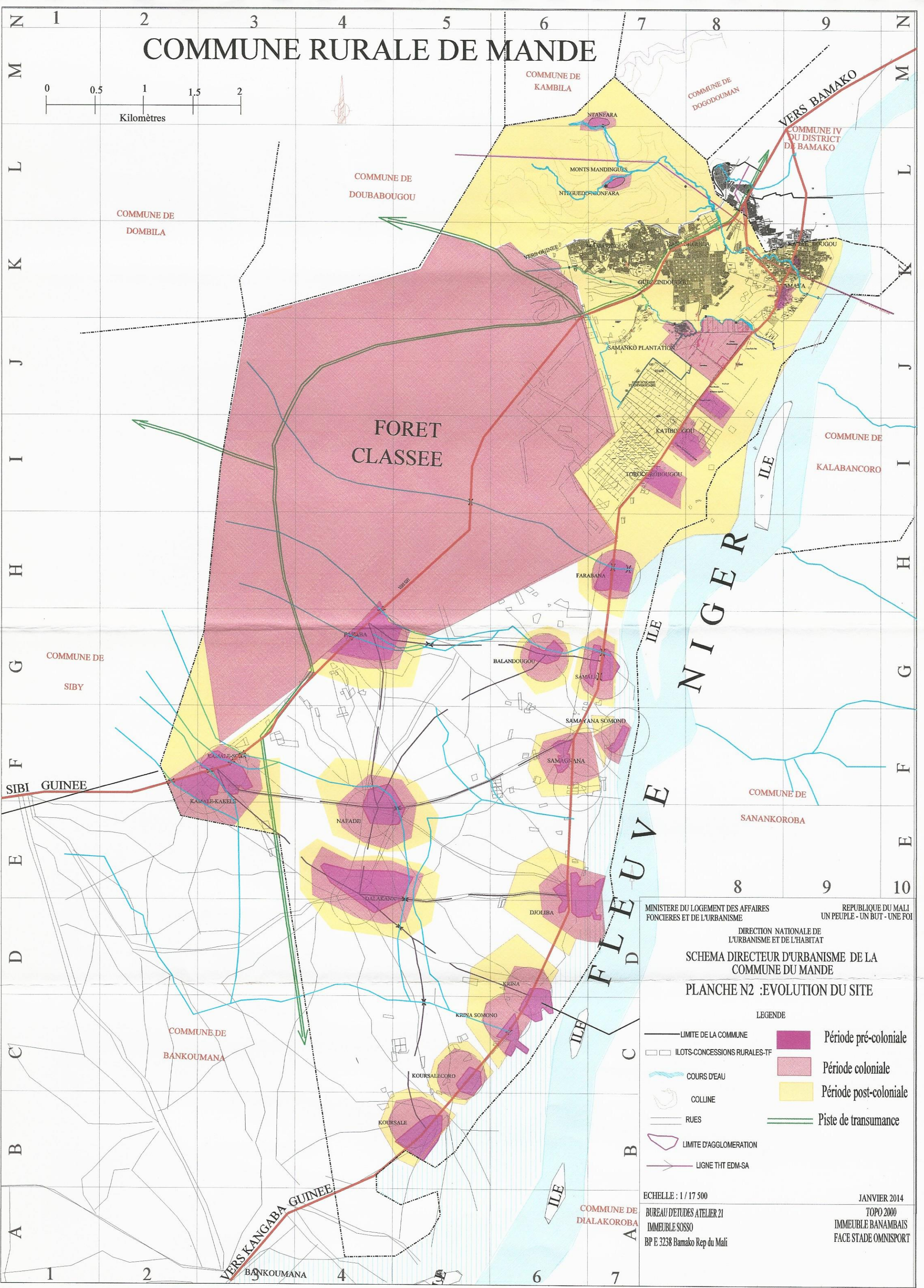
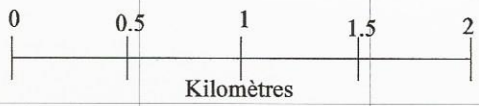
LEGENDE

—	LIMITE DE LA COMMUNE	AB	ABATTOIR
□	ILOTS-CONCESSIONS RURALES-TF	⊕	CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE
—	COURS D'EAU	⊕	C.S.C.O.M
—	COLLINE	⊕	CENTRE DE SANTE DE REFERENCE
—	RUES	⊕	GS
—	AGGLOMERATION	⊕	GROUPE SCOLAIRE
—	LIGNE THT EDM-SA	MJ	MAISON DES JEUNES
—	UNITES INDUSTRIELLES -SERVITUDES CFM OU THT	TS	TERRAIN DE SPORT
—	ESPACE BOISES	STM	MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES
—	ZONE D'HABITAT	C	CIMETIERE
—	ZONE D'ACTIVITES	CFT	CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE
—	ROUTE NATIONALE N°5	L	LYCEE
—	VOIES PRINCIPALES	CAP	CENTRE ANIMATION PEDAGOGIQUE
—	PISTE DE TRANSUMANCE	ST	SITE TOURISTIQUE
—	EMPRISE DU CHEMIN FER		
⊙	MARCHE		
CSEC	CENTRE SECONDAIRE D'ETAT CIVIL		

ECHELLE : 1 / 8 500  
BUREAU D'ETUDES ATELIER 21  
IMMEUBLE SOSSO

JANVIER 2014  
TOPO 2000  
IMMEUBLE BANAMBAIS  
FACE STADE OMNISPORT

# COMMUNE RURALE DE MANDE



MINISTRE DU LOGEMENT DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME  
REPUBLICQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT  
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MANDE

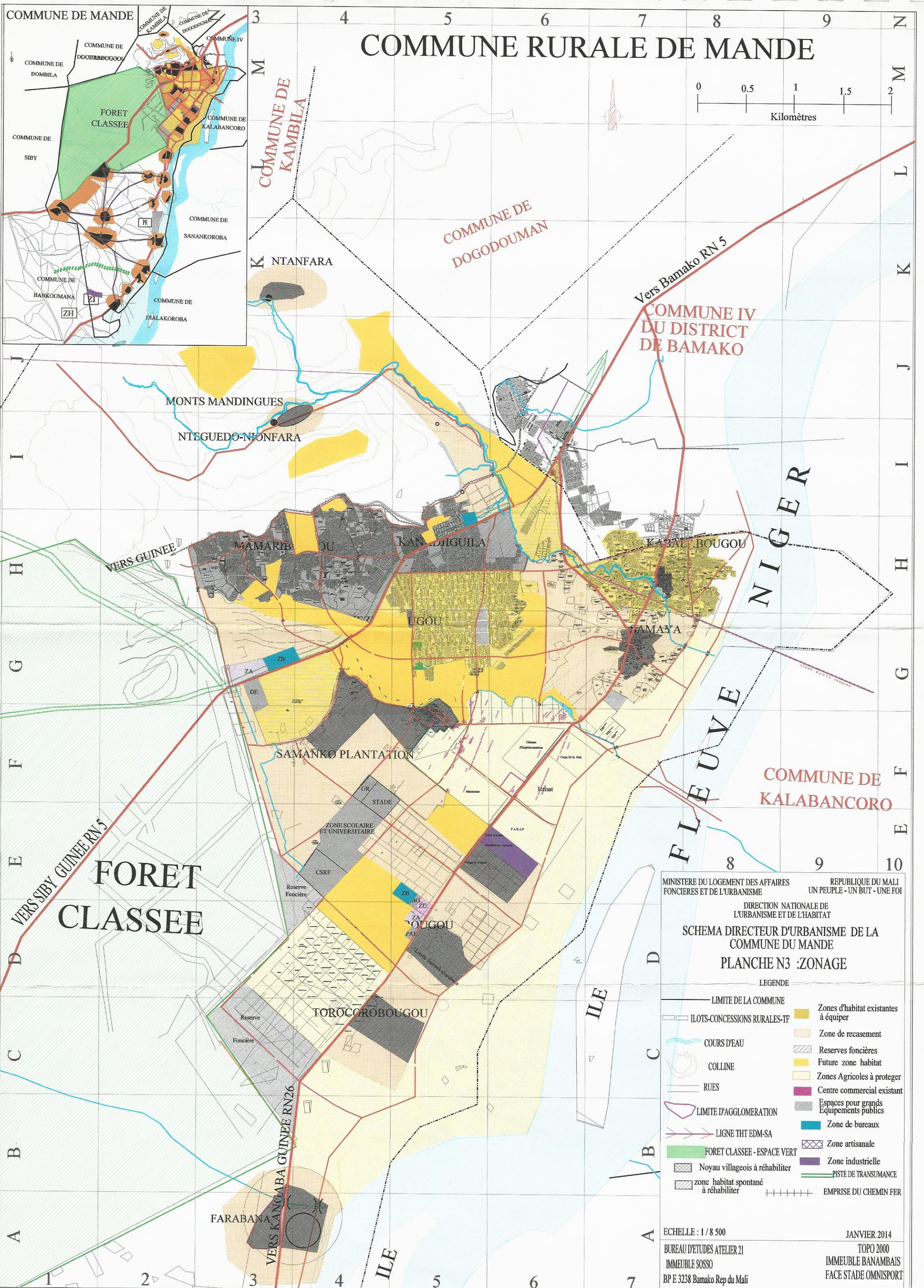
PLANCHE N2 :EVOLUTION DU SITE

LEGENDE

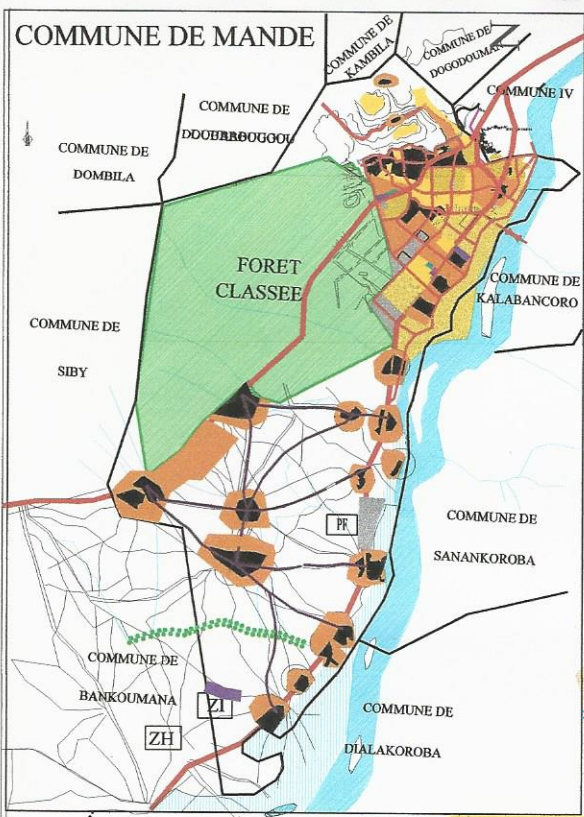
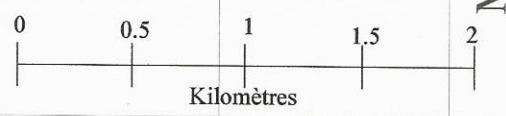
LIMITE DE LA COMMUNE	Période pré-coloniale
ILOTS-CONCESSIONS RURALES-TF	Période coloniale
COURS D'EAU	Période post-coloniale
COLLINE	Piste de transumance
RUES	
LIMITE D'AGGLOMERATION	
LIGNE THT EDM-SA	

ECHELLE : 1 / 17 500  
BUREAU D'ETUDES ATELIER 21  
IMMEUBLE SOSSO  
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

JANVIER 2014  
TOPO 2000  
IMMEUBLE BANAMBAIS  
FACE STADE OMNISPORT



# COMMUNE RURALE DE MANDE



MINISTRE DU LOGEMENT DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME REPUBLIQUE DU MALI UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT  
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MANDE**  
**PLANCHE N3 :ZONAGE**

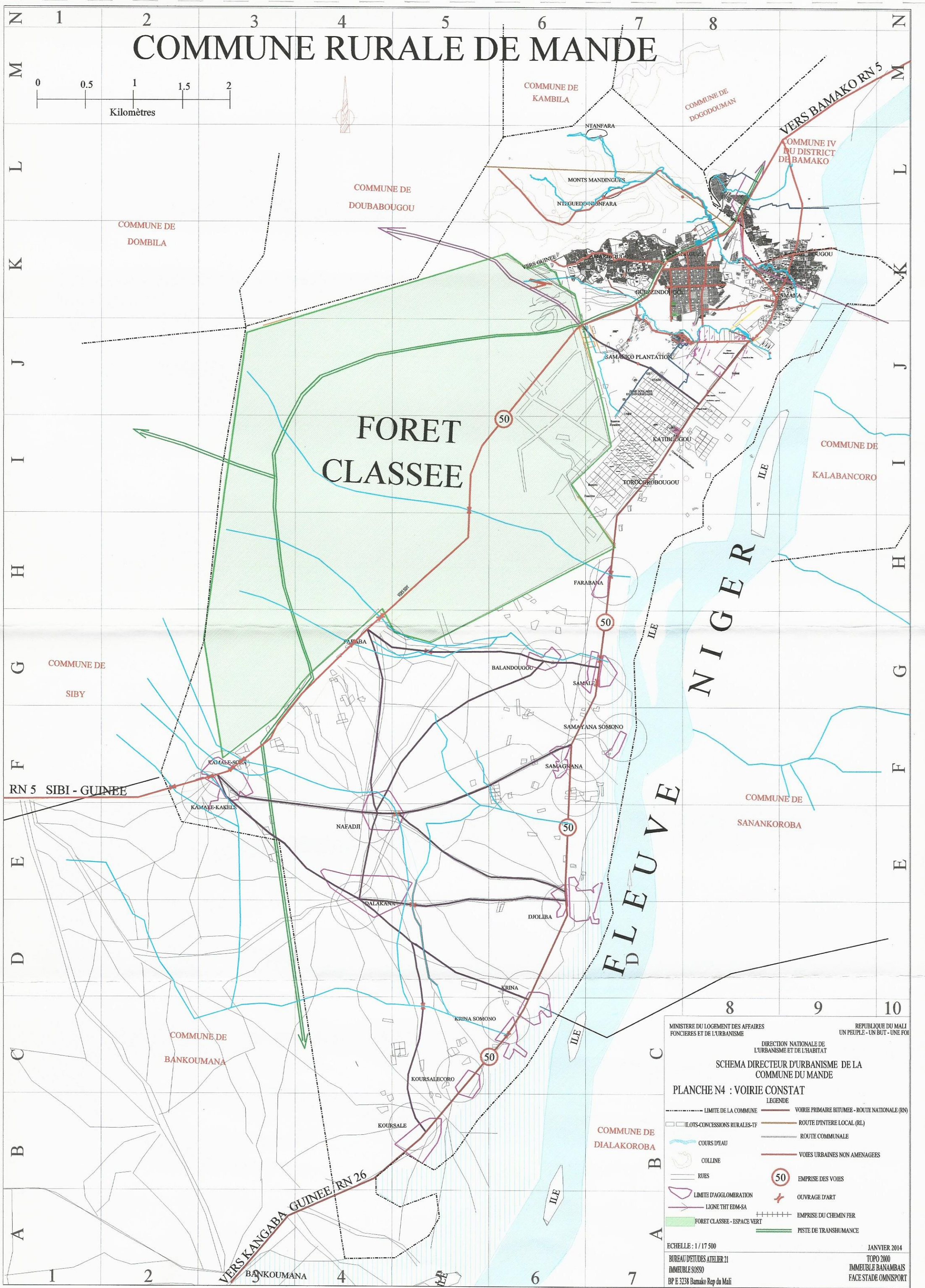
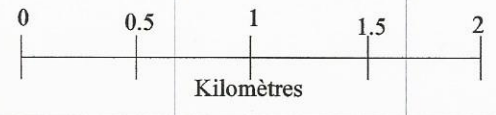
### LEGENDE

- LIMITE DE LA COMMUNE
- ILOTS-CONCESSIONS RURALES-TF
- COURS D'EAU
- COLLINE
- RUES
- LIMITE D'AGGLOMERATION
- LIGNE THT EDM-SA
- FORET CLASSEE - ESPACE VERT
- Noyau villageois à réhabiliter
- zone habitat spontané à réhabiliter
- Zones d'habitat existantes à équiper
- Zone de recasement
- ▨ Reserves foncières
- Future zone habitat
- Zones Agricoles à protéger
- Centre commercial existant
- Espaces pour grands Equipements publics
- Zone de bureaux
- ▨ Zone artisanale
- Zone industrielle
- PISTE DE TRANSMANCE
- +++++ EMPIRE DU CHEMIN FER

ECHELLE : 1 / 8 500  
 BUREAU D'ETUDES ATELIER 21  
 IMMEUBLE SOSSO  
 BP E 3238 Bamako Rep du Mali

JANVIER 2014  
 TOPO 2000  
 IMMEUBLE BANAMBAIS  
 FACE STADE OMNISPORT

# COMMUNE RURALE DE MANDE



MINISTRE DU LOGEMENT DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME  
REPUBLICQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MANDE**

**PLANCHE N4 : VOIRIE CONSTAT**

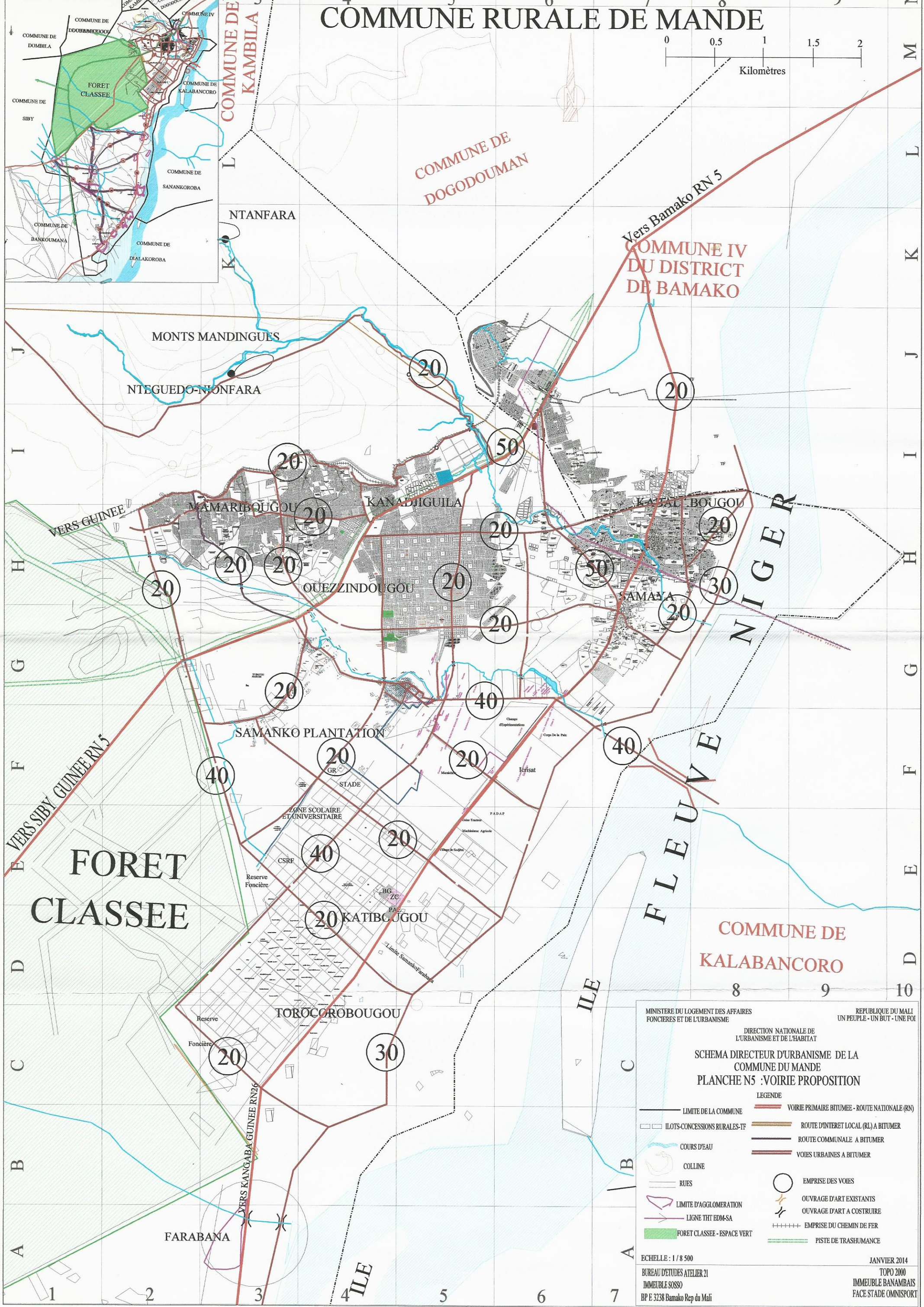
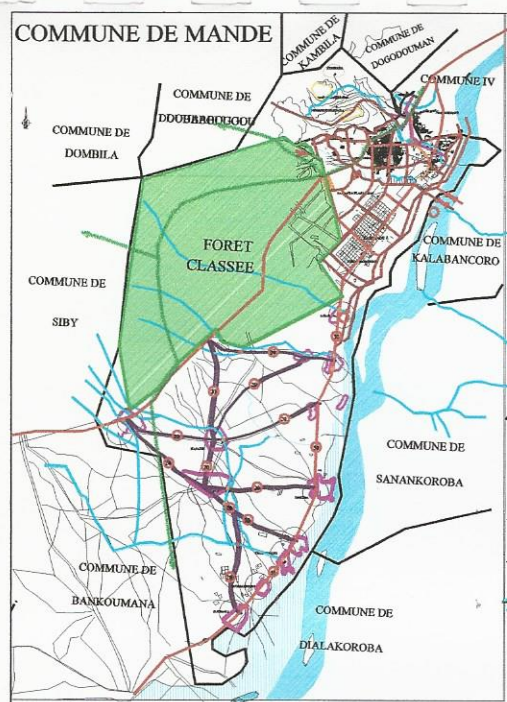
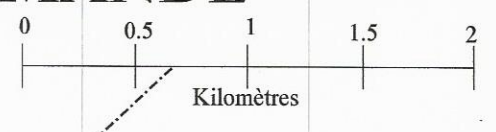
LEGENDE

--- LIMITE DE LA COMMUNE	— VOIRIE PRIMAIRE BITUMEE - ROUTE NATIONALE (RN)
□ ILOTS-CONCESSIONS RURALES-TF	— ROUTE D'INTERE LOCAL (RL)
— COURS D'EAU	— ROUTE COMMUNALE
— COLLINE	— VOIES URBAINES NON AMENAGEES
— RUES	⊕ EMPRISE DES VOIES
— LIMITE D'AGGLOMERATION	⚡ OUVRAGE D'ART
— LIGNE THT EDM-SA	— EMPRISE DU CHEMIN FER
— FORET CLASSEE - ESPACE VERT	— PISTE DE TRANSHUMANCE

ECHELLE : 1 / 17 500  
BUREAU D'ETUDES ATELIER 21  
IMMEUBLE SOSSO  
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

JANVIER 2014  
TOPO 2000  
IMMEUBLE BANAMBAIS  
FACE STADE OMNISPORT

# COMMUNE RURALE DE MANDE



MINISTRE DU LOGEMENT DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME  
REPUBLICQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MANDE  
PLANCHE N5 : VOIRIE PROPOSITION

**LEGENDE**

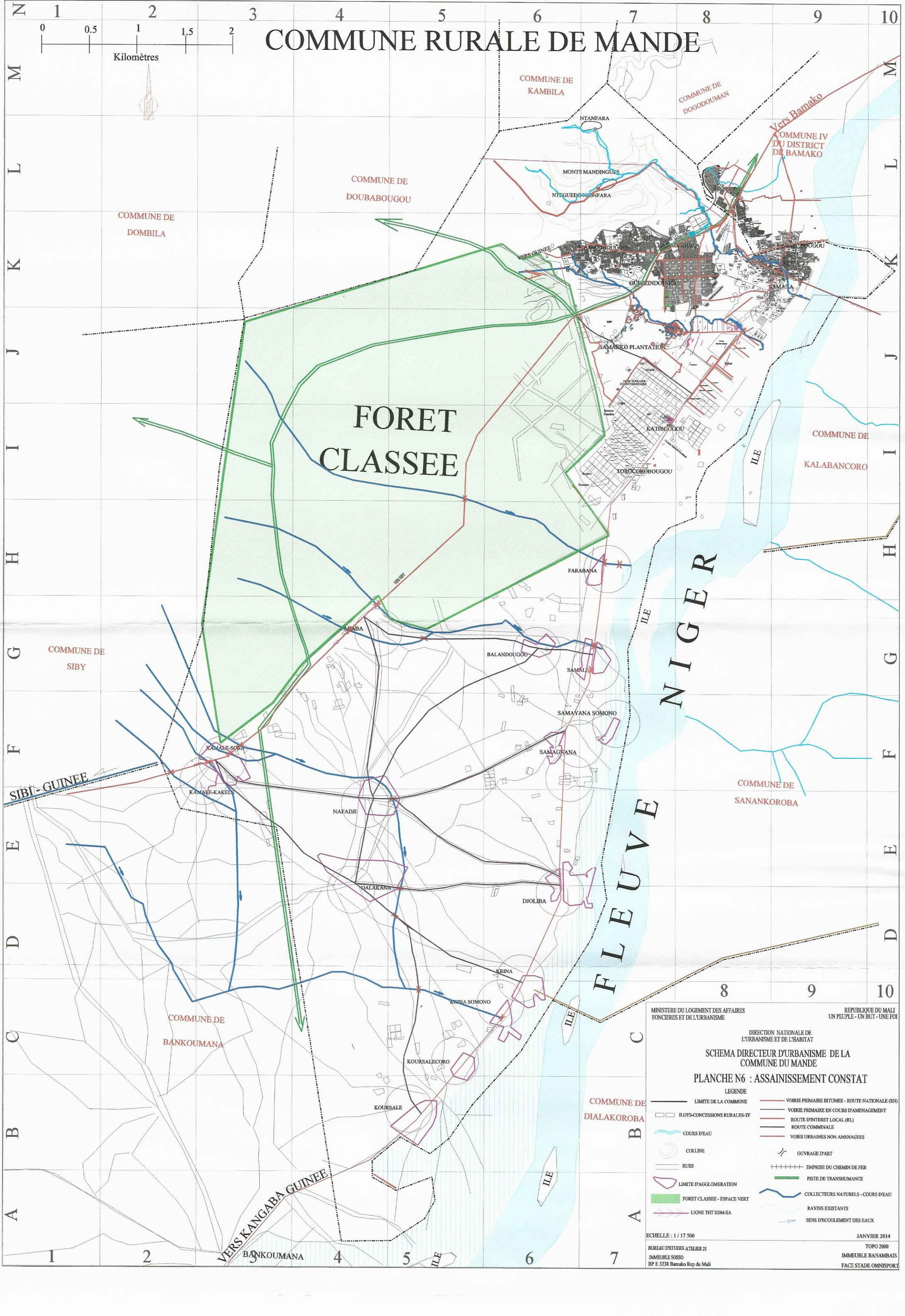
- LIMITE DE LA COMMUNE
- ILOTS-CONCESSIONS RURALES-TF
- COURS D'EAU
- COLLINE
- RUES
- LIMITE D'AGGLOMERATION
- LIGNE THT EDM-SA
- FORET CLASSEE - ESPACE VERT
- VOIRIE PRIMAIRE BITUMEE - ROUTE NATIONALE (RN)
- ROUTE D'INTERET LOCAL (RL) A BITUMER
- ROUTE COMMUNALE A BITUMER
- VOIES URBAINES A BITUMER
- EMPRISE DES VOIES
- OUVRAGE D'ART EXISTANTS
- OUVRAGE D'ART A CONSTRUIRE
- EMPRISE DU CHEMIN DE FER
- PISTE DE TRASHUMANCE

ECHELLE : 1 / 8 500  
BUREAU D'ETUDES ATELIER 21  
IMMEUBLE SOSSO  
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

JANVIER 2014  
TOPO 2000  
IMMEUBLE BANAMBAIS  
FACE STADE OMNISPORT

# COMMUNE RURALE DE MANDE

Kilomètres



MINISTRE DU LOGEMENT DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MANDE**

**PLANCHE N°6 : ASSAINISSEMENT CONSTAT**

**LEGENDE**

—	LIMITE DE LA COMMUNE	—	VOIRIE PRIMAIRE BITUMEE - ROUTE NATIONALE (RN)
□	ILOTS-CONCESSIONS RURALES-TF	—	VOIRIE PRIMAIRE EN COURS D'AMENAGEMENT
—	COURS D'EAU	—	ROUTE D'INTERET LOCAL (RL)
—	COLLINE	—	ROUTE COMMUNALE
—	RUES	—	VOIES URBAINES NON AMENAGEES
—	LIMITE D'AGGLOMERATION	—	OUVRAGE D'ART
—	FORET CLASSEE - ESPACE VERT	—	EMPRISE DU CHEMIN DE FER
—	LIGNE THT EDM-SA	—	PISTE DE TRANSHUMANCE
		—	COLLECTEURS NATURELS - COURS D'EAU
		—	RAVINS EXISTANTS
		—	SENS D'ECOULEMENT DES EAUX

ECHELLE : 1 / 17 500

JANVIER 2014

BUREAU D'ETUDES ATELIER 21

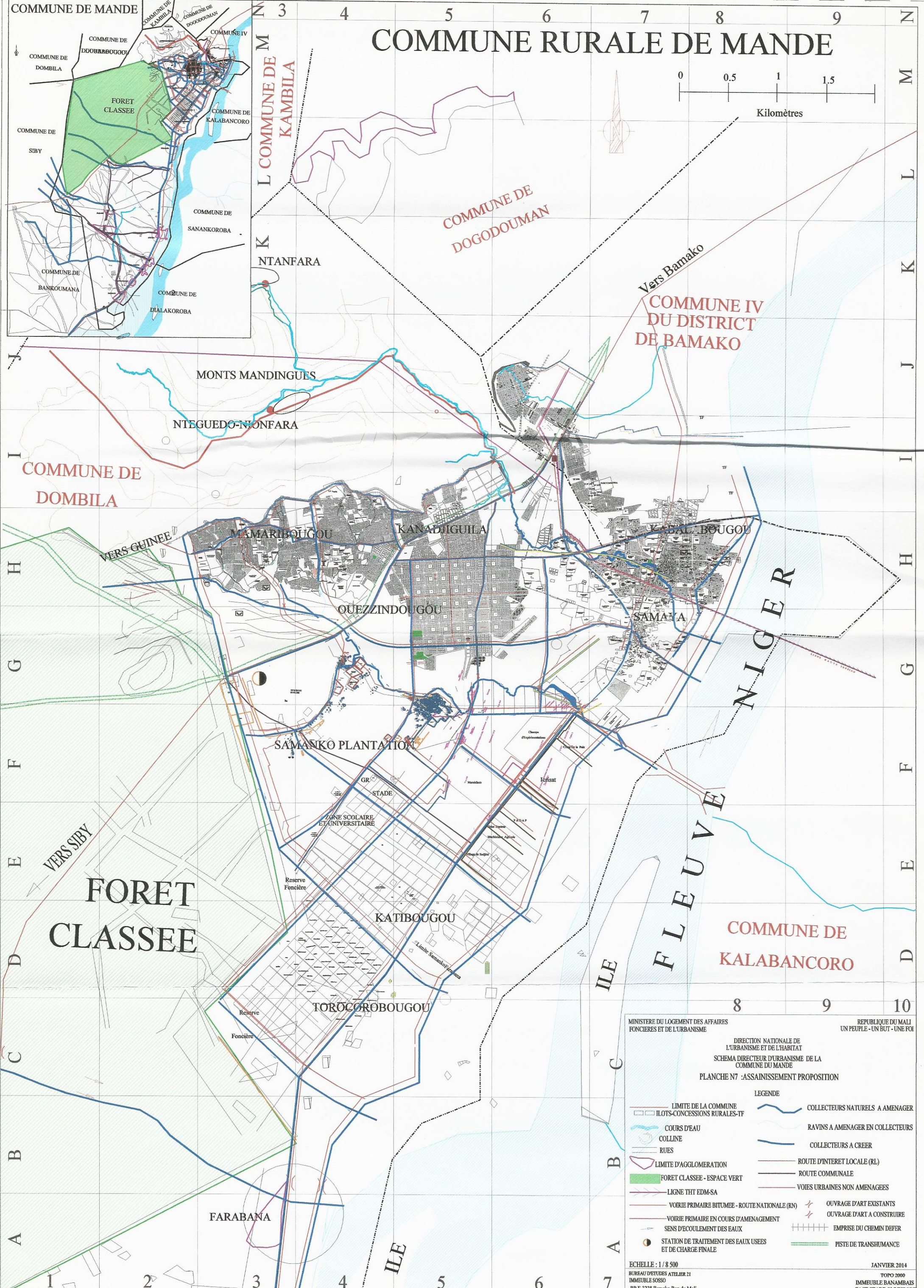
TOPO 2000

IMMEUBLE SOSSO

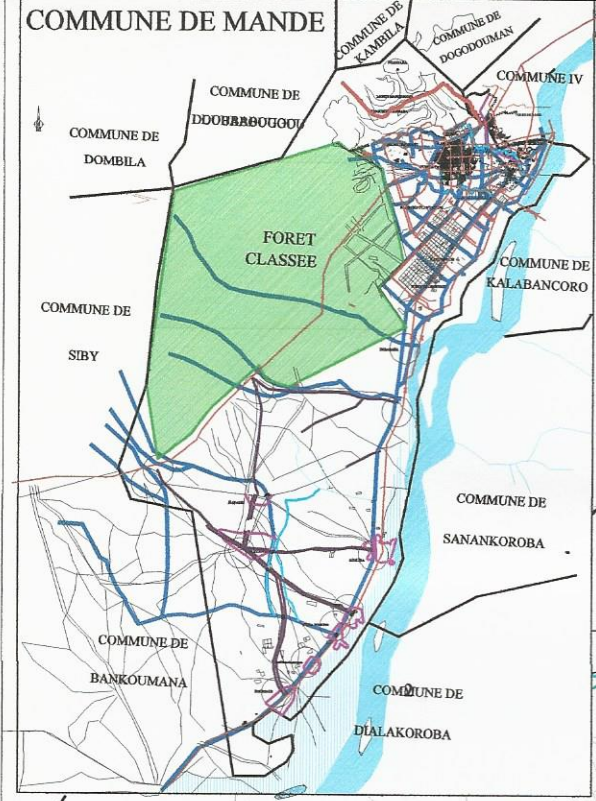
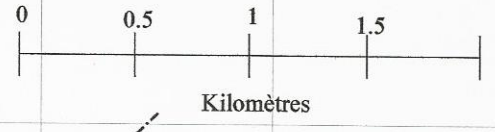
IMMEUBLE BANAMBAS

BP E 3238 Bamako Rep du Mali

FACE STADE OMNISPORTS



# COMMUNE RURALE DE MANDE



MINISTRE DU LOGEMENT DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT  
SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MANDE  
PLANche N7 : ASSAINISSEMENT PROPOSITION

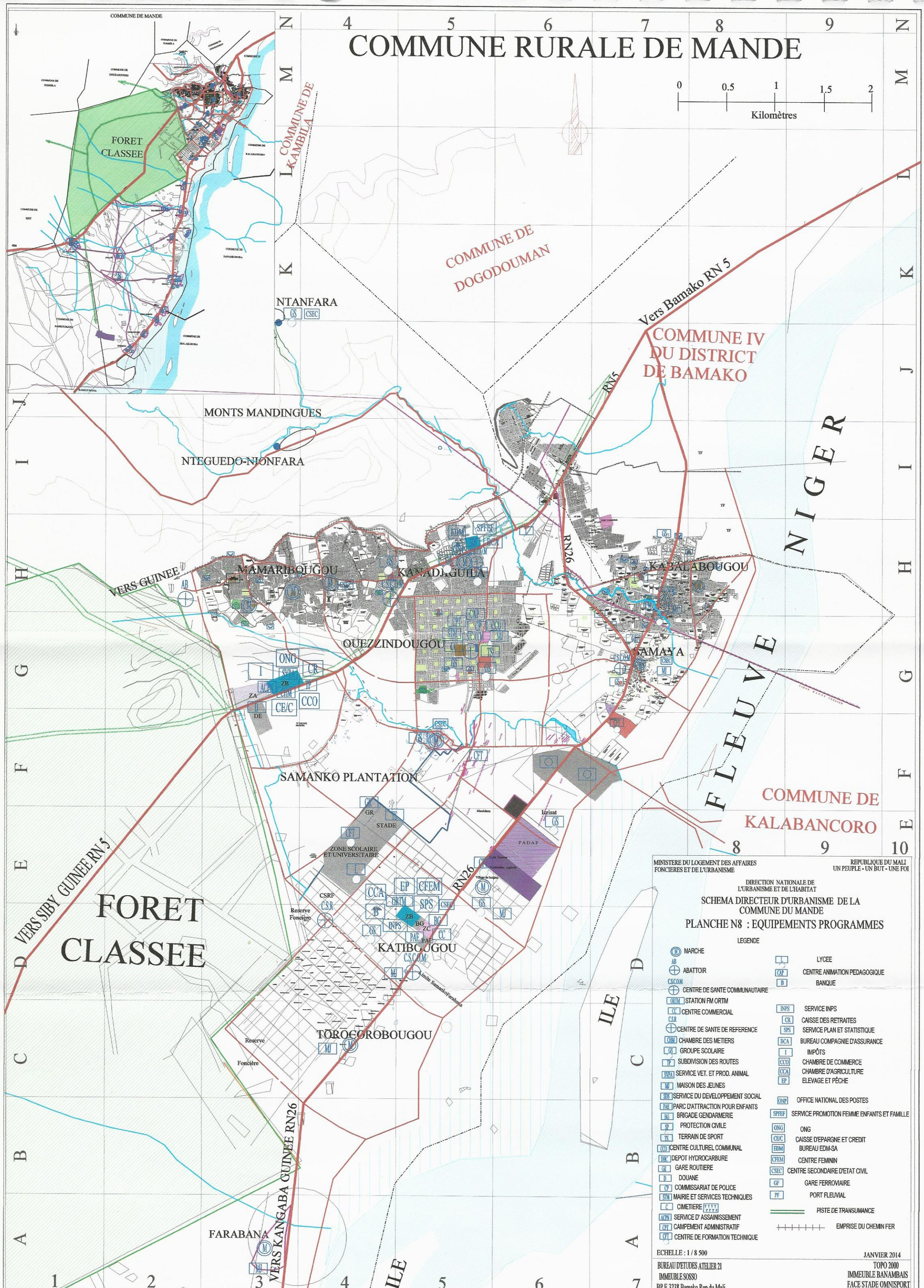
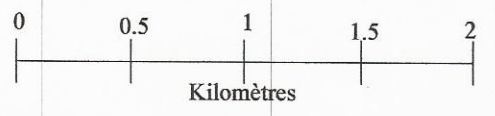
LEGENDE

	LIMITE DE LA COMMUNE		COLLECTEURS NATURELS A AMENAGER
	ILOTS-CONCESSIONS RURALES-TF		RAVINS A AMENAGER EN COLLECTEURS
	COURS D'EAU		COLLECTEURS A CREER
	COLLINE		ROUTE D'INTERET LOCALE (RL)
	RUES		ROUTE COMMUNALE
	LIMITE D'AGGLOMERATION		VOIES URBAINES NON AMENAGEES
	FORET CLASSEE - ESPACE VERT		OUVRAGE D'ART EXISTANTS
	LIGNE TH1 EDM-SA		OUVRAGE D'ART A CONSTRUIRE
	VOIRIE PRIMAIRE BITUMEE - ROUTE NATIONALE (RN)		EMPRISE DU CHEMIN DEFER
	VOIRIE PRIMAIRE EN COURS D'AMENAGEMENT		PISTE DE TRANSHUMANCE
	SENS D'ECOULEMENT DES EAUX		
	STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DE CHARGE FINALE		

ECHELLE : 1 / 8 500  
BUREAU D'ETUDES ATELIER 21  
IMMEUBLE SOSSO  
BP E 3238 Bamako Rep du Mali

JANVIER 2014  
TOPO 2000  
IMMEUBLE BANAMBAS  
FACE STADE OMNISPORT

# COMMUNE RURALE DE MANDE



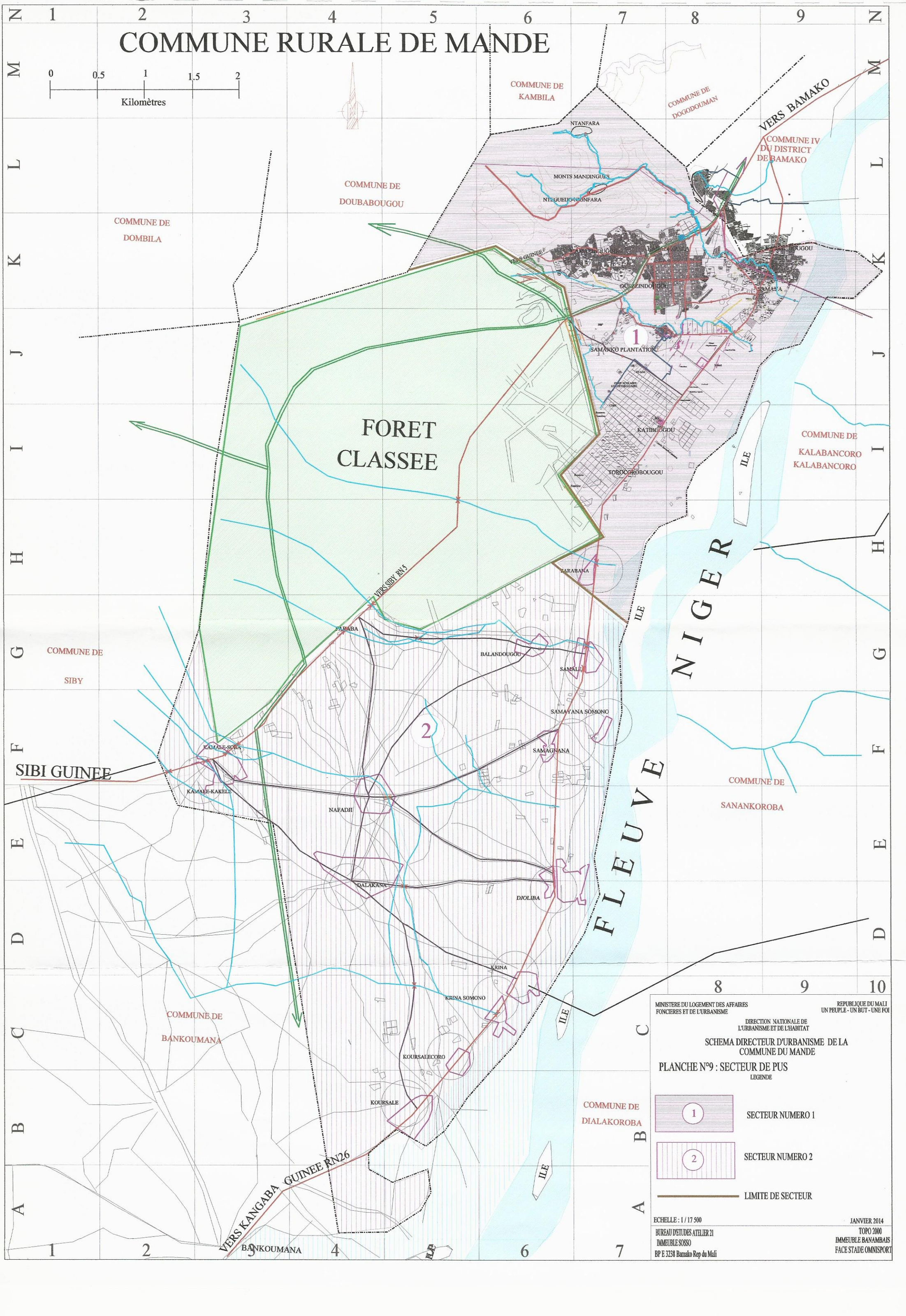
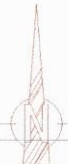
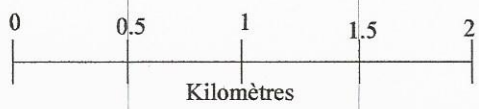
MINISTRE DU LOGEMENT DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME REPUBLIQUE DU MALI UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

## DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MANDE PLANCHE N8 : EQUIPEMENTS PROGRAMMES

### LEGENDE

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| MARCHÉ                          | LYCEE                                      |
| ABATTOIR                        | CENTRE ANIMATION PEDAGOGIQUE               |
| CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE   | BANQUE                                     |
| STATION FM ORTM                 | SERVICE INPS                               |
| CENTRE COMMERCIAL               | CAISSE DES RETRAITES                       |
| CENTRE DE SANTE DE REFERENCE    | SERVICE PLAN ET STATISTIQUE                |
| CHAMBRE DES METIERS             | BUREAU COMPAGNIE D'ASSURANCE               |
| GROUPE SCOLAIRE                 | IMPÔTS                                     |
| SUBDIVISION DES ROUTES          | CHAMBRE DE COMMERCE                        |
| SERVICE VET. ET PROD. ANIMAL    | CHAMBRE D'AGRICULTURE                      |
| MAISON DES JEUNES               | ELEVAGE ET PÊCHE                           |
| SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL | OFFICE NATIONAL DES POSTES                 |
| PARC D'ATTRACTION POUR ENFANTS  | SERVICE PROMOTION FEMME ENFANTS ET FAMILLE |
| BRIGADE GENDARMERIE             | ONG  |
| PROTECTION CIVILE               | CAISSE D'EPARGNE ET CREDIT                 |
| TERRAIN DE SPORT                | BUREAU EDM-SA                              |
| CENTRE CULTUREL COMMUNAL        | CENTRE FEMMIN                              |
| DEPOT HYDROCARBURE              | CENTRE SECONDAIRE D'ETAT CIVIL             |
| GARE ROUTIERE                   | GARE FERROVIAIRE                           |
| DOUANE                          | PORT FLEUVIAL                              |
| COMMISSARIAT DE POLICE          | PISTE DE TRANSHUMANCE                      |
| MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES   | EMPRISE DU CHEMIN FER                      |
| CIMETIERE                       |  |
| SERVICE D'ASSAINISSEMENT        |  |
| CAMPMENT ADMINISTRATIF          |  |
| CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE   |  |

# COMMUNE RURALE DE MANDE



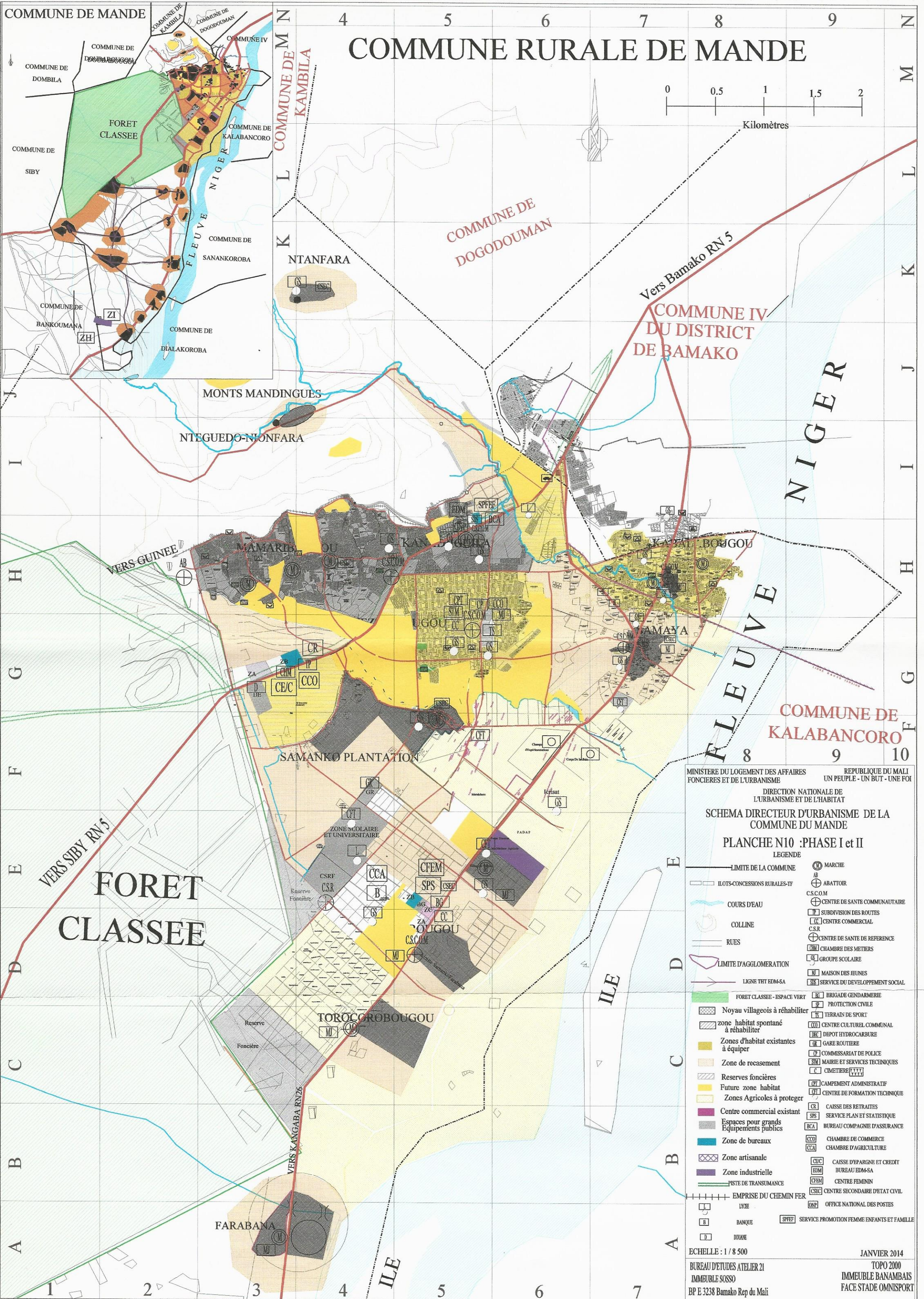
MINISTRE DU LOGEMENT DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME  
 REPUBLIQUE DU MALI  
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT  
 SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MANDE  
 PLANCHE N°9 : SECTEUR DE PUS  
 LEGENDE

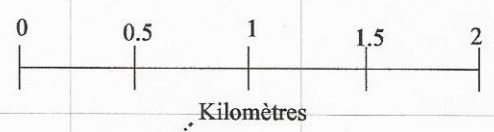
	SECTEUR NUMERO 1
	SECTEUR NUMERO 2
	LIMITE DE SECTEUR

ECHELLE : 1 / 17 500  
 BUREAU D'ETUDES ATELIER 21  
 IMMEUBLE SOUSSO  
 BP E 3238 Bamako Rep du Mali

JANVIER 2014  
 TOPO 2000  
 IMMEUBLE BANAMBAIS  
 FACE STADE OMNISPORT



# COMMUNE RURALE DE MANDE



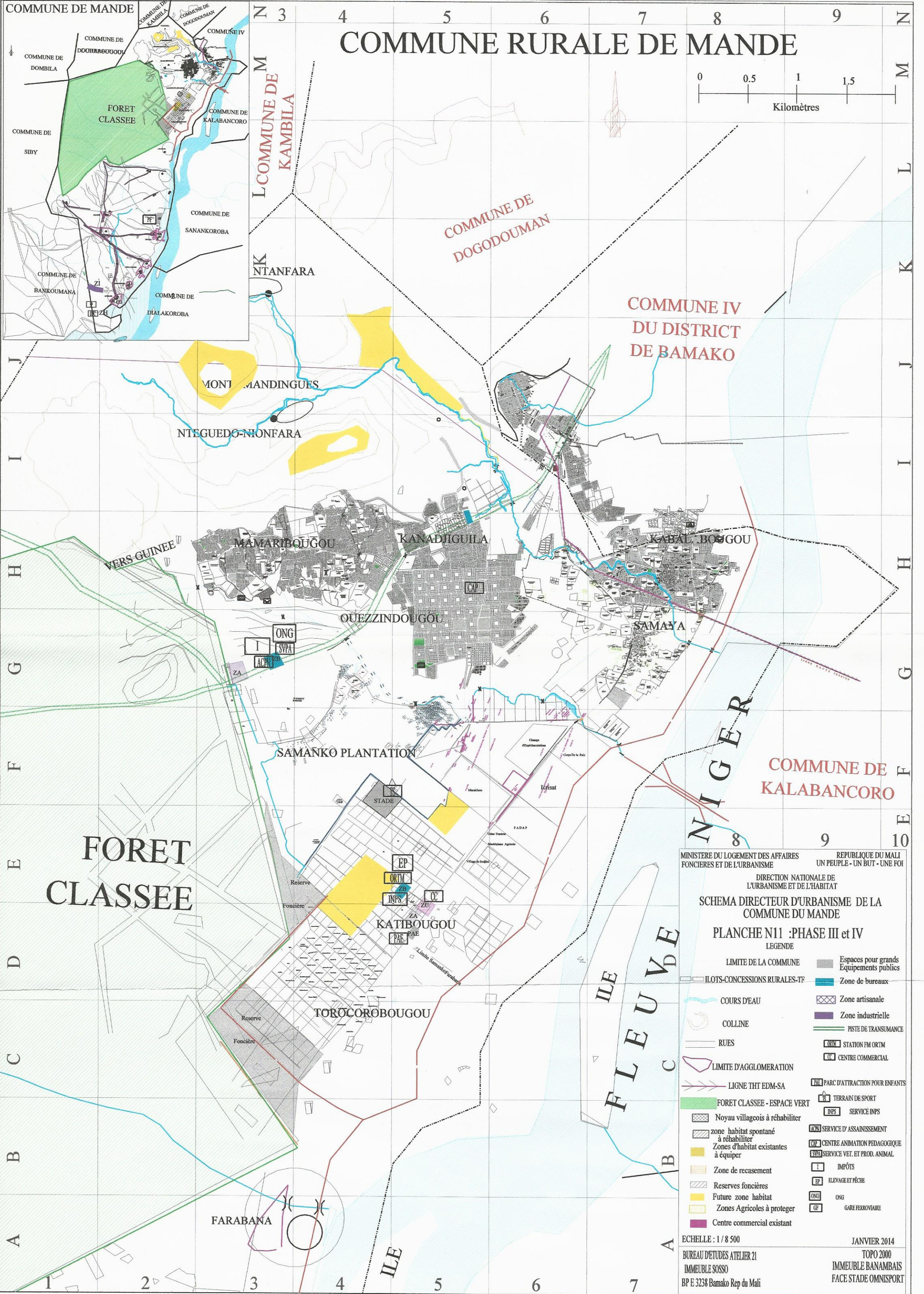
MINISTERE DU LOGEMENT DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME  
 REPUBLIQUE DU MALI  
 UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI  
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT  
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MANDE**  
**PLANCHE N10 :PHASE I et II**

**LEGENDE**

—	LIMITE DE LA COMMUNE	⊙	MARCHE
□	ILOTS-CONCESSIONS RURALES-IT	AB	ABATTOIR
—	COURS D'EAU	CS.COM	CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE
—	COLLINE	⊕	SUBDIVISION DES ROUTES
—	RUES	CC	CENTRE COMMERCIAL
—	LIMITE D'AGGLOMERATION	CS.R	CENTRE DE SANTE DE REFERENCE
—	LIGNE THT EDM-SA	CM	CHAMBRE DES METIERS
▨	Noyau villageois à réhabiliter	GS	GROUPE SCOLAIRE
▨	zone habitat spontané à réhabiliter	MJ	MAISON DES JEUNES
▨	Zones d'habitat existantes à équiper	SD	SERVICE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
▨	Zone de recasement	BR	BRIGADE GENDARMERIE
▨	Reserves foncières	PC	PROTECTION CIVILE
▨	Future zone habitat	TS	TERRAIN DE SPORT
▨	Zones Agricoles à protéger	CCM	CENTRE CULTUREL COMMUNAL
▨	Centre commercial existant	DHC	DEPOT HYDROCARBURE
▨	Espaces pour grands Equipements publics	GR	GARE ROUTIERE
▨	Zone de bureaux	CP	COMMISSARIAT DE POLICE
▨	Zone artisanale	SM	MAIRIE ET SERVICES TECHNIQUES
▨	Zone industrielle	CT	CAMPMENT ADMINISTRATIF
▨	PISTE DE TRANSMANCE	CF	CENTRE DE FORMATION TECHNIQUE
▨	EMPRISE DU CHEMIN FER	CR	CAISSE DES RETRAITES
□	LICE	SPS	SERVICE PLAN ET STATISTIQUE
□	BANQUE	BCA	BUREAU COMPAGNIE D'ASSURANCE
□	DOUANE	CCO	CHAMBRE DE COMMERCE
		CCA	CHAMBRE D'AGRICULTURE
		CEC	CAISSE D'EPARGNE ET CREDIT
		EDM	BUREAU EDM-SA
		CFEM	CENTRE FEMININ
		CS.C	CENTRE SECONDAIRE D'ETAT CIVIL
		ONP	OFFICE NATIONAL DES POSTES
		SPFF	SERVICE PROMOTION FEMME ENFANTS ET FAMILLE

ECHELLE : 1 / 8 500  
 BUREAU D'ETUDES ATELIER 21  
 IMMEUBLE SOSSO  
 BP E 3238 Bamako Rep du Mali

JANVIER 2014  
 TOPO 2000  
 IMMEUBLE BANAMBAIS  
 FACE STADE OMNISPORT



# COMMUNE RURALE DE MANDE

0 0.5 1 1.5  
Kilomètres

MINISTRE DU LOGEMENT DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME  
 REPUBLIQUE DU MALI UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI  
 DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT  
**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MANDE**  
**PLANCHE N11 :PHASE III et IV**  
 LEGENDE

—	LIMITE DE LA COMMUNE	■	Espaces pour grands Equipements publics
□	ILOTS-CONCESSIONS RURALES-TF	■	Zone de bureaux
—	COURS D'EAU	■	Zone artisanale
—	COLLINE	■	Zone industrielle
—	RUES	—	PISTE DE TRANSUMANCE
—	LIMITE D'AGGLOMERATION	■	STATION FM ORTM
—	LIGNE THT EDM-SA	■	CENTRE COMMERCIAL
■	FORET CLASSEE - ESPACE VERT	■	PARC D'ATTRACTION POUR ENFANTS
■	Noyau villageois à réhabiliter	■	TERRAIN DE SPORT
■	zone habitat spontané à réhabiliter	■	SERVICE INPS
■	Zones d'habitat existantes à équiper	■	SERVICE D'ASSAINISSEMENT
■	Zone de recasement	■	CENTRE ANIMATION PEDAGOGIQUE
■	Reserves foncières	■	SERVICE VET. ET PROD. ANIMAL
■	Future zone habitat	■	IMPÔTS
■	Zones Agricoles à protéger	■	ELEVAGE ET PÊCHE
■	Centre commercial existant	■	ONG
		■	GARE FERROVIAIRE

ECHELLE : 1 / 8 500  
 BUREAU D'ETUDES ATELIER 21  
 IMMEUBLE SOSSO  
 BP E 3238 Bamako Rep du Mali

JANVIER 2014  
 TOPO 2000  
 IMMEUBLE BANAMBAIS  
 FACE STADE OMNISPORT